



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file Votre référence

Our file Notre référence

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30, and subsequent amendments.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30, et ses amendements subséquents.

Canada

**LA POLITIQUE ETRANGERE DES ETATS-UNIS
VIS-A-VIS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE:
1985-1992**

par
Hossein Pourahmadi-Meibodi
(057527)

Thèse déposée à
l'École des études supérieures et de la recherche
en vue de l'obtention de
la maîtrise ès arts en science politique

Directrice : professeure J. K. Laux

Université d'Ottawa
mai 1994



Hossein Pourahmadi-Meibodi, Ottawa, Canada, 1994



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file Votre référence

Our file Notre référence

THE AUTHOR HAS GRANTED AN
IRREVOCABLE NON-EXCLUSIVE
LICENCE ALLOWING THE NATIONAL
LIBRARY OF CANADA TO
REPRODUCE, LOAN, DISTRIBUTE OR
SELL COPIES OF HIS/HER THESIS BY
ANY MEANS AND IN ANY FORM OR
FORMAT, MAKING THIS THESIS
AVAILABLE TO INTERESTED
PERSONS.

L'AUTEUR A ACCORDE UNE LICENCE
IRREVOCABLE ET NON EXCLUSIVE
PERMETTANT A LA BIBLIOTHEQUE
NATIONALE DU CANADA DE
REPRODUIRE, PRETER, DISTRIBUER
OU VENDRE DES COPIES DE SA
THESE DE QUELQUE MANIERE ET
SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT
POUR METTRE DES EXEMPLAIRES DE
CETTE THESE A LA DISPOSITION DES
PERSONNE INTERESSEES.

THE AUTHOR RETAINS OWNERSHIP
OF THE COPYRIGHT IN HIS/HER
THESIS. NEITHER THE THESIS NOR
SUBSTANTIAL EXTRACTS FROM IT
MAY BE PRINTED OR OTHERWISE
REPRODUCED WITHOUT HIS/HER
PERMISSION.

L'AUTEUR CONSERVE LA PROPRIETE
DU DROIT D'AUTEUR QUI PROTEGE
SA THESE. NI LA THESE NI DES
EXTRAITS SUBSTANTIELS DE CELLE-
CI NE DOIVENT ETRE IMPRIMES OU
AUTREMENT REPRODUITS SANS SON
AUTORISATION.

ISBN 0-612-00493-7

Canada



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

LA TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	IV
AVANT-PROPOS	V
RESUME	VI

CHAPITRE D'INTRODUCTION

p. 1

I. La problématique et l'hypothèse	p. 1
II. Les méthodes de recherche	p. 5
Notes	p. 11

CHAPITRE 1 ANALYSE DE LA LITTERATURE PORTANT SUR L'HEGEMONIE AMERICAINE

p. 12

Introduction	p. 12
1.1. Le Réalisme-mércantilisme: le déclin relatif	p. 13
1.2. Le Structuralisme: le persistance de l'hégémonie américaine	p. 19
1.3. Le Matérialisme historique: la crise de l'hégémonie	p. 23
1.4. Le néo-réalisme:	
la coopération et le leadership pluraliste dans l'absence de l'hégémonie	p. 27
1.5. La politique étrangère américaine: les choix possibles	p. 32
Conclusion	p. 34
Notes	p. 38

CHAPITRE 2

L'INTEGRATION ECONOMIQUE EUROPEENNE ET LE MARCHE UNIQUE

p. 40

Introduction	p. 40
2.1. Le Marché unique européen	p. 41
2.1.1. Une brève histoire de l'intégration européenne	p. 41
2.1.2. Le Marché unique dans son ensemble	p. 43
2.1.3. Les trois événements majeurs	p. 46
A- Le Livre Blanc	p. 46
B- L'Acte unique	p. 47
C- Le Traité de Maastricht	p. 47
2.2. L'examen des déclarations européennes	p. 48
2.3. Le Marché unique et l'hégémonie américaine	p. 55
2.3.1. Les bénéfices escomptés du Marché unique	p. 56
A- Évolution de la situation économique	p. 56
B- Les prévisions	p. 60
2.3.2. Une comparaison	p. 62
Conclusion	p. 66
Notes	p. 68

CHAPITRE 3

LA POLITIQUE ETRANGERE DES ETATS-UNIS FACE A LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

p. 75

Introduction	p. 75
3.1. Brève histoire des relations américano-européennes	p. 78
3.2. La mise en pratique du Livre Blanc	p. 81
3.3.1. De 1987-1991 et l'Acte unique européen	p. 85
3.3.2. Un changement dans la politique étrangère américaine?	p. 93
3.4. De 1991 à 1992 et l'après Maastricht	p. 95
Conclusion	p. 97
Notes	p. 100

CHAPITRE 4

LA POLITIQUE COMMERCIALE DES ETATS-UNIS FACE A LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

p. 105

Introduction	p. 105
4.1. Le GATT avant l'Uruguay Round	p. 108
4.2. L'analyse des proclamations commerciales des États-Unis	p. 113
4.2.1. L'Administration Ronald Reagan	p. 114
4.2.1.1. La politique d'obligation de négociation	p. 115
4.2.1.2. Se battre contre la fermeture du marché de la CE	p. 116
4.2.1.3. La lutte contre "l'obstacle scientifique" de la CE	p. 117
4.2.2. L'Administration Georges Bush	p. 118
4.2.2.1. Faire face aux subventions agricoles de la CE	p. 119
4.2.2.2. Obliger la CE à respecter les intérêts américains	p. 120
4.3. Les négociations de l'Uruguay Round	p. 122
4.3.1. Les enjeux de l'Uruguay Round	p. 123
4.3.2. L'échec des négociations de Bruxelles	p. 126
4.3.3. Les politiques américaines dans l'Uruguay Round	p. 127
4.3.3.1. La priorité des accords bilatéraux-régionaux	p. 128
4.3.3.2. Le recours à la politique agricole subventionniste	p. 131
4.3.3.3. La promotion des lois protectionnistes	p. 135
Conclusion	p. 137
Notes	p. 140

CONCLUSION	p. 151
-------------------	--------

BIBLIOGRAPHIE	p. 161
----------------------	--------

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	
La croissance annuelle du PIB de la CE (en volume), 1985-1992	p. 58
Tableau 2	
L'exportation annuelle de la CE (hors de la CE), 1985-1992	p. 58
Tableau 3	
Le taux annuel d'investissement de la CE, 1985-1992 (au niveau intérieur et extérieur)	p. 58
Tableau 4	
La balance annuelle des paiements de la CE, 1985-1992	p. 58
Tableau 5	
Le taux annuel de chômage de la CE, 1985-1992	p. 58
Tableau 6	
Changements des parts des États-Unis et de la CE dans le commerce mondial, 1950-1989	p. 63
Tableau 7	
La balance commerciale de la CE et des États-Unis (en billions de dollars), 1950-1989	p. 64
Tableau 8	
Part du commerce mondial des principales nations commerçantes en 1989	p. 65
Tableau 9	
Les fournisseurs et les clients de la CE en 1989	p. 65

AVANT-PROPOS

La présente thèse est le résultat d'une recherche théorique ainsi qu'empirique sur les thèmes de coopération et de rivalité dans la politique étrangère des États-Unis vis-à-vis de l'Europe en voie d'intégration de 1985 à 1992. La recherche a commencé au printemps 1993 par l'élaboration d'un projet de thèse. Elle a duré presque un an.

D'abord, un bon mot pour Zahra et Nasrollah, mes parents, à qui je dois le titre de cette thèse. Je remercie tout particulièrement J. K. Laux, ma directrice, qui m'a orienté sur cette voie et qui m'a encouragé aux moments opportuns. La directrice sans qui je n'aurais pu réaliser cette thèse. Je remercie particulièrement aussi Azam, ma très chère épouse, qui a eu tant de patience avant, pendant et après cette recherche. Je remercie aussi le gouvernement iranien pour m'avoir offert une bourse des études.

Ensuite, je remercie la délégation de la Communauté Européenne à Ottawa ainsi que l'ambassade américaine pour m'avoir donné les sources et les informations demandées. Je remercie aussi les lecteurs et les lectrices de ma thèse, surtout ceux ou celles qui vont l'évaluer.

A tous, merci

Hossein Pourahmadi-Meibodi

Ottawa, avril 1994

RESUME

Le processus de l'intégration économique européenne depuis 1985 présente un défi hégémonique aux États-Unis. Certains paradigmes des relations internationales postulent la nécessité d'une politique de coopération de la part des États-Unis après leur déclin hégémonique. Cette politique serait indispensable en vue de maintenir l'ouverture du système de l'économie libérale qui doit profiter à tous les membres de ce système. Pourtant, notre thèse arrive à la conclusion que le fardeau du déclin économique a amené les Américains à poursuivre une politique de rivalité en mettant de l'avant leurs propres intérêts. En fait, au niveau du discours des présidents Ronald Reagan et Georges Bush de 1985 à 1992, la politique étrangère américaine démontre une position de rivalité vis-à-vis du processus de l'intégration économique et de la mise en pratique du marché unique européen. Au niveau des actes et au cours des négociations multilatérales du GATT, surtout de l'Uruguay Round, la politique commerciale des États-Unis par rapport à la Communauté européenne a pris une forme de rivalité encore plus précise. Les États-Unis n'ont pas été capables de rester au-dessus des compétitions économique-commerciales avec la Communauté européenne et de plus, ils ont envisagé certaines politiques économiques protectionnistes.

CHAPITRE D'INTRODUCTION

I. La problématique et l'hypothèse :

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la politique internationale a subi des transformations profondes -d'ordre politique, social et surtout économique- qui ont donné lieu à un débat dans la littérature en sciences sociales autour du concept classique d'"hégémonie". Ces changements ont été issus de la fin d'une époque dominée par des conflits sanglants en Europe et ont engendré un transfert de pouvoir économique et militaire au profit des États-Unis après 1945, dont la *Pax Americana*. La nécessaire reconstruction d'après guerre a permis aux États-Unis d'occuper une place prééminente au sein de l'économie mondiale. Par conséquent, malgré la résistance forte de l'idéologie adverse du bloc Communiste, l'idéologie du capitalisme libéral dominante allait désormais permettre la coordination des rapports internationaux. Pendant quarante ans, on a parlé de l'hégémonie des États-Unis et de leur leadership dans le monde occidental, sur les relations internationales tant économiques et politiques que militaires et sécuritaires.

Pourtant, dès la fin des années 1970, l'exercice du leadership hégémonique américain est devenu de plus en plus difficile. Ainsi, le déclin de ce leadership, la réussite japonaise dans les domaines économique et industriel, l'intégration et la montée de l'Europe de l'Ouest ainsi que la dynamique des nouveaux pays industrialisés (NPI), sont quelques-uns des facteurs qui ont profondément modifié, dès la fin des années soixante-dix, le paradigme de l'ordre mondial issu de la *Pax Americana*. Dans une économie mondiale en voie de globalisation et un système inter-étatique marqué par une nouvelle configuration des rapports de forces multipolaires, la consolidation de nouveaux pôles d'attraction financiers et économiques - la Communauté

Européenne (CE) et le Japon - relance le débat sur le déclin de l'hégémonie américaine.¹

Assurément, en plus de la crise de l'ordre hégémonique mondial américain, le système international d'après guerre, le système bipolaire, a subi des changements plus particuliers depuis 1989. Ainsi, la fin de l'URSS, l'évolution démocratique en Europe de l'Est et la transition des rivalités traditionnelles Est-Ouest à l'apparition d'un monde multipolaire influent sur la politique étrangère des États-Unis. En effet, ils doivent donc réajuster leur politique étrangère vis-à-vis de leurs partenaires.² C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de nous questionner sur la politique étrangère des USA vis-à-vis de leurs partenaires - ou éventuels rivaux - la CE et le Japon.

Étant donnée les relations très étroites et historiques qui unissent les États-Unis et l'Europe occidentale, ainsi que l'importance de la CE dans le nouveau monde multipolaire, il nous semble pertinent dans cette thèse d'examiner la politique étrangère des États-Unis par rapport à cet "acteur européen". Pourtant, alors que les relations américano-européennes comprennent deux domaines majeurs, c'est-à-dire l'économique et le militaro-sécuritaire, nous nous limiterons dans notre recherche à leurs relations économiques. Notre recherche se situera dans la période de 1985-1992, c'est-à-dire sous le mandat présidentiel de Ronald Reagan ainsi que Georges Bush. C'est en 1985 que la CE s'entend sur son projet de Marché unique et que Mikael Gorbatchev puis se présager des réformes du système soviétique.

Ainsi, la problématique de notre thèse nous amène à poser une question centrale : Est-ce que le déclin hégémonique et la perte du leadership américain amène les États-Unis à adopter une politique économique de coopération ou de rivalité face à la CE?

En effet, comme nous en discuterons en plus grand détail dans le premier chapitre de

notre thèse, on pourrait imaginer les deux possibilités majeures dans l'orientation de la politique étrangère américaine face à la CE : soit une politique économique de coopération, soit une politique économique de rivalité.³

Selon certains observateurs, la CE, renforcée par la double intégration politique et surtout économique (le Marché unique), a confirmé dès 1986 son rôle international comme un pôle économique distinct. C'est ainsi que certaines études constatent que la fin de la guerre froide et la transition des relations internationales vers un monde multipolaire en le primat est à l'économique plus que le militaire, pourrait amener les Européens à développer une politique européenne indépendante. Une telle perspective, s'ajoutant aux conséquences du déclin économique américain, pourraient provoquer de la part des États-Unis une réaction de rivalité. En fait, nous postulons que le déclin économique américain même relatif et sa conséquence majeure - la perte du leadership hégémonique des États-Unis - les amènent vers certaines rivalités économiques.

Ainsi, nous parvenons à structurer **l'hypothèse centrale de la recherche**: **Suite au déclin hégémonique américain, les États-Unis essayent de maintenir leurs propres intérêts par le biais des rivalités économiques dans les relations avec la CE.** Par conséquent, les postulats de notre recherche, ou éléments de base à partir desquels l'hypothèse centrale sera examinée, consistent en premier à démontrer le déclin hégémonique et la perte du leadership américain, suivie d'une appréciation des initiatives prises par les Européens qui auraient pu provoquer une redéfinition des pôles économiques outre qu'américaines.

En vue de bien distinguer les deux possibilités majeures dans la politique étrangère des États-Unis (la coopération et la rivalité), il nous semble nécessaire de les définir afin d'éviter

toute sorte de confusion au cours de l'analyse des données sur la politique étrangère américaine.

Qu'est-ce que la "coopération" et la "rivalité" dans la politique étrangère des États-Unis face aux Européens? A notre sens, une politique de coopération se manifeste si les Américains *négocient* la reformulation des stratégies tant économiques que politiques de l'après guerre froide avec les Européens d'une façon réciproque. Par contre, si les États-Unis *imposent* sans consultations les stratégies de l'après guerre froide aux Européens, ils adoptent une politique de rivalité. Notre appréciation de ces deux dimensions - négocier ou imposer des nouvelles stratégies - sera faite par référence et aux déclarations et aux actes officiels du gouvernement américain.

En effet, au niveau du discours officiel, les Américains, pour se montrer coopératifs, devraient se présenter favorables aux progrès européens de l'intégration économique (et politique). Il faut que les Américains acceptent la CE comme un des pôles de l'économie mondiale. En ce qui concerne les actes, l'on peut confirmer que les États-Unis envisagent une politique économique de coopération si, en accord avec les normes de l'économie libérale internationale, ils essayent de résoudre leurs problèmes économiques internes sans prendre des mesures protectionnistes vis-à-vis de l'Europe. En un mot, la politique étrangère de coopération se poursuit lorsque les États-Unis traitent avec la CE, dans les discours officiels ainsi que dans les choix des politiques commerciales, en tant que partenaire égal, et non pas comme une nouvelle menace économique susceptible de subir des conséquences des actes protectionnistes.

Par contre, si les discours montrent les inquiétudes des États-Unis vis-à-vis des progrès européens, la politique étrangère américaine serait caractérisée comme une politique de rivalité. En plus, au niveau des actes, si dans les relations commerciales avec la CE, le maintien des intérêts économiques amène les États-Unis à prendre des mesures protectionnistes, les Américains

poursuivent une politique économique de rivalité.

II. Les méthodes de recherche :

Il est évident qu'une analyse complète de la politique étrangère des États-Unis se doit d'étudier la dimension économique d'une part, et d'autre part, la dimension militaire et sécuritaire de cette politique. Néanmoins, plusieurs auteurs considèrent la dimension économique primordiale. Nous croyons, à l'instar de Paul Kennedy, qu'un déclin économique implique également une érosion militaire et sécuritaire.⁴ En plus des limites inhérentes à une courte thèse de maîtrise, la raison la plus importante pour laquelle nous n'allons pas étudier la dimension militaro-sécuritaire de la politique étrangère des États-Unis vis-à-vis de l'Europe, c'est l'absence de données fiables à ce début de l'époque de l'après guerre froide. Les perspectives des Européennes de réaliser une sécurité indépendante ne sont pas tellement claires, que ce soit l'Eurocorps, l'Union Européenne dont des possibilités de la politique étrangère et de la politique de défense commune européenne... C'est à travers ces activités que l'on pourrait affirmer la mise en cause de l'hégémonie militaire des Américains consolidée par l'OTAN en Europe occidentale.

Notre étude sera divisée en quatre Chapitres, en plus de ce chapitre d'introduction et d'une Conclusion. La connaissance de certains débats sur l'hégémonie américaine et son déclin historique est nécessaire afin de bien présenter la problématique. Ainsi, **le premier chapitre** présente une analyse de la littérature portant sur cette hégémonie pour soutenir notre postulat du déclin américain. Également, et plus important, grâce à cette littérature et les cadres analytiques que nous en construirons à la fin du premier chapitre, nous pouvons mieux cerner

notre hypothèse centrale. C'est le but principal du premier chapitre. Dans le **deuxième chapitre**, nous essayerons de mettre en perspective l'intégration économique des Européens depuis 1985. Nous étudierons d'abord l'intégration économique en mettant l'accent sur la création du Marché unique. Selon certaines études, la réalisation du Marché unique à la fin de 1992 par la libre circulation des personnes, des capitaux et des marchandises dans la CE pourrait être une réponse à des changements économiques internationaux, comme par exemple, le déclin économique relatif des États-Unis (et aussi la montée économique du Japon). Ainsi, par cette étude, on pourra apprécier si la CE se donne la mission de se substituer aux États-Unis par sa propre puissance économique. Notre méthode consiste en première lieu à présenter brièvement certains aspects majeurs de l'intégration économique européenne. En deuxième lieu, nous étudierons les déclarations officielles des Européens, et surtout les rapports du Président de la Commission des Communautés européennes aussi bien que les Bulletins de la Commission. En troisième lieu, nous présenterons certaines données économiques afin d'apprécier les effets éventuels de la mise en oeuvre du Marché unique sur les relations économiques des Européens avec les États-Unis.⁵

Ayant ainsi donné aux lecteurs la mise en scène théorique et historique pour bien apprécier le nouveau contexte de la politique étrangère des États-Unis, nos troisième et quatrième chapitres présenteront les résultats de nos recherches. Ces résultats pourront infirmer ou bien confirmer l'hypothèse de départ. Nous étudierons dans ces deux chapitres la politique étrangère des États-Unis vis-à-vis de l'Europe Communautaire de 1985-1992. Ainsi, en examinant les données sur la politique étrangère des États-Unis à la lumière des cadres analytiques portant sur l'hégémonie américaine (voir fin du premier chapitre), nous pourrons évaluer l'hypothèse centrale.

Concernant notre démarche d'étudier la politique étrangère des États-Unis, il faut souligner deux questions importantes. D'abord, malgré le fait que la dynamique de la politique étrangère américaine passe par des processus internes ainsi qu'externes et qu'elle est influencée par des institutions, comme par exemple le Congrès américain, le Département d'État, etc., nous allons stipuler que le Président est le porte parole de l'État américain. Ensuite, la connaissance globale de cette politique vis-à-vis de l'Europe nous requiert d'analyser deux types instruments de la politique étrangère américaine -les déclarations et les actes. C'est parce qu'il faut distinguer, selon certains, dans l'analyse d'une politique étrangère, entre ce que l'État dit et ce qu'il fait, c'est-à-dire un décalage entre la politique de "dire" et celle de "faire", entre les déclarations et les actions concrètes.⁶ D'autre part, certaines études font remarquer que dans l'étude de la politique étrangère, les chercheurs se sont normalement concentrés sur les décisions de l'État (la politique de faire). Selon ces études, "...une politique étrangère ne peut être qu'une somme de décisions⁷." Elles constatent néanmoins que, le concept de décision ne peut pas vraiment caractériser la politique étrangère - ses orientations à travers le temps - sans tenir compte de ce que l'État dit. Ce qui voudrait dire que les approches centrées exclusivement sur l'étude de décisions ne sont pas complètes parce qu'elles n'ont pas des fiabilités nécessaires pour faire connaître la politique étrangère dans le sens des objectifs et orientations amenées.⁸

Par conséquent, concernant les étapes de notre recherche sur la politique étrangère américaine, il faudrait étudier d'abord, la politique de dire -les réactions déclarées- des États-Unis par rapport à l'intégration européenne et plus précisément, face à la mise en oeuvre du Marché unique (chapitre 3). Ensuite, il faudrait analyser le deuxième type de la politique étrangère américaine, la politique de faire -les actes. C'est-à-dire celle manifestée pratiquement dans les

relations économiques et commerciales de ce pays avec la CE (chapitre 4). En effet, dans le **troisième chapitre**, nous examinerons les réactions américaines face à la CE à travers les déclarations des Présidents. Ces déclarations indiquent les préoccupations majeures des États-Unis à la suite du processus de l'intégration économique et la mise en vigueur du Marché unique européen. Le **quatrième chapitre** examinera les actes dans la politique étrangère américaine, c'est-à-dire les mesures commerciales prises par les États-Unis au cours des négociations du commerce international du GATT. Face aux divergences d'intérêts entre les États-Unis et l'Europe, dans les négociations de l'"Uruguay Round", nous voudrions connaître les pratiques de la politique commerciale américaine face à la CE. En un mot, nous essayons de connaître, dans le quatrième chapitre, si les États-Unis cherchent à mener une politique commerciale de coopération et de conciliation avec les Européens ou plutôt une politique protectionniste, à travers les négociations multilatérales du GATT.

Quant à la cueillette des déclarations officielles américaines, il faut noter que nous allons tenir compte de toutes les déclarations des Présidents ainsi que des proclamations commerciales américaines de 1985-1992 qui ont été faites en ce qui concerne les relations des États-Unis avec la CE. Les déclarations et les proclamations sont celles enregistrées par: "Office of the Federal Register National Archives and Records Administration" des États-Unis sous le nom de "Public Papers of The Presidents of The United States". Notre analyse est thématique et non pas quantitative - c'est-à-dire il ne s'agit pas d'une analyse formelle de contenu. Afin de faire connaître les préoccupations majeures des États-Unis par rapport aux progrès européens, exposées dans ces déclarations officielles américaines, nous expliquerons les points essentiels. De cette façon, en analysant le discours et les actes de la politique étrangère des États-Unis, nous allons

apprécier s'il y a le thème de coopération ou de rivalité.

Dans la **Conclusion** nous espérons trouver les réponses à notre question centrale : Est-ce que le déclin hégémonique et la perte du leadership amène les États-Unis à adopter une politique économique de coopération ou de rivalité face à l'Europe? Ainsi, en indiquant les résultats de la recherche sur la politique étrangère des discours ("dire") ainsi que des pratiques ("faire") des États-Unis par rapport à la CE, nous voulons documenter la tendance réelle de cette politique. Également, concernant les théories et les cadres analytiques des relations internationales selon lesquels nous allons analyser la politique étrangère américaine, nous essayerons d'indiquer dans la conclusion, leurs degrés de viabilité.

Modeste qu'elle soit, notre thèse pourrait empiriquement éclairer la politique économique des États-Unis dans leurs relations avec l'Europe Communautaire suite à la mise en question de leur hégémonie. Alors que certaines théories insistent sur l'achèvement du nouvel ordre mondial marqué par une coopération internationale et dirigé par les États-Unis, cette étude pourrait démontrer la vulnérabilité de telles théories. Les résultats de cette étude seront ainsi utiles pour formuler les options les plus viables des relations internationales marquées par le manque de l'ordre hégémonique américain. En ce qui concerne sa pertinence pratique, si jamais les hommes politiques américains lisent cette thèse, ils devraient prendre conscience de leur intérêt national et accepter qu'ils ne sont plus dans la période historique de leur hégémonie absolue, tout comme le président Clinton qui croit à la priorité de reconstruction économique puisque "sans société et économique...pas de puissance externe".⁹ Les Américains devraient également savoir qu'avec leur déclin économique ils ne possèdent plus les moyens de fournir et de maintenir le nouvel ordre mondial! En effet, ils ont besoin d'une vraie reconstruction de leur économie, accompagnée d'une

réduction de leurs divers engagements s'ils pensent toujours à rester une puissance remarquable!

NOTES

1. Sur le monde multipolaire, voir les sources suivantes : Makoto Kuroda, "Le triangle nippon-américano-européen", Politique internationale, 46, hiver., 1990, Dossier spécial, p. 49-57. Gérard Lafay et Deniz Unal-Kesenci, "Les trois pôles géographiques des échanges internationaux : la structuration régionale des relations commerciales", Economie prospective internationale, 45, (1), 1991, p. 47-74.

2. Voir, C. Fred Bergsten, "The Primacy of Economics", Foreign Policy, 87, Summer, 1992, p. 3-24. Larry Diamond, "Promoting Democracy", Foreign Policy, 87, Summer, 1992, p. 25-46. Alberto R. Coll, "America as the Grand Facilitator", Foreign Policy, 87, Summer, 1992, p. 47-66. William Pfaff, "Redefining World Power", Foreign Affairs, New York, 70, (1), 1991, p. 34-48. Ted Galen Carpenter, "États-Unis : vers un nouvel isolationnisme?", Politique internationale, 48, été 1990, p. 333-346. William G. Hyland, "America's New Course", Foreign Affairs, 68 (2), print. 1990, p. 1-12. B. R. Inman et Daniel F. Jr. Burton, "Technology and Competitiveness : the New Policy Frontier", Foreign Affairs, 69 (2), print. 1990, 116-134. Christopher Layne et Benjamin Schwarz, "American Hegemony...Without an Enemy", Foreign Policy, 92, Fall, 1993, p. 5-23. Marisol Touraine, "The United States and the Community : A French Perspective", French Politics and Society, 11, (2), print. 1993, p. 70-84. Jeanne J. Kirkpatrick, "Beyond the Cold War", Foreign Affairs, 69, (1), 1990, p. 1-16.

3. Dans ce contexte, voir à la fin du premier chapitre les propos de Hoffmann et Balthazar concernant les choix des États-Unis après le déclin hégémonique. Voir aussi, Joseph S. Jr. Nye, "Soft Power", Foreign Policy, 80, Fall 1990, p. 153-171. Thomas Omestad, "Selling off America", Foreign Policy, 76, Fall 1989, p. 119-140. Phil Williams, Paul Hammond et Michael Brenner, "Atlantics Lost, Paradise Regained? : the United States and Western Europe After the Cold War", International Affairs, (London), 69, (1), January, 1993, p. 1-17.

4. Voir, le discours du paradigme de réalisme-mérentilisme (Kennedy) dans le premier chapitre.

5. Pour plus de détails, voir l'introduction du deuxième chapitre.

6. Bahgat Korany, Analyse des relations internationales : approches, concepts et données, Paris, Gaetan Morin éditeur, 1987, p. 217.

7. André Donneur et Onnig Beylerian, "La politique étrangère : état des travaux scientifiques", dans B. Korany, op. cit., p. 222.

8. Ibid., p. 221-224.

9.Voir, Bill Clinton et Jackie Simon, "Ce que je crois", Politique internationale, 57, automne 1992, p. 13-23. Kirkpatrick, Beyond the cold war...

CHAPITRE 1

ANALYSE DE LA LITTÉRATURE PORTANT SUR L'HÉGÉMONIE AMÉRICAINE

Introduction :

Dans ce chapitre, nous allons aborder certains paradigmes des relations internationales en ce qui concerne la question de l'hégémonie américaine. Le bref résumé de la littérature portant sur l'hégémonie américaine que nous allons ainsi fournir, nous fera comprendre chronologiquement les changements éventuels de l'ordre de cette hégémonie comme son déclin historique et ses importantes racines.

Il faut noter que le but de ce chapitre n'est pas de revenir sur l'histoire du déclin de l'hégémonie des États-Unis, qui reste toujours notre postulat de recherche. Mais, plutôt l'analyse de cette littérature donnera des cadres analytiques qui nous permettront de repérer les directions possibles de la politique étrangère des États-Unis depuis son déclin hégémonique.

Nous allons expliquer en premier lieu le paradigme du réalisme-mercantilisme qui reflète la situation des États-Unis au début des années 1980. Certains auteurs de ce paradigme, comme Paul Kennedy, Bertrand Bellon et Jorge Niosi indiquent la diminution de la capacité américaine en ce qui concerne le produit mondiale dont un déclin économique relatif. Ces deux derniers ainsi que Marion Leopold insistent sur le partage du pouvoir américain avec les autres membres de l'économie libérale. En deuxième lieu, nous aborderons les analyses des structuralistes qui indiquent le prolongement de l'hégémonie américaine dans une dominance structurelle et idéologique. Dans ce contexte, nous expliquerons les idées des auteurs tels que Susan Strange et Stephen Gill.

En troisième lieu, Robert Cox et Giovani Arrigie, qui se placent dans le cadre du

matérialisme historique, expliquent la crise de l'aspect explicite de l'hégémonie américaine. Pour eux, l'hégémonie des États-Unis reste encore persistante au niveau implicite, c'est-à-dire l'hégémonie américaine a toujours un rôle essentiel au sein du système de l'économie libérale mondiale comme moteur de ce système. Ces auteurs se présentent ainsi tous comme structuralistes, croyant au pouvoir structurel des États-Unis.

En quatrième lieu, nous analyserons le paradigme du néo-réalisme par les idées de Robert Keohane et Robert Gilpin. Ces deux auteurs néo-réalistes développent l'idée de la nécessité de coopération internationale, surtout entre les membres de l'économie libérale, après le déclin de l'hégémonie américaine.

Pourtant, la différence de base entre ces deux néo-réalistes est la nécessité ou la non-nécessité de fournir un certain leadership au sein cette coopération internationale. Ainsi, selon Keohane, le système de l'économie libérale pour fonctionner a besoin d'une coopération égale entre les membres de ce système, tandis que pour Gilpin, la coopération nécessaire au sein du système de l'économie libérale n'est imaginable qu'à partir d'un certain leadership pluraliste. Pour ce dernier, seuls les États-Unis ont la capacité de fournir ce leadership pluraliste.

Enfin et en cinquième lieu, nous utiliserons les idées de Louis Balthazar et de Stanley Hoffmann pour indiquer les choix dans la politique étrangère des États-Unis après le déclin hégémonique.

1.1. Le réalisme-mercantilism¹: Le déclin relatif

L'idée principale de Paul Kennedy, un réaliste-mercantiliste s'établit sur cette constatation que la puissance relative des Nations dominantes sur la scène internationale ne demeure jamais

constante, notamment à cause du taux inégal de croissance de différentes sociétés et aussi à cause des avantages technologiques et organisationnels qui favorisent une société au détriment de l'autre. Ainsi, il arrive un moment où, une fois la capacité de production renforcée, certains pays trouvent plus facile de soutenir les coûts d'un armement de grande envergure en temps de paix et de maintenir et entretenir de grandes armées en temps de guerre.

Toutefois, selon Kennedy, lorsqu'une trop grande proportion des ressources de l'État est orientée à des fins militaires plutôt que vers les emplois productifs, il s'ensuit, à long terme, un affaiblissement de la puissance nationale. Dès lors, on court vite le risque que les coûts d'une expansion extérieure dépassent les avantages que l'on peut en retirer.²

Les États-Unis ont augmenté régulièrement leurs engagements après la Guerre, tandis que la part de leur production industrielle mondiale et du produit mondial brut a commencé à diminuer. En effet, si l'on considère la stratégie mondiale des États-Unis et les bases économiques indispensables à la mise en oeuvre d'une stratégie efficace à long terme, le tableau est beaucoup moins réjouissant. C'est parce que les États-Unis n'ont pas les mêmes moyens qu'il y a quelques décennies de porter la charge des engagements militaires contractés depuis 1945.³

Pour Paul Kennedy, "l'érosion de la stratégie mondiale des États-Unis" a eu beaucoup de causes: 1. Le recul de l'industrie nationale par rapport à la production mondiale autant dans les secteurs traditionnels que dans les domaines de la robotique, de l'aérospatial, de l'automobile, etc. 2. Les Américains ont également reculé dans le domaine de l'agriculture. On peut remarquer un déséquilibre mondial entre les besoins alimentaires et la production agricole, depuis dix ans. Durant cette période, la CE est devenue un grand producteur d'excédents agricoles du fait de sa politique de soutien des prix.

3. Les États-Unis, après 1945, ont favorisé le libre-échange et la concurrence sur les marchés mondiaux. Ils ont poursuivi cette politique économique parce qu'ils avaient toutes les chances de tirer profit de l'absence de protectionnisme. Or, quarante ans plus tard, on constate certaines mesures en faveur de la protection du marché intérieur et des producteurs nationaux.

4. Ainsi, les États-Unis ont rencontré quelques difficultés pour financer les besoins de leur nation. Dans ce contexte, l'auteur indique la perte de compétitivité mondiale des produits industriels américains ainsi que le recul des exportations agricoles qui ont contribué à des déficits commerciaux. Pourtant les États-Unis ont pu rembourser leur dette en empruntant à d'autres pays. "Les États-Unis, le plus gros créancier du monde, sont devenus en quelques années le plus grand débiteur."⁴ Kennedy met plutôt l'accent sur la stratégie mondiale américaine qui pourrait être sérieusement menacée si son assise industrielle continue de s'effriter.

Kennedy insiste sur la "relativité" du déclin des États-Unis et explique que seule l'incapacité des États-Unis de s'adapter judicieusement au nouvel ordre mondial pourra faire peser une sérieuse menace sur leurs intérêts réels. En un mot, pour les États-Unis, il serait nécessaire de rééquilibrer les engagements du pays et leur puissance. Pour le faire, Kennedy suggère aux Américains de coopérer (tant sur le plan économique et politique que militaire et sécuritaire), au moins avec leurs partenaires, pour maintenir les intérêts des États-Unis.

Pour Bertrand Bellon et Jorge Niosi, l'origine de l'hégémonie américaine renvoie à la période de 1870 et à la Seconde Guerre mondiale où les États-Unis sont devenus la première puissance du monde. Ils ont imposé, en 1945, un ordre monétaire, commercial, financier et industriel international à leur mesure. Ainsi, l'ordre hégémonique américain s'est concrétisé dans certaines institutions internationales comme le FMI, la Banque Mondiale et le GATT.

La *pax Americana*, renforcée par le retour à la liberté du commerce international, s'appuyait sur le développement du libre-échange des marchandises et de la libre circulation des capitaux ainsi que sur le rétablissement du système multilatéral de paiements. En effet, les États-Unis ont imposé leur hégémonie par l'autre voie que la puissance militaire. Ils ont accordé des concessions économiques aux anciennes puissances rivales par le financement du plan Marshall en Europe, et un traitement spécial au Japon dès 1947.

Pourtant, après vingt-cinq ans, cette hégémonie a été mise en cause. Le déclin de l'hégémonie américaine a une origine d'abord économique et surtout industrielle et cela à cause de la perte du leadership de l'innovation dans de très nombreux secteurs. Cette réalité fait en sorte que le Japon et la CE ont remplacé la puissance industrielle des États-Unis en volume et en qualité.

Ce nouvel ordre économique mondial, la multipolarité, se reflète également dans les échanges mondiaux et dans la balance commerciale des États-Unis. De plus, la crise des institutions internationales créés par les États-Unis (GATT, BM, FMI, ...) au début des années soixante-dix est liée au déclin de l'aspect économique de l'hégémonie américaine. Dans ces circonstances, il faut ajouter l'arrivée de nouveaux pays industrialisés (NPI), dont le décollage avait commencé dès le début des années soixante.

Concernant des aspects capitaux du déclin hégémonique des États-Unis, les auteurs parlent d'abord de la réduction de la part des États-Unis dans l'industrie mondiale s'agissant d'une réduction de la production de 50% de la production industrielle mondiale de 1945 à 1955 à 21% de celle-ci en 1980. Cette réduction a entraîné certaines politiques protectionnistes par les États-Unis et ensuite, il y a la réaction des autres régions capitalistes devant cette mutation industrielle.

En effet, de la domination sans partage de 1945 à 1955, l'économie américaine n'est plus aujourd'hui que la plus grande des économies capitalistes. On ne parle pas ici de l'hégémonie ou même du leadership économique et industriel américain, mais plutôt des États-Unis comme les premiers entre égaux.⁵

Pour ces auteurs, les forces ayant produit l'érosion économique relative des États-Unis sont toujours vivantes dans les années 80 et continuent d'avoir les mêmes effets. Précisément, la baisse de la compétitivité industrielle américaine s'expliquent par trois facteurs importants. Il s'agit de : 1. l'émergence d'une économie multipolaire à l'échelle mondiale; 2. l'exercice du fardeau militaire des États-Unis; 3. l'absence d'une politique industrielle nationale.⁶

L'émergence d'une économie multipolaire dans le système capitaliste de l'après guerre résulte non seulement de la remontée de l'Europe Communautaire et du Japon par rapport aux États-Unis, mais de l'émergence à l'échelle mondiale, de certains nouveaux pays industriels. Pour les États-Unis, cette multipolarité industrielle et commerciale a eu pour effet, dans la dernière étape, la destruction de la cohérence de certains éléments de leur hégémonie, c'est-à-dire les éléments de politique, d'armée, de finance, et de commerce. Par conséquent, la capacité de production américaine se disperse à travers le monde et entraîne avec elle le facteur financier et commercial. Il ne reste que l'hégémonie militaire sur laquelle les États-Unis concentrent toutes leurs ressources, accentuant de la sorte le déséquilibre.

Ainsi, tout comme Kennedy, Bellon et Niosi soulignent le fardeau militaire de l'hégémonie américaine, ainsi qu'une corrélation inverse entre les taux de croissance de la production totale et les dépenses militaires.

"...les États-Unis ont préféré conserver la supériorité militaire dans le monde capitaliste au prix d'une performance industrielle

moins bonne, tandis que ses partenaires commerciaux penchent plutôt pour le renforcement de l'industrie civile et laissent volontiers aux États-Unis le rôle de gendarme mondial.⁷

Ainsi, pour Bellon et Niosi, la réalité actuelle des relations internationales fait remarquer le passage de l'hégémonie américaine à un monde multipolaire. Le facteur central de cette évolution est d'ordre industriel.

Ce nouvel ordre économique mondial multipolaire est composée de trois zones géographiques industrielles. Il s'agit de l'Amérique du Nord, la CE et le Sud-Est asiatique. Cependant, étant donné que le nombre de partenaires s'accroît, les concurrents ne sont pas en mesure de créer une nouvelle hégémonie industrielle.⁸ Dans ce nouvel ordre économique, la CE constitue le premier concurrent industriel des États-Unis. Le développement économique de l'Europe pendant vingt ans, de 1955 à 1975, a été la principale cause du déclin relatif des États-Unis.⁹

Dans ce nouvel ordre économique mondial, les États-Unis, selon Marion Leopold, devraient partager leur pouvoir économique avec les principaux partenaires, la RFA et le Japon. En effet, il faut tenir compte, désormais, de la remise en cause du paradigme "internationalisme-libéralisme" et de la réémergence du paradigme "nationalisme-mercantilisme". Il fait en sorte que lorsque les intérêts des États-Unis et leurs partenaires économiques entrent en conflit, le système économique libéral est remplacé par le "nationalisme monétaire et économique". Et pour éviter un tel conflit ainsi que le maintien du système de l'économie libérale, il faut que les Américains envisagent, face à leurs partenaires, une coopération économique.¹⁰

1.2. Le Structuralisme: la persistance de l'hégémonie américaine

Le concept de l'hégémonie des États-Unis se fonde sur le paradigme structuraliste d'une idée structurelle du pouvoir. Il s'agit du "...pouvoir de choisir et former les structures de l'économie politique globale dans laquelle d'autres États, leurs institutions politiques, leurs entreprises économiques et leurs personnels professionnels sont obligés de fonctionner.¹¹" Par ce paradigme, l'analyse Gramscienne de l'hégémonie est plus près de la réalité, car ce type d'analyse tient compte du "...synthetic concept of international power which fuses not only direct, behavioural forms of power, but also its structural aspects, in both material and normative dimensions¹²." En ce qui concerne le pouvoir structurel hégémonique américain, il se fonde sur plusieurs facteurs : militaire, financier et même culturel.

En considérant l'hégémonie américaine selon le concept du pouvoir structurel, une meilleure compréhension peut être acquise de la relation entre les divers problèmes financiers et monétaires des années 1970 et le dit déclin des États-Unis.

Pour Susan Strange, l'hégémonie des États-Unis réside dans leur puissance structurelle qui est tout aussi imposante aujourd'hui qu'elle l'était au lendemain de la Guerre. Quatre critères l'amènent à cette affirmation: 1. La sécurité militaire de l'Occident repose presque uniquement sur le formidable arsenal américain. Toutes les alliances militaires occidentales sont dominées par les États-Unis. 2. La structure de la production mondiale est largement modélée par les États-Unis grâce à leur gigantesque et homogène marché national au coeur duquel se trouve la plus grande concentration au monde de capital industriel, de haute technologie et de service. 3. La suprématie du dollar confère aux États-Unis la maîtrise absolue du crédit international et lui permet d'influencer considérablement le système monétaire mondial. 4. L'industrie de la

recherche et la prolifération de la connaissance par une industrie des communications très développée, grâce encore une fois à la taille du marché national et des ressources financières allouées dans ce secteur, procurent aux États-Unis une avance considérable sur tous les autres pays.

Pour Stephen Gill, le pouvoir structurel permet aux États-Unis, malgré un déclin économique et militaire relatif, le maintien de son hégémonie.¹³ Il soutient que la structure internationale, créée par les Américains après la Deuxième Guerre mondiale, est toujours vivante, et elle fournit encore une puissance inégale voire une domination pour les États-Unis grâce à l'émergence des organisations internationales dominées par l'"américanisme".¹⁴ En effet, pour Gill, la puissance militaire est un principe fondamental de l'hégémonie. L'erreur fondamentale des "déclinistes" est de ne pas avoir mesuré le déclin de l'hégémonie américaine à partir de ce principe fondamental. Malgré le fait que le budget militaire américain ait diminué, il reste toujours le plus important. Les Américains, selon Gill, ont simplement réparti le fardeau, mais ils dominent toujours cette répartition.

Les éléments du pouvoir structurel mentionnés par des auteurs sont ceux qui ont donné une place unique aux États-Unis pendant des années. Pourtant, rien ne nous assure que désormais, avec les changements internationaux de base, tant sur le plan économique et politique que militaro-sécuritaire, les États-Unis pourraient toujours profiter de ces mêmes éléments structurels qui soutiennent leur pouvoir hégémonique. Autrement dit, le pouvoir structurel des États-Unis se définit selon des facteurs qui ont déjà perdu une partie considérable de leur importance.

Par conséquent, avec la création de blocs économiques, et la croissance de tendances protectionnistes, est-ce que l'on peut toujours considérer le déclin de l'hégémonie américaine

comme un mythe? Également, concernant la puissance militaire américaine, même si nous sommes d'accord sur le fait qu'elle est encore présente, est-elle toujours utilisable? En réalité cette puissance semble moins pertinente aujourd'hui qu'elle ne l'était pendant la guerre froide. De plus, comment les Américains peuvent-ils désormais financer leurs engagements militaires dans la mesure où, on constate la faiblesse de l'économie des États-Unis? Aucun de ces deux auteurs ne donnent de réponse.

Ainsi, en ne tenant pas compte du possible déclin hégémonique américain, le paradigme structuraliste nous semble peu viable pour expliquer la situation actuelle des relations internationales. Néanmoins, certaines considérations de cette école par rapport aux normes et valeurs propagées par l'hégémonie américaine sont d'une validité certaine pour nos recherches.

Pour le paradigme structuraliste, à l'encontre de la supposition néo-réaliste qui stipule que toute puissance hégémonique tendra à poursuivre une politique économique libérale et cherchera à répandre ces normes commerciales aux acteurs du système, les États-Unis (comme la Grande-Bretagne) n'ont pas poursuivi une logique libérale intentionnelle dans le but de promouvoir une paix et une stabilité internationale. Mais, plutôt ils auraient recours au libéralisme lorsque cette doctrine leur permette de promouvoir leur propre intérêt national.¹⁵ Cette idée nous laisse penser que, pour les structuralistes, il n'y a pas de nécessité pour les États-Unis de respecter le système de l'économie mondiale libérale. Autrement dit, ni le système libéral de l'économie mondiale ni son maintien ne sont pas des éléments nécessaires à l'hégémonie américaine. C'est pourquoi les structuralistes affirment à la différence de la "théorie de stabilité hégémonique"¹⁶ qu'il n'y aurait aucune contradiction entre la persistance de l'hégémonie américaine et le recours des États-Unis aux politiques économiques protectionnistes.¹⁷

Un autre aspect de l'hégémonie structurelle des États-Unis est la diffusion de l'américanisme, c'est-à-dire l'aspect normatif de l'hégémonie. C'est le mode de vie qui se propage de plus en plus à travers le monde, et il est accepté comme étant le modèle de la prospérité. Les élites des États qui font partie du système international américanisé ont leurs intérêts. Alors que les "déclinistes" réduisent le concept de l'hégémonie et de la dominance à l'empirisme, les structuralistes recourent à l'approche de Gramsci qui incorpore les concepts de l'identité et de l'idéologie.

Pour Gill, le système international américanisé a permis l'émergence d'un système transnational qui est composé des Firmes Multinationales (FMN) et des Banques Multinationales (BMN). Les dirigeants de ce système font partie d'une classe transnationale. Ils ont une conscience de classe qui permet une certaine cohérence au niveau de leurs activités. L'idéologie de cette classe dirigeante transnationale est américanisée, et elle est imposée sur l'ensemble mondial.

Donc, pour les structuralistes, le système transnational, tout comme les normes de l'hégémonie, serait au service des États-Unis, car les FMN, dominées par l'américanisme, favorisent l'hégémonie américaine.¹⁸

De cette façon, d'après nous, on confond l'américanisme et le libéralisme. D'une part, les structuralistes présentent le système international moderne comme étant la création surtout des valeurs américaines, alors qu'en réalité le caractère du système du commerce international est plutôt lié à l'histoire européenne. D'autre part, même s'ils ne connaissent pas le système de l'économie libérale comme le fondement de la stabilité de l'hégémonie américaine pendant la période de l'après guerre, les structuralistes attribuent l'expansion du système de l'économie

libérale au pouvoir structurel de l'hégémonie américaine.

Au delà d'autres critiques déjà mentionnées, cette contradiction de base nous permet de mettre en question la validité du paradigme structuraliste de l'hégémonie.¹⁹

1.3. Matérialisme historique: la crise de l'hégémonie

Pour l'école de pensée d'économie-politique critique, l'hégémonie se définit selon une approche qui épouse celle du marxisme en se servant de l'approche de Gramsci au terme de la relation qu'il établit entre les classes sociales, l'hierarchie de domination, et le mode de production ayant le capital comme finalité ultime.

Pour Robert Cox, l'ordre mondial ne peut être instauré que par un État dont l'hégémonie sociale a été réalisée sous la double pression d'une révolution sociale et économique. Cela se manifeste dès lors par la dynamique de l'ordre social interne qui va s'étendre sur la scène internationale. Il fait savoir que l'hégémonie d'après 1945, institutionnalisée par la "Pax Americana", avait comme objectif (au sein de ses institutions) de concilier les pressions sociales nationales et les exigences accrues de l'économie mondiale.²⁰ Cependant, Cox voit une faiblesse de la dynamique de cette structure sociale aux États-Unis. Par conséquent, il voit s'affirmer une situation de "crise hégémonique" au niveau mondial; crise qui se définit par l'effondrement du "Bretton Woods" et par les deux crises de pétrole des années 70-80 qui ont aggravé les difficultés économiques des États-Unis.

Par là, Cox démontre une situation de crise, caractérisée par le manque de capacité de l'économie américaine de garder la position du leadership mondial. Il définit la crise du Bretton Woods (1971) comme une brisure en terme de convertibilité entre la devise américaine et l'or.

Il s'agit des difficultés qui se situent au niveau d'un accroissement du déficit budgétaire et par une inflation qui échappait davantage au contrôle des divers gouvernements américains, mettant au jour la crise du régime d'accumulation. C'est à partir de ces éléments qu'il tient à introduire l'aspect de la crise de la *Pax Americana*.

Désormais, les transformations politiques et économiques au niveau mondial ne correspondent plus à la capacité de l'économie nationale (des États-Unis) de dominer les marchés internationaux. C'est ainsi que l'auteur conclut qu'il y a un déclin de l'ordre hégémonique américain. En ce sens, il ressort trois points très importants qui démontrent le fondement de la crise qui ébranle l'ordre mondial. Ces trois points sont résumés comme suit:

"1. a virtual abandonment of the central regulation of the world economy entrusted under the Pax Americana to the institution of global economy, accompanied by a weakening of central authority and increasing reliance by states and corporations on their political-economic bargaining power; 2. little change in the basic bipolarity of the military-strategic system, but a relative loss of control by the superpowers outside their homelands and loss of credibility in their leadership and confidence in their sense of credibility; 3. a heightening of competitive pressures, beginning with the arms race tending through world markets for raw materials, capital equipment, and manufactured goods, which tend to encourage an emulative uniformity rather than withdrawal into isolated spheres within which distinctive solutions can be attempted²¹."

Ainsi, de telles constatations de Cox laisseraient à penser que, tout comme la théorie de stabilité hégémonique, le système mondial, pour bien fonctionner, exige un État hégémonique. Et s'il y avait une crise hégémonique, c'est-à-dire un monde sans État hégémonique fort, ce système se paralyserait. Il ne pourrait donc, considérer un système mondial dans lequel des pôles économiques similaires, et non nécessairement rivaux, pourraient coopérer. Il ne voit pas, non plus, qu'il serait dans l'intérêt d'un État hégémonique affaibli de chercher une certaine

coopération avec les nouveaux pôles d'attractions pour que le système fonctionne et son hégémonie soit protégée.

De cette façon, on se trouve dans l'impasse de la crise de l'ordre mondial qui recherche un État hégémonique fort. Et, pour qu'un État soit hégémonique, il faudrait qu'il soit en mesure de protéger l'ordre mondial qui est conçu sous un consensus global; il ne le conçoit pas en terme d'exploitation sur d'autres États, mais plutôt comme un ordre dans lequel les autres États trouvent un gain à leurs intérêts nationaux.

Au niveau international, cette hégémonie ne doit pas être comprise en terme d'État à État; elle est un ordre au sein de l'économie mondiale avec un puissant mode de production qui pénètre tous les États.²² Ainsi, Cox considère notoire qu'une hégémonie soit constitutive d'une structure sociale, économique et politique. Il postule que l'on ne peut pas envisager une hégémonie sans ces trois facteurs ci-dessus; ceux-ci doivent être pris en totalité pour donner une cohésion à l'ordre hégémonique.

Pour Cox, la stabilité de la Pax Americana a été un des facteurs clés qui a aidé à l'instauration d'un marché mondial où les États-Unis ont joué le rôle principal. De là, surgit sa thèse selon laquelle l'internationalisation de l'État serait un facteur facilitant le capital international américain à maintenir les règles qui satisfassent aux intérêts américains. Dans ce sens, il soutient que ces mécanismes régulateurs trouvent leur rigidité sous l'ombre des institutions internationales à travers lesquelles l'expansion du capitalisme libéral est tenu à l'abri des tensions. A cause de ces mécanismes institutionnels régis par les normes surtout américaines, cette expansion favorise la domination économique d'un seul pôle, celle des États-Unis, sur les autres États.

Pour Arrighi²³, néo-marxiste, la crise de l'ordre politico-économique mondial instauré après la Seconde Guerre mondiale sous l'hégémonie des États-Unis, la *pax Americana*, signifie un changement spectaculaire.

La puissance américaine: l'hégémonie explicite des États-Unis et les institutions créées "pour la mettre en oeuvre", constituaient les instruments de la formation du monde capitaliste selon le modèle américain. Il s'agit de trois éléments : la reconstruction du marché mondial, l'expansion transnationale du capital et l'extension du taylorisme et du fordisme.²⁴ Le système de l'économie mondiale libérale créé sous l'hégémonie américaine a été obtenu au moyen de négociations bilatérales et multilatérales et non par des mesures "unilatérales" du type de celles mises en place par la Grande-Bretagne dans les années 1840. A cause de l'importance de l'investissement étranger de l'après guerre dans la politique économique des États-Unis, même un certain protectionnisme pouvait renforcer leur avantage concurrentiel. Ce point de vue prend son origine dans l'affirmation selon laquelle l'investissement a été l'élément essentiel de l'expansion américaine.²⁵ Cette idée semble inacceptable si l'on tient compte du fait que la plupart des paradigmes insistent sur le commerce international comme l'élément essentiel de cette expansion.

Pourtant, après une durée d'environ vingt ans, la crise de l'ordre explicite américain s'est révélée, au niveau des relations militaire et politique, à l'échelle mondiale. Selon l'auteur, cette crise a résulté de l'incapacité des États-Unis à maintenir leur position impériale dans la périphérie.²⁶

Pourtant, la crise de l'hégémonie américaine a renforcé la volonté des Américains à suivre des politiques économiques nationales en se souciant secondairement des intérêts capitalistes

mondiaux. C'est la même constatation que l'on trouve chez les néo-réalistes dans le sens qu'ils croient aux préférences nationales des États-Unis aux exigences de l'économie mondiale comme élément important du déclin hégémonique américain.

"...alors que dans les années cinquante et soixante l'intérêt national était souvent subordonné à la mise en place et à la reproduction d'un ordre capitaliste mondial, à partir du milieu des années soixante-dix la reproduction de cet ordre a été soumise à la poursuite de l'intérêt national, et notamment de la croissance économique interne.²⁷"

Pour Arrighi, la chute de l'hégémonie explicite des États-Unis ne signifie pas la fin de cette hégémonie, mais plutôt un passage à celle implicite, vouée aux intérêts du marché et des grandes firmes. Face à cet aspect de l'hégémonie, il n'y a aucune contestation de la part des partenaires des États-Unis. Au contraire, cet aspect de l'hégémonie aurait même reçu une adhésion croissante, surtout de la part des pays comme la RFA et le Japon. Il fait en sorte que, l'économie nationale américaine représente encore le centre de gravité d'une économie-monde de plus en plus intégrée.²⁸

1.4. Le néo-réalisme:

la coopération et le leadership pluraliste

dans l'absence de l'hégémonie

Le paradigme néo-réaliste accorde une importance primordiale aux États et à la répartition de capacités au niveau international en tant que base des comportements rationnels possibles en politique étrangère. Son argument principal est que, une économie libérale internationale, l'élément de base de l'hégémonie américaine, requiert l'exercice du leadership politique et

pluraliste.²⁹

Par contre, pour les néo-réalistes qui donnent une plus grande importance aux institutions et aux régimes internationaux, la coopération ou la direction pluraliste pouvait s'exercer en l'absence de l'hégémonie. Ce qui voudrait dire que les américains, après le déclin hégémonique, devraient poursuivre une politique étrangère de coopération afin de maintenir leur leadership politique et pluraliste.³⁰

Pour Robert Gilpin, néo-réaliste de la première tendance, les États-Unis, pendant quelques décennies, ont exercé la responsabilité hégémonique ou leadership afin de faire réussir l'économie libérale. Mais, cet exercice, dès la fin des années 1960, est devenu de plus en plus difficile. C'est la capacité diminuée des États-Unis de fournir le leadership hégémonique qui a causé une détérioration sérieuse de l'économie libérale internationale de l'après-guerre.

Selon l'auteur, depuis 1959, les Américains ont consommé plus qu'ils ont produit ou investi dans leur propre économie. La privatisation excessive et la consommation publique y compris les dépenses dans les domaines militaire et de la politique étrangère ont largement affaibli l'économie américaine. Pourtant à cause de leur position privilégiée dans l'économie mondiale, les États-Unis ont été capables d'importer des biens et des services beaucoup plus qu'ils ont exportés. Ils ont été également capables de financer leurs déficits chroniques de la balance de paiement par l'exportation des dollars et les emprunts des autres pays.

En effet, en tant qu'indicateurs du déclin de leadership économique des États-Unis en 1980, Gilpin explique les fluctuations sauvages de l'économie américaine, la menace de déploiement du protectionnisme et la dépendance de la croissance économique des États-Unis.³¹

Pour un autre néo-réaliste, Robert Keohane, les États-Unis ont vraiment suivi une stratégie

de leadership hégémonique dans les années 1950. Pourtant, ils n'ont pas simplement été capables d'imposer leurs conditions au monde. Mais ils ont réussi par différentes méthodes à fournir des motivations aux autres pays afin qu'ils se conforment à leurs préférences. Et étant donné que dans le commerce et la monnaie les États-Unis ont officiellement soutenu les régimes internationaux, cette stratégie a fonctionné. La coopération a favorisé la récupération économique et politique de l'Europe et du Japon, et maintenu l'alliance solidaire que les gouvernements américains cherchaient pendant la Guerre Froide. Mais ils n'ont pas institutionnalisé un régime international capable d'affronter les problèmes du soulèvement des menaces de la sécurité européenne et japonaise ainsi que les importations pétrolières des États-Unis. C'est pourquoi leurs succès ont été contrariés.³²

La clé de l'approche de Keohane concernant la question du déclin de l'hégémonie américaine est l'analyse de la coopération et de l'interdépendance entre États ou blocs régionaux, spécialement les pays capitalistes du Centre. Pour lui, à la différence de Gilpin, ce déclin ne contraint nullement à une stabilité par la coopération. Par contre, il voit ce qu'il appelle un "régime international", un facteur qui puisse favoriser une coopération décentralisée parmi les acteurs.³³

Pour Keohane, l'interdépendance (relations transnationales, intergouvernementales et transgouvernementales parmi les pays du Centre) rend compte des régimes internationaux.

"The United States sought to reinforce this sense of complementary by creating international regimes that would provide specific benefit to its partners as well as reduce uncertainty and otherwise encourage coopération"³⁴.

Cet argument l'amène à la conclusion qu'une puissance hégémonique et le régime qui en découle galvanise la coopération sans que l'on fasse appel à la capacité militaro-stratégique.

Keohane définit l'hégémonie comme une situation "dans laquelle un État est assez puissant pour maintenir des règles essentielles à sa domination"³⁵. L'auteur suppose que l'État hégémonique possède: a) le contrôle des matières premières; b) le contrôle des capitaux; c) le contrôle des marchés; d) l'avantage compétitif dans la production des biens d'équipement industriel. Il est évident que cette vision de l'hégémonie est restreinte parce qu'elle néglige l'aspect militaro-sécuritaire de l'hégémonie.

Toutefois, il reconnaît que, dans certaines circonstances, l'État qui se veut hégémonique doit avoir une puissance militaire capable de faire asseoir son influence, ainsi que de protéger l'économie internationale dont il a le contrôle si ses intérêts sont menacés; parce qu'il admet que le facteur économique peut devenir un facteur de sécurité militaire.³⁶

De l'ordre hégémonique nécessaire, il observe plutôt une coopération engagée entre différentes entités politiques ou sociales. Chez Keohane, on trouve la possibilité d'un mécanisme corrélatif entre l'hégémonie et la coopération, qui ferait naître un régime international dans lequel peuvent se dérouler les relations inter-étatiques sans qu'il y ait une domination monopolistique d'hégémonie d'un État sur les autres. La puissance hégémonique et le régime international établis sous les conditions de l'hégémonie permettent une coopération stable.

Pourtant, la stratégie du leadership hégémonique des États-Unis démontre que l'hégémonie et la coopération sont complémentaires et non inconciliables.³⁷

Il nous semble que le modèle de coopération proposé par Keohane aurait pour but d'assurer un certain leadership hégémonique aux États-Unis. Sa proposition cherche à renforcer, d'une façon implicite, la puissance américaine, après son déclin hégémonique, à travers le leadership au sein de la coopération internationale. Pourtant, dans les circonstances internationales

actuelles, surtout avec la dynamique de la création des blocs régionaux qui regroupent des puissances économiques très similaires, une coopération telle que proposée par Keohane ne semble pas tellement fiable, parce qu'elle n'est pas une coopération égalitaire.

Gilpin, par contre, cherche bien explicitement la coopération internationale sous l'angle du maintien de l'hégémonie américaine. Pour lui, le leadership hégémonique exige que les États-Unis subordonnent leurs propres intérêts économiques à court-terme à ceux à long-terme, c'est-à-dire aux intérêts de l'économie libérale internationale. L'auteur croit que les États-Unis ont tenté de faire cette primauté pour des raisons politiques et sécuritaires pendant l'ère de Bretton Woods.

Néanmoins, vers la fin des années 60, les États-Unis ont commencé à utiliser le système de l'économie libérale, alors en pleine croissance, à leur façon dans un but étroitement défini. Beaucoup des troubles de l'économie mondiale dans les années 1980 ont été causés par ce fait dans la politique américaine. Le déclin hégémonique n'aboutit pas à la coopération internationale comme substitut des États-Unis en tant que base politique de l'économie mondiale libérale, selon Gilpin. Ainsi, bien que pluralisme et coopération internationale s'imposent, les conflits économiques ainsi que les objectifs politiques différents entre les États-Unis et leurs partenaires rendent la réussite de la coopération internationale comme un événement improbable.

Ainsi, comme Gilpin le constate, les États-Unis, après le déclin hégémonique, ont préféré poursuivre des politiques économiques protectionnistes pour maintenir leurs intérêts à court-terme. En effet, même si la politique de coopération a été présentée par le néo-réalisme comme la seule possibilité de réaliser un leadership pluraliste américain qui pourrait remplacer l'hégémonie en déclin, la poursuite par les États-Unis des politiques protectionnistes a fait un tel leadership improbable. Pourtant, il faut souligner que l'auteur insiste sur ce leadership comme nécessité

absolue.

1. 5. La politique étrangère américaine: les choix possibles

Aussi divers que soit les paradigmes résumés dans ce chapitre, le constat de la multipolarisation est commune à tous. Comment alors imaginer les choix de politiques étrangères possibles aux États-Unis soient pour ajuster, réassumer, ou rendre plus souple leur leadership hégémonique?

Pour Louis Balthazar³⁸, dans les circonstances actuelles d'un monde multipolaire, les États-Unis doivent réajuster leur politique étrangère. Selon l'auteur, trois voies s'offrent aux américains: l'isolationnisme, un nouveau leadership ou la coopération.

La première option, d'abandonner des grandes alliances politiques et militaires, n'est pas possible dans les circonstances actuelles. En effet, le fait qu'il existe des armes nucléaires ailleurs dans le monde et que de nombreux problèmes-autrefois réservés à la politique intérieure- revêtent désormais une importance internationale, sont des raisons suffisantes pour démontrer l'inadéquation de cette option. D'ailleurs, Balthazar ajoute que l'isolationnisme s'oppose à l'idée de la "mission" américaine et de l'universalité de la culture américaine, deux notions profondément ancrées aux États-Unis.

La deuxième possibilité touche le renouveau du leadership américain; Balthazar émet également plusieurs réticences face à cette option. Bien que l'on puisse avancer que la culture américaine exerce une forte attraction au niveau international et que ceci lui confère un pouvoir particulier, il faut parallèlement tenir compte du fort sentiment anti-américain présent dans plusieurs pays. Effectivement, tout porte à croire que la CE et le Japon n'accepteront plus de se

faire dicter leur conduite par leur "gardien de sécurité". Un renouveau du leadership américain est donc, pour Balthazar, une option à rejeter.

Reste la troisième alternative, celle de la coopération: seule option viable, selon l'auteur. Elle implique que les États-Unis acceptent de jouer un rôle de participant dans les affaires internationales et donc de parler d'égal à égal avec leurs autres partenaires (la CE et le Japon). Cette collaboration permettrait de résoudre les tensions dans un climat plus pacifique, et favoriserait la participation au sein d'organisations internationales comme l'ONU. Pour l'auteur, il est clair que cette option de coopération ne sera possible que lorsque les américains auront pris conscience du déclin de leur pays et auront compris qu'un renouveau de leur leadership n'est plus possible.³⁹

Pour Stanley Hoffmann⁴⁰, les modifications qui se sont produites dans la répartition de la puissance limitent la capacité qu'ont les États-Unis de fixer les règles du jeu et d'en fournir les solutions. Ce sont les conséquences défavorables aux États-Unis du passage de l'influence militaire à l'influence économique. Se trouvant dans une situation très difficile, les États-Unis ne sont plus désormais capables de résoudre à eux seuls les problèmes mondiaux. En effet, si les déficits commercial et budgétaire persistent, la dépendance des Américains à l'égard de leurs créanciers va s'accroître. Pour éliminer ces déficits, il leur faudrait prendre soit des mesures qui perturberaient l'économie mondiale (protectionnisme), soit des décisions qui conduiraient à une réorientation de la politique fiscale et industrielle des États-Unis.

Toutes ces considérations voudraient dire qu'Hoffmann observe, deux solutions possibles dans la politique étrangère américaine: soit la rivalité soit la coopération. Par conséquent, pour l'auteur même si une coopération multilatérale semble difficile pour les États-Unis, elle est

d'autant plus nécessaire. "...le dynamisme même de l'économie mondiale et la redistribution continuelle de la richesse et de la puissance qui en découle exigent le même type de contrôle politique...⁴¹".

Ainsi, en indiquant le passage d'une période du pouvoir hégémonique absolue des États-Unis -le monde bipolaire -, Hoffmann insiste sur la nécessité pour les États-Unis d'adopter une politique étrangère de coopération avec leurs partenaires comme la CE.

Conclusion :

La question de la crise de l'ordre hégémonique américain n'a pas obtenu une réponse unique, en effet, plusieurs paradigmes des relations internationales se confrontent. Alors que pour certains auteurs les États-Unis ont été et sont toujours dans une position hégémonique, au moins dans le domaine militaire, d'autres parlent clairement du déclin de cette hégémonie.

Néanmoins, même les premiers, non déclinistes, observent une crise de l'aspect économique de l'hégémonie américaine (ce qui dans notre sens constitue un déclin hégémonique des États-Unis). En effet, certains, tout en affirmant le déclin de l'hégémonie américaine, insistent sur le passage d'un ordre traditionnel des relations internationales marqué par la domination des États-Unis à une coopération internationale ou inter-étatique surtout entre les pays industrialisés. Ils affirment donc que l'hégémonie américaine a été remplacée par un certain leadership au sein de cette coopération.

D'autres paradigmes prétendent que l'hégémonie des États-Unis est actuellement partagée entre ce pays et ses principaux partenaires: la CE et le Japon. C'est-à-dire le déclin relatif des États-Unis équivaut à une diffusion de cette hégémonie au profit de la CE et le Japon. Ce qui

voudrait dire également que nous sommes entrés dans une période de la multipolarité. Toutefois, même pour ces derniers, vrais multipolaristes, le débat n'est pas clos en ce qui concerne la relativité de ce déclin.

Pour quelques uns de ces auteurs, l'hégémonie est déjà terminée et nous nous trouvons dans une période de l'histoire post-hégémonique.

Pourtant, tout paradigme reconnaît que la montée économique spectaculaire de la CE (surtout après la création du Marché unique européen), et du Japon, sont des éléments explicatifs essentiels d'un déclin économique des États-Unis. C'est à partir de ces montées économiques que la dynamique de la compétitivité dans le commerce international devient de plus en plus aggravante. Bref, cette concurrence économique internationale (augmentée par les NPI) est un facteur important pour l'analyse du déclin américain.

Concernant les choix des États-Unis dans la politique étrangère, il en ressort deux possibilités de notre résumé de la littérature: une politique de coopération; ou une politique de rivalité. Pour certains, comme Keohane, le système de l'économie libérale, après le déclin du leadership hégémonique américain, ne fonctionne qu'à travers la coopération internationale, surtout entre les États-Unis et leurs partenaires économiques. Ainsi, la politique étrangère des États-Unis devrait chercher le redressement de la coopération internationale.

Pourtant, pour d'autres comme Gilpin, le thème de la coopération nécessaire en tant qu'élément principal de l'ouverture du système de l'économie libérale n'est imaginable que sous un leadership pluraliste, et seuls les États-Unis ont la capacité d'imposer leur leadership au système pluraliste de l'économie libérale. Cette imposition sera réalisable de façon idéologique, économique ou même politique.

À notre sens, une telle imposition pourrait se traduire comme une politique de rivalité. Plus clairement, selon les débats sus-mentionnés concernant les choix des États-Unis dans la politique étrangère depuis le déclin hégémonique, soit, les Américains envisagent une politique étrangère de coopération d'égale avec la CE, signifiant qu'ils acceptent leur déclin hégémonique; soit, ils adoptent vis-à-vis de la CE une politique de rivalité. Cette rivalité peut vouloir dire une coopération ayant comme l'idée de base, d'imposer leur leadership. Ce choix justifie l'idée que les Américains ne pensent qu'à un prolongement de leur rôle hégémonique historique.

Ainsi, toute politique de coopération qui ne soit pas égale, c'est-à-dire qui chercherait une certaine imposition du leadership américain, n'est pas reconnue comme une politique étrangère de coopération. Elle pourrait être plutôt comme une tentative de rivalité américaine pour substituer leur leadership pluraliste à celui hégémonique. Ainsi, nous parvenons aux cadres analytiques dans lesquels nous analyserons, dans le troisième et quatrième chapitre, les orientations de la politique étrangère des États-Unis.

En outre, le thème de coopération de la politique étrangère des États-Unis devrait être de telle sorte qu'il pourrait réaliser la possibilité d'un système coopérative pluraliste au niveau international en vue de faire fonctionner le système de l'économie libérale. L'élément essentiel du système coopérative pluraliste est une coopération internationale tout à faite égale entre les membres de l'économie libérale. Par contre, le système de l'économie libérale va perdre sa chance d'être encore ouverte si les États-Unis cherchent toujours à réimposer leur leadership hégémonique, que ce soit économiquement ou idéologiquement. Il fait en sort qu'au lieu de promouvoir l'idée de la coopération égale entre les États-Unis et la CE, les Américains essayent d'une part, de prolonger leur hégémonie -en déclin- par la valorisation de "l'idéologie libérale"

comme base de cette hégémonie et d'autre part, de favoriser "l'économie libérale" comme fondement du possible "leadership pluraliste". Pour nous, de telles tentatives américaines se caractérisent comme la politique étrangère de rivalité.

Quoi qu'il en soit, il est peu important que l'on soit structuraliste, néo-réaliste, réaliste..., nous confirmons quelques changements de base dans l'hégémonie américaine, c'est-à dire le déclin hégémonique des États-Unis. Ce qui est différent, c'est que l'on voit dans le paradigme structuraliste, la revalorisation de l'idéologie américaine, et dans le paradigme néo-réaliste, l'imposition de certaines coopérations sous le leadership pluraliste des États-Unis.

NOTES

1. Cette école de pensée se présente comme l'école de décliniste.
2. Paul Kennedy, The Rise and Fall of the Great Powers, Random House, New York, 1987, ch. 8.
3. Paul Kennedy, "Le déclin (relatif) de l'Amérique", Politique Étrangère, Paris, 4/1987, P. 865-881.
4. Ibid., P. 867.
5. Bertrand Bellon et Jorge Niosi, L'Industrie américaine, Fin de siècle, Montréal: Boréal, 1987. Introduction, Ch. 1, 2 et 8.
6. Ibid., P. 42-43.
7. Ibid., p. 45.
8. Dans la troisième et dernière partie de leur ouvrage, Bellon et Niosi consacrent leur étude à l'analyse de la nouvelle multipolarité.
9. Pourtant, la CE est restée plutôt une communauté commerciale qu'industrielle. Également, les principaux "challengers industriels" des États-Unis sont aujourd'hui les cinq "dragons" du Sud-Est asiatique: le Japon, la Corée du Sud, Taiwan, Hong-Kong et Singapour. Ces pays ont développé une industrie manufacturière compétitive et dynamique, qui englobe un nombre croissant de branches et de produits. Voir, Bellon et Niosi, L'industrie américaine..., le Chapitre 8.
10. Marion Leopold, "L'économie mondiale fin de siècle", dans "L'économie mondiale en mutation", Cahiers de recherche sociologique, vol. 6, no. 1 (printemps 1988).
11. Susan Strange, "The Persistent Myth of Lost Hegemony" dans International Organization, 41, 4 (automne 1987), P. 551-574.
12. Ibid., p. 557-558.
13. Stephen Gill, American Hegemony and the Trilateral Commission, Ch. 4 "The Decline of American Hegemony: Myth and Reality", Cambridge University Press, 1990.
14. Ibid.
15. Strange, op. cit.,
16. Les principaux fondateurs de la "théorie de stabilité hégémonique" sont les néo-réalistes, comme par exemple, Robert Gilpin et Robert Keohane. Selon Strange, les deux propositions

majeures de cette théorie sont : 1. les États-Unis ont perdu leur pouvoir hégémonique sur le système mondial; 2. la perte de cette hégémonie est la raison principale expliquant l'instabilité de l'économie politique internationale.

17.Ibid.

18.Gill, op. cit., p. 107.

19.Voir aussi, Stephen Gill et D. Law, "Global Hegemony and the Structural Power of Capital", International Studies Quarterly, December, 1989.

20.Robert Cox, Production, Power, and World Order: Social Forces in the Making of History, New York, Columbia University Press, 1987, p. 230.

21.Ibid., P. 290.

22.Ibid., P. 170.

23.Giovanni Arrighi, "Une crise d'hégémonie", Ch. 2 dans Samir Amin et autres, La crise, quelle crise?, Paris, Maspero, 1982.

24.Ibid., P.60.

25.Ibid., p. 61-62.

26.Ibid., P. 65.

27.Ibid., P. 68.

28.Ibid., P. 70.

29.Robert Gilpin, The Political Economy of International Relations, Princeton University Press, 1987, Ch. 10.

30.Robert Keohane, After Hegemony, Princeton University Press, New Jersey, 1984, les chapitre 3, 8 et 9.

31.Gilpin, op. cit.,

32.Keohane, op. cit.,

33.Ibid., P. 34.

34.Ibid., P. 137.

35.Ibid., p. 39.

36.Keohane, op. cit., p. 39. Keohane postule également qu'un État fort cherche toujours à mettre sur pied le modèle d'une économie internationale qui répond d'abord à ses intérêts et à son idéologie. Selon cette perspective, il conçoit le rôle des États-Unis dans ses nombreuses alliances comme un facteur qui se rapporte à la description ci-dessus. Son argument est que les États-Unis, dans l'ordre de l'économie mondiale, se sont forgés leur leadership à travers l'OTAN et à travers des organismes financiers internationaux, tel le Fond Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM).

37.Ibid., P. 179-180.

38.Louis Balthazar, "Leadership ou partnership? La nouvelle politique américaine", Etudes internationales, décembre 1990, P. 757-775.

39.Malgré les vertus de la coopération, Balthazar est conscient qu'il y aura de nombreux obstacles à l'implantation d'une telle politique. En effet, il prévoit une résistance culturelle forte aux États-Unis, due, entre autres, à la tradition américaine de "mission" ainsi qu'à celle d'intervention au nom de grandes causes!

40.Stanley Hoffmann, "Le monde nouveau et ses problèmes", Commentaire, 14 (53), print. 1991, p. 5-16.

41.Ibid., p. 14.

CHAPITRE 2

L'INTEGRATION ECONOMIQUE EUROPEENNE ET LE MARCHÉ UNIQUE

Introduction :

La performance économique forte de la CE à la fin des années quatre-vingt- qui a fait de cette Communauté un pôle économique distinct -est étroitement associée avec le processus de l'intégration économique européenne. La décision du Conseil Européen en juin 1985 de renforcer le marché intérieur européen a été le commencement d'une transformation économique de l'Europe Communautaire. En décembre 1985, la Commission européenne publie son Livre Blanc comprenant 285 propositions qui préparent la création, au 31 décembre 1992, d'un véritable marché unique. En effet, l'Acte unique européen de 1987 ouvre une étape majeure dans l'histoire de la reconstruction européenne en stimulant l'économie européenne par la promesse d'un grand marché de 345 millions d'habitants¹, où les différentes barrières de libre circulation des marchandises, de capitaux et des personnes seraient abolies. C'est grâce à une telle intégration dont les progrès économiques sont sans précédents, que la CE a pu occuper une place remarquable dans l'économie mondiale en tant que pôle économique si puissant.²

Dans ce chapitre, afin de bien cerner l'image générale du possible défi européen qui aurait pu se donner le leadership des États-Unis, nous présenterons une vue globale de certains aspects importants de l'intégration économique européenne. En effet, dans la première partie de ce chapitre, nous présenterons d'abord, une brève histoire de l'intégration européenne, ensuite, nous indiquerons certains éléments de base du Marché unique européen. Enfin nous expliquerons plus précisément, la transmission du Livre Blanc, l'Acte unique européen et le Traité de Maastricht; c'est-à-dire les trois événements majeurs dans le processus d'intégration européenne.

Dans la deuxième partie de ce chapitre, nous analyserons le contenu des déclarations officielles des Européens en ce qui concerne les perspectives majeures ainsi que des buts essentiels de la réalisation du Marché unique. Est-ce que la CE annonce son intention de contester l'hégémonie économique américaine?

La troisième partie du chapitre traite certains effets économiques de la mise en oeuvre du Marché unique pour la CE, en général, et des effets particuliers sur les relations économico-commerciales de la CE avec les États-Unis.

Quant aux sources utilisées pour nos analyses, il s'agit de déclarations, discours et publications officielles européennes. Nous avons choisi, essentiellement, des discours du président de la Commission, du Conseil européen et du Conseil (le Conseil des ministres), c'est-à-dire les institutions les plus importantes de la CE.³ À travers ces données, nous indiquons les points qui pourraient éclairer les objectifs des Européens dans le processus d'intégration économique.⁴

2.1. Le Marché unique européen:

2.1.1. Une brève histoire de l'intégration européenne :

La CE, en 1992, est le résultat des efforts menés depuis 1950 par les promoteurs de l'Europe Communautaire tels que, par exemple, Robert Schuman⁵, Altiero Spinelli, Jean Monnet. Le Traité de Paris instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) en 1951, puis celui de Rome créant la Communauté Économique Européenne (CEE) et la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (CEEa) en 1957 sont les éléments de base de la CE. Ces communautés, c'est-à-dire la CECA, la CEE et la CEEa ont été modifiées en 1987 par l'Acte unique européen et en 1992 par le Traité de Maastricht qui devient l'élément

constitutionnel entre les États membres. La CE génère elle-même une législation s'appliquant directement aux "citoyens européens" et crée des droits spécifiques à leur profit.

Dès 1957, les six premiers pays membres de la CE, c'est-à-dire la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, décidèrent de construire une Communauté économique sur la base de la libre circulation des marchandises, des services et des travailleurs. Ces pays décidèrent également d'éliminer les droits de douane sur les produits industriels en juillet 1968 et de mettre en place une politique commune dans les domaines de l'agriculture et du commerce. Par ailleurs, en dépit de deux vetos de la France du général De Gaulle en 1961 et en 1967, la CE s'élargit en 1972 par l'entrée du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande; en 1981 et en 1986, les adhésions de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal renforcent le flanc sud de la CEE.

En ce sens, l'"euro-pessimisme" qui sévit au début des années 80, alimenté par les effets de la crise économique mondiale ainsi que par une difficile discussion interne sur la répartition des charges financières du budget communautaire, laisse la place, à partir de 1984, à un nouvel espoir de relance de la dynamique européenne. Ainsi, il était bien clair qu'aucun pays européen ne pouvait, à lui seul, rivaliser à armes égales avec les pays comme les États-Unis, ou le Japon. Les Européens avaient en effet, été convaincus de la nécessité de créer un marché unique si l'Europe voulait survivre à la concurrence internationale.

C'est à partir de ce moment que l'Europe cherche à retrouver sa puissance dans l'économie mondiale, à construire un pôle économique remarquable. C'est sur la base d'un livre Blanc, présenté en 1985 par la Commission présidée par Jacques Delors, que la CE décide d'achever la construction du grand marché intérieur au 1er janvier 1993. Cette date mobilisatrice

et les dispositions législatives qui rendirent possible la concrétisation d'un objectif si ambitieux ont été consacrées dans l'Acte unique européen. En 1987, c'est l'Acte unique qui réalise le but européen de fonder une entité économique et politique plus forte. Ainsi, quatre décennies de construction européenne ont profondément marqué l'histoire du continent ainsi que la mentalité de ses habitants et ont modifié les équilibres du pouvoir tant en Europe que sur le plan mondial. Les États membres, toutes tendances politiques confondues, savent désormais que l'ère des souverainetés nationales absolues est dépassée et que seule l'union des forces et la vision d'un destin partagé permettront aux "Européens" de poursuivre le progrès économique et social afin de maintenir leur influence au niveau mondial.⁶

2.1.2. Le Marché unique dans son ensemble :

Selon la Commission, la CE a atteint en 1992, ses objectifs les plus importants. Elle a réussi, de 1985 à 1992, à faire tomber la plupart des barrières économiques. L'achèvement du marché unique a été un vieux rêve pour les industries, les commerçants et les banquiers européens. Les 345 millions de consommateurs de la Communauté profiteront, eux aussi, de la disparition des barrières douanières. C'est dans ce contexte que les chefs d'État et de gouvernement de la CE considèrent le marché unique sans frontières intérieures comme un objectif intermédiaire dans le processus d'unification européenne. En effet, par le marché unique, tous les citoyens de la CE, depuis le début de 1993, ont le droit de se rendre librement dans les autres États membres. Les contrôles de marchandises aux frontières intérieures de la Communauté n'existent plus. En ce qui concerne les contrôles des personnes, ils ne sont plus effectués que sporadiquement à la plupart des postes frontières. Avec l'entrée en vigueur des accords de Schengen, ces contrôles frontaliers, sauf au Royaume-Uni, en l'Irlande et au Danemark, seront

complètement supprimés dans les États membres. L'avantage le plus important pour les "Européens" est la possibilité leur offrant de faire des achats dans les pays voisins et de profiter ainsi de différences de prix avantageux.

Pourtant, étant donné que le revers de la médaille sera sans doute une perte énorme de rentrées fiscales, le règlement se limite aux achats destinés à l'usage personnel. Dans un même ordre d'idée, l'abandon des formalités aux frontières intérieures et la suppression des obstacles techniques et fiscaux aux échanges entraînent une plus large ouverture des marchés et une plus forte compétition. Cela suppose, pourtant, que les règles de compétition fixées par la Communauté soient appliquées de manière stricte et que les acheteurs exploitent également les possibilités offertes par le grand marché. Quant à la liberté de circulation des personnes dans la Communauté, tout citoyen de la CE peut s'installer pour une période illimitée dans un autre pays membre à la seule condition qu'il apporte la preuve indiquant qu'il est en mesure de financer son séjour et qu'il n'est pas à la charge du système de protection sociale du pays d'accueil. En ce qui concerne la liberté des services, la Commission explique que les Européens peuvent ainsi souscrire des assurances auprès de compagnies établies dans d'autres États membres de la Communauté. Cette libéralisation permet un jeu plus libre de la compétition d'où devrait résulter une amélioration des services.

L'élimination des entraves aux échanges de services a été pour le moins tout aussi important. Alors que les différents établissements financiers, les banques et les compagnies d'assurances ne pouvaient exercer leurs activités dans d'autres États de la Communauté qu'en y installant une succursale soumise bien sûr à la législation du pays d'accueil, ces derniers profitent désormais d'une libre circulation, exceptés certaines restrictions imposées à la

circulation des devises et des capitaux qui sont éliminées. Également, le trafic aérien et le trafic routier transfrontalier sont aussi largement libéralisés. Concernant la création de nouveaux emplois, la Commission explique que le marché unique non seulement apporte une libéralisation du commerce, des investissements et des services, mais la concurrence créée par l'ouverture du marché unique oblige à améliorer les conséquences de cette libéralisation et à supprimer des structures économiques archaïques. Elle le fait en stimulant les investissements privés et à favorisant la création de nouveaux emplois.⁷

En améliorant la compétitivité de l'industrie européenne par la création du marché unique, selon la Commission des Communautés Européennes, le marché unique offre aux entreprises européennes un espace économique suffisamment vaste pour leur permettre de développer leurs atouts d'efficacité et de qualité. En effet, la production dans un grand marché assure des avantages certains. La fabrication des biens en grande série réduit les frais de production pour les produits de masse. A l'intérieur du grand marché européen, la Communauté assure des normes européennes de haute qualité. Cette politique contribue à développer la compétitivité face aux produits importés et à conquérir de nouveaux marchés.⁸

"C'est au niveau communautaire qu'en particulier, face aux conditions de la concurrence internationale, l'intervention publique est à même d'encourager la productivité, de mobiliser d'importantes ressources, d'organiser des coopérations à long terme, en d'autres mots, de créer un environnement favorable à une meilleure compétitivité de nos entreprises."⁹

En indiquant la promotion de la coopération dans le secteur de la recherche, la Commission souligne que le programme de recherche et développement de l'Europe Communautaire (R & D) favorise le partenariat entre chercheurs, laboratoires et entreprises des différents pays de la Communauté. Les divers programmes communautaires poursuivis (ESPRIT,

RACE, BRITE....) aident à mobiliser les ressources humaines, financières et technologiques, en encourageant la réflexion en commun, développant des collaborations et renforçant les bases technologiques des entreprises.¹⁰

Concernant l'Union Économique et Monétaire (UEM), la monnaie unique européenne, l'Écu, allait considérablement renforcer les avantages économiques résultant du marché unique. Dans un monde marqué par certaines fluctuations des taux de change, la CE, grâce au Système Monétaire Européen (SME), constitue une zone de stabilité monétaire. En fait, l'Écu est utilisé par la CE pour les paiements internationaux. Ainsi, comme la Commission l'indique, la création de l'UEM avec le monnaie unique procurera aux partenaires de la CE une zone monétaire qui pourrait constituer une alternative à la zone "dollar" ou à la zone "yen", à la condition que l'UEM se réalise. Cette union faciliterait également la réduction des coûts des transactions liés à l'existence de différentes devises communautaires et à la vente de biens et de services sur différents marchés nationaux de la CE.¹¹

2.1.3. Les trois événements majeurs :

A- Le Livre Blanc:

Conformément à son engagement dans le programme de travail pour 1985, la Commission des Communautés européennes a transmis à l'intention du Conseil européen un livre blanc sur l'achèvement du marché intérieur en juin 1985. Ce document développe les mesures à prendre pour supprimer de 1985 à 1992 toutes les barrières physiques, techniques et fiscales entre les États membres de la Communauté et fixe un calendrier détaillé pour les adopter.¹² En effet, le Conseil européen de Milan a accueilli favorablement le programme établi dans le livre blanc.¹³

B- L'Acte unique:

Après avoir été approuvé par le Conseil européen, le texte de l'Acte unique européen¹⁴ a été formellement accepté lors de la conférence intergouvernementale réunie le 27 janvier 1986. Ce texte a été soumis à la ratification dans les États membres après avoir été signé par les représentants des gouvernements. L'Acte unique est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1987.

Selon la Commission des Communautés européennes, l'Acte unique est jusqu'à présent la plus importante des modifications intervenues sur traités, c'est-à-dire les traités de Rome et de Paris. En dotant la CE de dimensions nouvelles et de sa capacité de décision, l'Acte unique relance certains éléments de la Communauté. Il s'agit, par exemple :

- de la réalisation du grand marché unique jusqu'à 1992;
- du renforcement de la cohésion économique et sociale entre les États membres;
- de la consécration de l'UEM, du SME et de l'Écu.¹⁵

L'Acte unique a également étendu les pouvoirs du Parlement européen dans le processus de décision et a institutionnalisé pour la première fois des procédures de coopération en matière de politique étrangère et sécuritaire commune.

C- Le Traité de Maastricht:

Lors la réunion officielle du Conseil européen à Maastricht les 9 et 10 décembre 1991, les chefs d'État ou de gouvernement ont marqué leur accord sur le projet de traité sur l'Union européenne qui se fonde sur des textes relatifs à l'Union politique et sur le projet de traité concernant l'Union économique et monétaire.¹⁶ En effet, le traité de Maastricht trace les trois grands axes de l'action de la CE dans les années 90 : 1. Poursuite de son développement interne du marché unique vers l'UEM et l'Union politique. 2. Stratégie de la CE dans la perspective de

son élargissement futur. 3. Responsabilités externes de plus en plus étendues pour la CE, qui devra contribuer à définir un nouvel ordre international à l'issue de la guerre froide et servir de modèle ou de guide aux pays de l'Europe de l'Est qui se sont orientés vers une économie de marché. Ainsi, compte-tenu des nouvelles réalités mondiales de l'après guerre froide, le traité de Maastricht permet à la CE de retrouver sa place parmi les puissances mondiales tant sur le plan économique que politique.¹⁷

Ainsi, le Traité de Maastricht pourrait se présenter plus concrètement comme l'élément clé d'une dynamique de "défi européen" dans la période de l'après guerre froide. Même s'il est un peu trop tôt pour analyser les conséquences majeures de ce traité (ratifié formellement en février 1994), c'est à travers les effets du Traité de Maastricht que les Européens semblent plus équipés pour rivaliser avec l'ancienne puissance hégémonique, les États-Unis. Afin de mieux comprendre les objectifs de l'intégration économique, ainsi que ses étapes majeures, nous allons maintenant étudier, dans la partie suivante, les déclarations officielles de la CE sur l'intégration européenne.

2.2. L'examen des déclarations européennes :

Nous analysons les déclarations officielles des Européens en ce qui concerne les objectifs majeurs de l'intégration économique européenne et de la création du Marché unique, en insistant surtout sur les conséquences mondiales de cette intégration. Pourtant, il convient de mentionner qu'après avoir consulté une très grande collection de déclarations des Européens, la majorité de ces dernières concernent les dossiers inter-Communautaire et penchent plutôt sur le processus de l'intégration. Nous examinerons maintenant ces documents européens par ordre chronologique.

Dans une déclaration sur les orientations de la Commission en 1985, le président de la Commission, Jacques Delors, explique que, sans la réalisation d'une véritable intégration économique, la CE ne réussira pas à convaincre ses deux grands partenaires, les États-Unis et le Japon, à remédier de concert aux désordres de l'économie mondiale. Ces désordres sont provoqués par l'instabilité des monnaies, des taux d'intérêts prohibitifs, des protectionnismes implicites, etc. A travers l'intégration économique, l'Europe essaye de se maintenir au rang des puissances en assurant son rang dans les technologies de base et en concrétisant l'épargne européenne à leur propre développement et non pour nourrir la croissance des plus puissants.¹⁸

"...Il s'agit de partager les responsabilités mondiales en matière monétaire, de défendre nos intérêts commerciaux, tout en participant pleinement à la diffusion des échanges de biens et de services...l'Europe doit retrouver le chemin de l'imagination et de l'offensive!"¹⁹

D'après M. Delors, pour entraîner plus de croissance économique et afin d'exister dans un monde dominé par les grandes puissances, l'Europe devrait poursuivre son processus d'intégration. L'Europe "n'a pas de besoins humains et monétaires, mais d'un espace économique et social unifié" dans lequel les protagonistes du progrès scientifique et économique puissent échanger et coopérer plus facilement.²⁰ En ce sens, le président au moment du Conseil européen déclare en 1987 que la CE devra se développer grâce à un véritable marché unique parce qu'elle est obligée de faire face aux défis de la fin de ce siècle. *"Une des implications de ces défis est l'imposition aux Européens, dans les prochaines années, d'un équilibre dans le développement de l'activité communautaire par rapport au reste du monde"*²¹.

En insistant sur les résultats positifs de la mise en oeuvre du marché unique, depuis son

achèvement, le président du Conseil explique que même si la situation économique actuelle (1987) de la Communauté est relativement bonne, il est nécessaire de stimuler le développement économique dans les pays industrialisés. C'est grâce à un marché unique dont la croissance économique s'accroît que la CE pourra réduire le chômage déjà énorme, pouvant mettre en péril la stabilité économique et politique de la société européenne. Concernant l'initiative du SME, ce système a protégé pendant longtemps les États membres de la Communauté contre les fortes fluctuations de change qui ont caractérisé le dollar et le yen.²² En ce sens, en 1987, dans le cadre du Conseil économique-financiers, les ministres européens, en prévoyant la baisse du dollar indiquent que les Européens, à travers d'un véritable marché unique, sont résolus à améliorer les conditions propres à favoriser une croissance non inflationniste suscitée de l'intérieur et de contribuer à la réduction des déséquilibres extérieurs. Selon eux, les développements sur le marché financier et sur le marché des changes à la fin de 1987 éclairent les avantages qu'il y a à établir un vaste marché européen intégré des biens, des services et des capitaux. Ce discours laisserait à penser que c'est grâce à la mise en oeuvre d'un véritable marché unique que les Européens peuvent faire face aux résultats défavorables de la baisse du dollar américain à la fin de 1987. De plus, étant donné que cette baisse est indispensable, la création du marché intérieur européen est d'autant plus importante. Ainsi, le Conseil économique-financiers croit que la réalisation progressive du marché unique ouvrira dans les années à venir de nouvelles possibilités de croissance en Europe.²³

Dans la déclaration du Conseil européen de 1988, on remarque que les objectifs extérieurs de l'Acte unique sont de renforcer le rôle constructif de la Communauté dans l'économie mondiale et de formuler une politique étrangère européenne adéquate. Le renforcement de la

cohésion économique et sociale de la Communauté constitue l'élément essentiel du marché intérieur européen. Selon cette déclaration, la Communauté se trouva dans une situation où elle s'impose à elle-même des restrictions et des entraves. L'Europe a besoin d'une dynamique économique forte afin de réduire le chômage et surmonter les déséquilibres de l'économie mondiale. C'est par le marché intérieur que l'Europe peut engendrer un nouveau potentiel de croissance économique et d'emploi, de nouveaux progrès technologiques. À travers le marché unique, la Communauté doit, de concert avec les États-Unis et le Japon, assurer la liberté des échanges internationaux et résister aux tendances protectionnistes.

"La réalisation du marché intérieur européen n'aboutira pas à dresser de nouvelles barrières aux frontières extérieures de la Communauté. Au contraire, cela offrira à nos partenaires de nouveaux débouchés et de nouvelles possibilités d'investissement."²⁴

Au cours de 1988, les préoccupations des partenaires de la CE se sont manifestées autour du thème de la "forteresse Europe", c'est-à-dire du protectionnisme européen comme le résultat de la création du Marché unique.²⁵ Ce débat prend son origine, au niveau extérieur, en raison de la crainte des États-Unis surtout, et du Japon de ne pas pouvoir pas accéder aux marchés européens protégés par les règles du Marché unique. Ces pays mettent l'accent sur certaines politiques concurrentielles de la CE, comme par exemple, la Politique Agricole Commune (PAC), des restrictions volontaires aux importations japonaises, des procédures antidumping, etc.

De la part des Européens, le thème de "forteresse Europe" n'a pas de sens. Selon eux, la création du Marché unique vise à faciliter la réalisation d'objectifs économiques et à permettre aux entreprises européennes d'affronter sur un pied d'égalité la concurrence des sociétés américaines et japonaises. Si certains objectifs exigent une action à court terme, des mesures

nécessaires seront prises aux États-Unis et au Japon, ainsi, le débat prend une dimension réciproque. Les Européens se demandent si, en faveur de contreparties, le Marché unique pourrait offrir un vaste champ d'expansion aux entreprises étrangères hors Europe, etc. Cette question de la réciprocité est posée par les partenaires commerciaux de la CE, comme les États-Unis et le Japon, notamment au cours des négociations commerciales du GATT. Ainsi, ce débat constitue un champ important dans les déclarations des Européens qui essayent de se défendre et réclament que l'Europe soit partenaire et non pas forteresse.²⁶

En expliquant la politique commerciale et économique extérieure de la CE, la Commission déclare en octobre 1988 que la Communauté, dont le rôle de première puissance commerciale mondiale est appelé à s'accroître, recherchera une libéralisation plus grande du commerce mondial. "L'Europe de 1992 sera une Europe partenaire." Dans ce contexte, la Commission recourt aux conclusions du Conseil européen de Hanovre dans lesquelles il est indiqué, que le marché intérieur ne devrait pas se refermer sur lui-même. Mais conformément aux règles du GATT, la Communauté devrait être ouverte aux pays tiers.²⁷

"La Communauté, qui est le plus grand exportateur mondial, est très dépendante du commerce international; ses exportations représentent 10% de son produit national brut (PNB) (pour les États-Unis, cette part est de 5%). Elle a donc un intérêt fondamental à l'existence d'un commerce international ouvert et libre...La Communauté continuera à respecter tous ses engagements tant au plan multilatéral, notamment dans le cadre du GATT et de l'OCDE, que bilatéral avec des pays ou des groupes de pays..."²⁸

Dans ce sens, le Conseil européen déclare que le marché unique ne se fermera pas sur lui-même. "L'Europe de 1992 sera un partenaire et non pas une Europe forteresse²⁹." Selon le Conseil, en contribuant à une plus grande libéralisation du commerce mondial sur la base des

principes du GATT, le marché unique européen vise à des accords réciproques et mutuellement avantageux.³⁰

"J'en viens à la place de l'Europe dans le monde, à l'Europe partenaire. La Communauté a-t-elle pour autant relevé le défi de ce que j'appelais l'influence? A-t-elle retrouvé la capacité d'agir et pas seulement celle de réagir ou de suivre? A voir fleurir aux États-Unis et au Japon la campagne sur l'Europe-forteresse, on pourrait le penser! Car c'est là un mauvais procès qui est d'abord révélateur de notre dynamisme retrouvé."³¹

En rejetant cette idée que l'Europe, après avoir mis en place le marché unique, fermera ses frontières aux produits étrangers, le président de la Commission déclare que si l'on tient compte de la part de l'Europe dans le commerce mondial, on voit que la CE serait la première victime d'un protectionnisme. Selon lui, la Communauté en représentant 20% du commerce mondial, 38% si l'on ajoute les échanges intracommunautaires, comparativement aux États-Unis (15%) et au Japon (9%), est plus dépendante que ses partenaires dans le commerce international. Dans ce contexte, il constate que ceux qui décrivent ainsi "l'Europe forteresse", sont les pays qui cherchent une Europe ouverte sans politique commune, sans réaction, sans volonté politique. Ils votent des lois commerciales protectionnistes ou ralentissent l'ouverture de leur propre marché. "A ceux-là nous disons clairement: l'Europe sera ouverte, mais pas offerte."³²

D'autre part, selon le président, l'Europe après être sortie des chocs pétroliers, était confrontée au cancer du chômage qui paraissait irrépressible. Ce déclin économique, selon le président, aurait été celui d'une Europe incapable d'affronter la mondialisation des marchés, une Europe incapable de compétitionner grâce à ses entreprises. On avait perdu le marché, on avait reculé devant la création...En vue de combattre ce chômage, cette croissance reculée, cette perte de compétitivité, il fallait réaliser un grand marché sans frontières intérieures...C'est l'objectif de 1992.³³

Quant au renforcement de l'unification économique et politique de l'Europe Communautaire à la fin de 1991, par le traité de Maastricht et en ce qui concerne de la mise en oeuvre du marché unique en 1992, le président du Conseil européen déclare devant les Nations Unies, que le motif plus profond de ces décisions est d'ordre politique. Il constate qu'au lieu de se battre pour des frontières nationales et afin de les éliminer, il faut chercher à les rendre inutiles par une coopération économique et aussi politique. En effet, l'Europe ne se repliera pas sur elle-même. Au contraire, elle est décidée, selon le président, à faire preuve d'ouverture.³⁴ Dans ce même ordre d'idée, une déclaration du Conseil européen en 1992 indique que les objectifs des politiques économiques des États membres devraient rester préalablement une économie de marché ouverte, où la concurrence est libre.³⁵

Ainsi, la vue globale des déclarations susmentionnées nous permet de confirmer que l'objectif le plus important pour lequel les Européens ont réalisé le marché unique est de surmonter les difficultés économiques internes comme, par exemple, le chômage. De plus, en vue de bien parvenir aux développements techniques et économiques afin de profiter de la concurrence économique mondiale, les Européens ont réalisé le marché unique. En effet, on peut confirmer, à travers ces déclarations, que les Européens ont été convaincus que, vue les circonstances de concurrence économique mondiale, seule une véritable intégration économique (et politique) leur permettrait de protéger l'économie européenne ainsi que de la promouvoir comme un pôle économique puissant. Autrement dit, les Européens ont réalisé le marché unique parce qu'ils ont accepté que ce marché assurerait l'enregistrement d'une croissance économique plus forte que jamais. D'autre part, les déclarations européennes nous laissent constater que, pour être considérés plus sérieusement par leurs partenaires, surtout les États-Unis, dans des

négociations internationales tant économiques que politiques, une intégration économique était nécessaire.

Est-ce que l'on peut conclure que l'Europe Communautaire a voulu par la réalisation du marché unique, se substituer aux États-Unis grâce à sa propre puissance économique? Si l'on tient compte des déclarations des Européens, rien ne nous confirme qu'il y aurait un tel objectif. Pourtant, même sans ce but européen explicite de défier la puissance économique américaine, certains bénéfices économiques et commerciaux, tirés de l'intégration économique européenne, permettraient d'affirmer qu'une éventuelle remise en cause de l'hégémonie économique américaine notamment sur le plan commercial. Pour analyser cette éventualité, nous étudions, dans la partie suivante, certains bénéfices tirés de l'intégration économique qui atteste des changements dans la structure de l'économie mondiale dominée par l'hégémonie américaine.

2.3. Le Marché unique et l'hégémonie américaine :

Quels sont les effets éventuels de la mise en oeuvre du Marché unique sur l'économie mondiale dominée, depuis longtemps, par l'hégémonie économique américaine? En fait, est-ce que les Européens ont-ils remis en cause l'hégémonie économique américaine? Il est bien clair que la question est tellement large que par le présent chapitre, voire par la présente recherche, nous ne pouvons pas l'examiner au complet. Néanmoins, dans cette partie, nous essayons d'ouvrir un petit écran sur la place économique et commerciale dans l'économie mondiale occupée par la CE. Ce qui nous donnerait une petite idée sur l'éventuelle remise en cause du leadership économique américain. Pour ce faire, nous allons étudier d'abord, certains bénéfices économiques escomptés de l'achèvement du marché intérieur européen. Ensuite, nous comparons, dans une

mesure limitée, la croissance économique des Européens et des Américains.¹⁶

2.3.1. Les bénéfices escomptés du Marché unique :

Les avantages escomptés de l'intégration économique et de la création du marché unique européen dépendent, dans une large mesure, de l'idée que se font les Douze des bénéfices qu'ils tireront et aussi des coûts qu'ils apporteront. En effet, la plupart des observateurs avaient le sentiment que la création d'un grand marché entraînera une augmentation de la croissance et une réduction des prix. Dans ce contexte, une des sources les plus importantes dont on dispose sont celles qui ont apprécié, année après année, la situation économique de la CE ainsi que les effets de l'intégration économique. Ces estimations sont citées dans les rapports annuels de la Commission des Communautés européennes et du Secrétaire général du Conseil des Communautés européennes. Pourtant, étant donné que ces estimations sont propres aux Européens, elles pourraient être jugés comme biaisés. Ainsi, ces estimations constituent la première partie de cette discussion. La citation, d'une étude recommandée par la CE sur les effets économiques du marché unique, c'est-à dire les études de Cecchini, développe la deuxième partie.

A. Évolution de la situation économique:

Dans ce contexte, nous analysons certains aspects de l'économie européenne de 1985 à 1992. Bien que la date d'échéance de l'achèvement du Marché unique soit la fin de 1992, l'analyse de l'évolution économique de la CE dans la période de 1985-1992 nous permettrait de découvrir la contribution de l'intégration européenne à la croissance économique de la CE. Il est évident que pour bien déterminer la situation économique européenne, il faut tenir compte de plusieurs aspects. Pourtant, dans cette analyse restreinte, nous n'en considérons que quelques uns. En comparant avec l'année précédente ainsi que l'année suivante, nous expliquons l'évolution

de la situation économique de la CE par les éléments suivants : 1. le taux de croissance de PIB.
2. le taux d'exportation. 3. le taux d'investissement, 4. la balance des paiements extérieurs et 5.
le taux de chômage. Nous abordons ces éléments en étudiant les rapports officiels des Européens.

Tableau 1
La croissance annuelle du PIB de la CE (en volume) 1985-1992

1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
2,4%	2,5%	2,2%	3,5%	3,4%	2,9%	1,3%	1,0%

Tableau 2
L'exportation annuelle de la CE (hors de la CE), 1985-1992

1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
6,2%	2,2%	—	5,3%	8%	7,2%	5,7%	—

Tableau 3
Le taux annuel d'investissement de la CE, 1985-1992
(au niveau intérieur et extérieur)

1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
7,9%	4,2%	—	7%	7%	4,4%	0,5%	—

Tableau 4
La balance annuelle des paiements de la CE 1985-1992

1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
0,5%	1%	1,1%	0,5%	0,2%	0%	—	—

Tableau 5
Le taux annuel de chômage de la CE, 1985-1992

1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
12%	11,9%	12%	11%	9%	8,5%	8,6%	9,5%

Sources: Commission des Communautés européennes, Rapport général sur l'activité des Communautés européennes, du XIXe au XXVe rapport (1985-1992), Luxembourg, Offices des publications officielles des Communautés européennes, 1986-1993. Secrétariat général du Conseil des Communautés européennes, aperçu des activités du Conseil, du XXXIle au XXXXe aperçu (1985-1992), Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1986-1993.

Selon les données susmentionnées sur l'économie européenne, la CE a généralement enregistré une évolution économique vers l'amélioration de la situation économique. Pourtant, l'évolution de l'économie de la CE n'est pas influencée seulement par l'intégration économique et la réalisation du Marché unique, mais aussi elle est influencées par d'autres variables externes, comme par exemple, le ralentissement de l'expansion des échanges mondiaux, la dépréciation du dollar, le déclin des taux d'intérêt et la guerre du Golfe Persique, etc. En effet, il faut évaluer l'évolution de l'économie européenne en tenant compte de ces variables. Ainsi, 1986 est une année de reprise économique pour l'ensemble de la Communauté. Pourtant, selon la Commission, le rythme de cette reprise est modeste, surtout avec une augmentation du PIB de 2,5% contre 2,4% en 1985. Cette croissance a été produite grâce à l'augmentation de la demande intérieure.

En 1987, la CE a passé une année de croissance économique faible. Cette faiblesse repose surtout, selon la Commission, sur la diminution des exportations liée à la décélération de la demande extérieure. On observe, durant cette année, la poursuite du recul de l'inflation surtout dans les pays où elle a été encore élevée. Pour la Communauté, 1988 est une année plus favorable. C'est la meilleure performance, selon le Secrétariat du Conseil, depuis la fin des années 70. La Communauté a enregistré, en 1989, un taux de croissance du PIB de 3,4% en termes réels contre 3,8% en 1988 requiert une croissance forte. Durant cette année, comme l'année précédente, le forte degré d'investissements et d'exportations ainsi que la demande intérieure constituent les composantes les plus dynamiques de cette croissance. Les bons résultats de la croissance économique pour la Communauté en 1989 s'expliquent également par l'amélioration de la création d'emplois dont le taux a atteint 1,5% pour la deuxième année consécutive.

Les perspectives de croissance dans la Communauté sont devenues moins favorables en 1990. En effet, l'année de 1990 a enregistré, pour la Communauté, une croissance économique moins forte dont l'accroissement du PIB en termes réels atteint 2,9%, contre 3,4% en 1989. Selon la Commission, cette forte croissance s'explique par la bonne structure des déterminants de la croissance, renforcée par les anticipations positives de l'industrie européenne par rapport à l'achèvement du marché unique en 1992. Les éléments les plus importants de la croissance économique de la Communauté en 1990 ont été, selon la Commission, les exportations élevées, les investissements et la consommation privée accrue. La situation économique de la Communauté en 1991 indique une décélération de la croissance. En effet, le taux annuel de la croissance économique de la Communauté en 1991 a été de 1,3%, c'est-à-dire, approximativement, de moitié de ce que la Communauté avait enregistré en 1990.

Cette décélération économique s'explique, selon la Commission, par les résultats de la crise du Golfe Persique. Par conséquent, la consommation a diminué à 1,7% en 1991, contre 3,0% en 1990. En même temps, la demande extérieure de biens et de services s'est réduite, donc les exportations européennes ont diminué à 5,7% en 1991 au lieu de 7,2% en 1990. En 1992, la Communauté connaît une croissance économique lente. En effet, le taux de croissance est de 1,0%, un taux inférieur au niveau de 1991 et plus inférieur encore à la moyenne des trois dernières années (près de 3,5%). Pourtant, selon la Commission, dans un climat économique international défavorable, une telle croissance faible et même ces progrès lents sont plus importants pour la Communauté.³⁷

B. Les prévisions :

L'appréciation des résultats que l'on vient de noter en ce qui concerne la performance

économique de l'Europe Communautaire pendant la période de 1985-1992 devrait être comparée à ce qui était prévu par les chercheurs de la Commission. Selon les rapports d'études de Cecchini, recommandées par la CE et publiés en 1988, la croissance globale du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Europe Communautaire devrait augmenter, depuis la mise en pratique du Marché unique, de 6,5%.³⁸ Les rapports de Cecchini estiment que la Communauté va enregistrer également une baisse des prix de 6%, une hausse de 5% de la demande intérieure et finalement une augmentation des avantages des entreprises européennes. Selon ces études, les avantages économiques potentiels qui découleraient pour la Communauté de la réalisation du grand marché sont évalués globalement à plus de 200 milliards d'Écus, soit environ 5% du PIB communautaire.

Les rapports de Cecchini sont tributaires de la politique macro-économique qui ira de pair avec le programme 1992. En l'absence de mesures spécifiques d'accompagnement, l'étude de Cecchini estime que les effets cumulatifs de ce programme consisteront en un accroissement du PIB de 4,5%, en cinq ou six ans ainsi qu'en une baisse de quelque 6% du niveau des prix. L'impact positif sur l'emploi pourrait représenter, à moyen terme, quelque 2 millions de postes de travail. Enfin, si le programme devait s'accompagner d'une politique macro-économique plus active prévoyant un potentiel de croissance plus rapide, les effets cumulatifs sur le PIB pourraient atteindre 7% et le nombre des emplois créés pourrait être de 5 millions.³⁹ Ces résultats devraient être jugés comme la limite maximale des bénéfices que l'on pourrait attendre de l'ouverture du Marché unique, selon certains.⁴⁰ Pourtant, selon d'autres, même si une marge d'erreur existent dans ce type d'étude, l'estimation du rapport Cecchini, soit d'un gain de 5% du PIB, paraît réalisable.⁴¹

2.3.2. Une comparaison :

En dépit de certaines déceptions, les résultats économiques enregistrés par l'Europe, dès l'achèvement du marché intérieur, révèlent une croissance économique considérable, si l'on compare l'Europe aux États-Unis. Ainsi, on peut constater la place plus favorable pour l'ensemble de la CE dans le commerce mondial par rapport à son partenaire économique américain. Sans pour autant avoir voulu rivaliser directement avec les États-Unis, l'Europe Communautaire, de par sa performance positive, aurait pu, dans l'optique des États-Unis, mettre en cause le leadership économique américain, au moins en Europe. Nous présentons une brève étude comparative afin de donner une vue globale sur les décalages économiques entre la CE et les États-Unis.

Selon une étude faite sur l'évolution de l'économie européenne, le commerce extérieur a joué un rôle important dans l'accroissement européen depuis la création du marché intérieur.⁴² D'après le tableau 6, comparant respectivement le commerce extérieur européen et américain de 1950 à 1989, on constate que la part de l'Europe (l'ensemble de la CE) dans l'exportation mondiale a augmenté de 34% à 39%, tandis que la part des États-Unis a diminué de 20% à 13%.

Une fois que la relation entre le Produit National Brut (PNB) et la croissance de la population est prise en considération, le commerce extérieur des Européens est particulièrement impressionnant. En 1989, les exportations américaines se sont élevées à 1800\$ par habitant, c'est-à-dire 9% de PIB. Des chiffres comparables pour les Pays-Bas ont été respectivement 8300\$ et 55%, pour l'Allemagne 4000\$ et 21%, pour la France 3400\$ et 20%, pour la Grande Bretagne 3200\$ et 16%, et pour l'Italie 2400\$ et 16%.⁴³

Tableau 6
Changements dans les modèles de commerce mondial, 1950-1989

Exportations (en billion de dollar)					
	1950	1960	1970	1980	1989
États-Unis	10.58	20.59	43.22	220.79	363.99
la CE	17.21	43.21	116.74	691.31	1134.58
La part des exportations dans les exportations mondiales					
États-Unis	20%	16%	15%	12%	13%
la CE	34%	33%	41%	37%	39%

Source : Charles Cooper et James Steinberg, "The Evolution of The European Economy : Implications for Trans-Atlantic Relations", The International Spectator, XXVI, 2, April-June 1991, p. 35-52.

La balance des paiements est un autre champ important qui indique la divergence entre les expériences économiques de la Communauté européenne et les États-unis, surtout dans les années 1980. Pendant cette période, l'ensemble de la CE a présenté une amélioration sensible dans sa balance commerciale. En effet, selon le tableau 7, d'un déficit de 81,3 billions de dollars en 1980, il est ne resté que 31,5 billions de dollars en 1989, et ce malgré le fait qu'une partie considérable des progrès européens soit conséquent au deuxième choc pétrolier à cause duquel le déficit commercial européen a été gonflé. Par contre, le déficit commercial des américains a augmenté substantiellement de 10,9 billions de dollars en 1980 à 128,9 billions dollars en 1989.

Tableau 7
La balance commerciale (en billions de dollars)

	1950	1960	1970	1980	1989
la CE	-3.8	-3.6	-8.1	-81.3	-31.5
États-Unis	1.4	5.5	0.8	-36.2	-128.9

Source : Charles Cooper et James Steinberg, "The Evolution of The European Economy : Implications for Trans-Atlantic Relations", The International Spectator, XXVI, 2, April-June 1991, p. 35-52.

De plus, selon une étude publiée par la Commission⁴⁴, la Communauté européenne est devenue la première puissance commerciale mondiale. Selon le tableau 8, en 1989, les exportations extérieures de la Communauté (hors échanges intra-communautaire) s'élevaient à 413 milliards d'Écus, soit 15% des exportations au niveau mondial, contre 12% pour les États-Unis (et 9,1% pour le Japon). Également, avec ses 340 millions d'habitants, la CE est le plus grand marché du monde industrialisé. D'après cette étude et selon le tableau 9, les États-Unis sont les deuxième fournisseurs et clients de la Communauté européenne⁴⁵; la part des exportations américaines destinées à la Communauté représente, en 1989, 18,7% des importations européennes. Par contre, les importations américaines de la Communauté en 1989 représentent 18,8% des exportations communautaires.⁴⁶

Tableau 8
Part du commerce mondial*
des principales nations commerçantes en 1989
(en %)

	Importations	Exportations
la CE	16,2	15
États-Unis	15,6	12
Japon	7	9,1
Unions soviétique	3,8	3,6
Canada	3,8	3,8

* Hors échanges intra-communautaires

Source : Commission des Communautés européennes, L'Europe, partenaire mondial: les relations extérieures de la Communauté européenne, Offices des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1991, p. 10.

Tableau 9
Les fournisseurs et les clients de la CE en 1989
(en %)

	Importations de la CE	Exportations de la CE
AELE*	22,8	25,9
États-Unis	18,7	18,8
Japon	10,3	5

Source : Commission des Communautés européennes, L'Europe, partenaire mondial: les relations extérieures de la Communauté européenne, Offices des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1991, p. 12-13.

*L'Association Européenne de Libre Échange : L'Autriche, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et le Suisse.

Conclusion :

L'ensemble des bénéfices de l'intégration enregistrés de la CE permet de constater que l'Europe est déjà un des acteurs principaux de l'économie mondiale. En effet, si l'on tient compte d'un marché de 345 millions de consommateurs européens, entretenant des relations très étroites avec les 33 millions de consommateurs des pays membres de l'AELE, l'Europe est à la taille des marchés américains et japonais réunis.⁴⁷ De plus, si les pays d'Europe de l'Est susceptibles de développer d'étroites relations commerciales avec la Communauté, la taille de ce marché avoisinerait un demi-milliard de consommateurs. De cette façon, l'Europe pourrait devenir la superpuissance économique des années 1990. Une telle puissance économique permettrait à l'Europe de se placer, sur la scène de l'économie mondiale, en position plus forte que ses partenaires commerciaux dont les États-Unis.⁴⁸ C'est ainsi que la CE a confirmé son rôle mondial comme un pôle économique distinct, et par là, un "éventuel défi hégémonique" aux États-Unis. Les Européens devront désormais être pris plus au sérieux par leurs partenaires économiques et politiques.

Pourtant, bien que la nouvelle place mondiale de la CE permette de constater de la capacité des Européens de rivaliser l'hégémonie américaine, la volonté officielle européenne ne démontre pas la présence d'un tel défi. Au contraire, ce qui s'est visiblement manifesté dans la volonté officielle des Européens est plutôt la volonté de résoudre les problèmes économiques intérieurs et d'entraîner plus de croissance économique. Également, face aux désordres de l'économie mondiale, que ce soit l'instabilité des monnaies, des taux d'intérêts prohibitifs, des protectionnismes, etc., les Européens renforcent le processus de l'intégration. En un mot, dans

les circonstances difficiles de l'économie mondiale intensifiées par la concurrence économique, une véritable intégration permet aux Européens de protéger leurs économies. À l'encontre de ceux qui diffusent l'idée que l'Europe du marché unique est devenue l'Europe forteresse, les déclarations officielles des Européens affirment plutôt l'existence d'une Europe partenaire. Dans ce contexte, que ce soit réel ou non, les Européens insistent formellement sur l'ouverture des marchés intérieurs aux pays tiers. Pour eux, la nécessité d'ouvrir les marchés européens se justifie par la part élevée de l'Europe dans le commerce mondial.

Il nous incombe maintenant, dans le prochain chapitre, de voir comment les dirigeants américains ont interprété ces déclarations d'intention et ces réalités de la performance économique impressionnante de l'Europe en voie d'intégration.

NOTES

1.Ce chiffre a été indiqué par Commission des Communautés européenne. Voir : Commission des Communautés européennes, Du marché unique à l'union européenne, Offices des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1992, p. 6.

2.Sur le monde multipolaire et l'Europe Communautaire comme un des pôles économiques, voir, en général, notre analyse à travers du premier chapitre, et les discours du paradigme réaliste-mercantiliste, en particulier.

3.Les institutions de la CE sont : le Parlement européen, le Conseil européen, le Conseil (Conseil de ministres), la Commission, la Cour de justice, la Cour des comptes et la Banque européenne d'investissement. Le Parlement européen a un pouvoir de co-décision, en particulier, pour les affaires relevant du marché intérieur et les questions budgétaires, lors de l'adhésion de nouveaux États membres et de la conclusion de contrats d'association. Ce pouvoir est renforcé par le traité de Maastricht en prévoyant un droit de veto sur certains points de la législation sur le marché intérieur. Les 518 députés du Parlement sont élus au suffrage universel direct pour cinq ans: 24 députés pour la Belgique, 16 pour le Danemark, 81 pour l'Allemagne, 24 pour la Grèce, 60 pour l'Espagne, 81 pour la France, 15 pour l'Irlande, 81 pour l'Italie, 6 pour le Luxembourg, 25 pour les Pays-Bas, 24 pour le Portugal et 81 pour le Royaume-Uni (avant l'élargissement de 1994).

Le Conseil européen est composé des chefs d'États ou de gouvernements des États membres. Ce conseil a été créé lors du sommet de Paris les 9 et 10 décembre 1974. Les membres du Conseil européen se rencontrent régulièrement pour débattre des affaires intéressantes de la CE ainsi que des questions de politique étrangère. Selon l'article 2 de l'Acte unique, le président de la Commission est un nouveau membre du Conseil. En effet, les membres du Conseil sont assistés par les ministres des affaires étrangères et par un membre de la Commission.

Le Conseil (Conseil de ministres), l'organe de décision de la CE est composé de représentants des gouvernements des États membres. Sa composition varie selon que les questions de politique étrangère, de politique économique, financière ou agricole, etc., se trouvent à l'ordre du jour. Les États membres exercent la présidence à tour de rôle pour une durée de six mois. Le Conseil de ministres et le Conseil européen seront les principales institutions chargées de diriger la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de la CE.

La Commission est l'organe d'exécution de la CE. Elle est l'initiatrice de la politique communautaire et exprime l'intérêt communautaire. Elle veille à la correcte application du droit communautaire et exerce une compétence directe en matière de réglementation de la concurrence. La Commission est composée de 17 membres nommés d'un commun accord par les gouvernements des États

membres pour quatre ans, un président et des vice-présidents étant désignés en son sein pour deux ans. Voir: Emile Noel, Les institutions de la communauté européenne, Offices des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1988; la Commission des Communautés européennes, Du marché unique à l'union Européenne, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1992, p. 36-41; et Léon F. Wegnez, La nouvelle Europe, Office International de Librairie, 1989, ch. II, p. 29-52.

4. Il faut signaler que certains aspects des déclarations des Européens indiquent leur point de vue sur les négociations du GATT. Ces derniers seront repris dans le quatrième chapitre.

5. Pour bien connaître les idées de Robert Schuman, comme le premier réalisateur de l'intégration européenne en tant que telle, voir la Commission des Communautés européennes, Une idée nouvelle pour l'Europe : la déclaration Schuman - 1950-1990, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, Périodique 3/1990.

6. Pascal Fontaine, Dix leçons sur l'Europe, Documentation européenne, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, L-2985, 1992, p. 5-7. Pour bien connaître l'histoire de la CE, voir les sources suivantes : Armand Bizaguet, Le grand marché européen de 1993, Paris, PUF, 1990, ch. I, p. 3-8. Léon F. Wegnez, La nouvelle Europe, Office International de Librairie, 1989, ch. I, p. 17-28. Claude Berthaud, Le Marché commun, 41^{ème} édition, Paris, Masson, 1991, ch. I, p. 17-39. Gérard Lafay et Deniz Unal-Kesencl, L'intégration Européenne ; bilan et perspectives, Paris, Economica, 1990, p. 9-12. Raymond Barre, "Le chantier européen", dans Alain Prate, Quelle Europe, Paris, Julliard, 1991, p. 9-20. Andrew Moravcsik, "Negotiating the Single European Act : National Interests and Conventional Statecraft in the European Community", International Organization, 45, 1, (Winter), 1991, p. 19-56. John Pinder, European Community : The Building of a Union, Oxford, New York, Oxford University Press, 1991, p. 1-76. Derek W. Urwin, The Community of Europe : A History of European Integration Since 1945, Longman, London and New York, 1991. Thierry De Montbrial et Jacques Edin (sous la direction), "Europe 1993 : l'échéance et le processus", RAMSES, 1990, p. 279-296.

7. Commission des Communautés européennes, le citoyen dans le marché unique, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, no. de catalogue : CC-77-93-821-FR-C. Pour plus de connaissances sur les différentes perspectives du Marché unique voir, Lafay et Unal-Kesenci, L'intégration Européenne..., p. 61-108. Jean-Louis Roy, 1992 : L'Europe du 21^e siècle, Éditions Hurtubise HMH Ltée, 1988, p. 21-36. Lindsay Armstrong et Alain Dauvergne, L'Europe 93 : tout ce qui va changer pour les consommateurs, Paris, Balland, 1990.

8. Commission des Communautés Européennes, Renforcer la compétitivité industrielle, Offices des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, no. de catalogue : CC-73-92-934-FR-C.

9. Jacques Delors, le président de la Commission des Communauté européennes, Ibid., p. 2. Pour plus amples connaissances sur l'industrie européenne dans le Marché unique voir les sources suivantes : Bizaguet, le grand Marché européen..., p. 34-50. Berthaud, le Marché commun..., p. 202-251. Pinder, European Community..., p. 94-112. T. Hitiris, European Community Economics, (Second Edition), St. Martin's Press, New York, 1991, p. 64-75.

10. Commission des Communautés européennes, Renforcer la compétitivité... Pour plus Connaissance sur les aspects de la recherche et de développement de l'intégration européenne, voir, Wegnez, la nouvelle Europe..., p. 127-143. Jean-Baptiste de Boissière et Bertrand Warusfel, la nouvelle frontière de la technologie européenne, Calmann-Lévy, 1991. Academy Industry Program of the National Recherche Council, Europe 1992, The Implications of Market Integration for R & D - Intensive Firms, Washington, D.C., National academy Press, 1991.

11. Commission des Communautés européennes, l'Europe partenaire mondial : les relations extérieures de la Communauté européenne, Offices des publications officielles des Communautés européennes, L-2985, Luxembourg, 1991, p. 15. Pour plus des connaissances sur l'UEM, voir, Bizaguet, le Grand Marché..., p. 67-86. Wegnez, la nouvelle europe..., p. 240-252. Prate, Quelle Europe..., p. 215-310. Pinder, European Community..., p. 113-141. T. Hitiris, European community Economics..., p. 140-150.

Concernant la Politique Agricole Commune (PAC) comme un des éléments important de l'intégration européenne, voir, Berthaud, le Marché commune..., p. 145-148. Pinder, European Community..., p. 77-93. Stefan Tangermann, "European Integration and The Common Agricultural Policy", dans Claude E. Barfield and Mark Perlman, Industry, Services, and Agriculture : The United States Faces a United Europe, The AET Press, Washington, D.C., 1992. T. Hitiris, European Community Economics..., p. 167-197. Wegnez, la nouvelle Europe..., p. 67-83.

12. Commission des Communautés Européennes, Le livre blanc, Offices des publication des Communautés européennes, Luxembourg, 1985.

Le livre blanc poursuit, par ses propositions, les objectifs principaux suivants : 1. L'ouverture des marchés publics, par l'amélioration des directives sur le marché de fournitures et sur les marchés de travaux, en accentuant la transparence et le contrôle et en les étendant à l'importantes secteurs encore exclus : les transports, l'énergie et les télécommunications. 2. L'abolition des droits de douane et les restrictions quantitatives dans le commerce intercommunautaire. 3. La suppression des obstacles à la libre circulation des marchandises et des services

entre les États membres. 4. La liberté de circulation des personnes et des capitaux. 5. Prendre les mesures communes par les pays membres concernant les droits de douane, de politique industrielle et commerciale par rapport aux pays en dehors de la Communauté. 6. Prendre les politiques agricoles et transports communes pour les États membres. 7. Prendre les politiques communes dans les normes techniques et les normes de sanitaires et sécuritaires. 8. Prendre les mesures communes de protection des consommateurs. 9. La création d'un environnement favorable à la coopération industrielle par l'harmonisation du droit des sociétés et le rapprochement des législations en matière de propriété intellectuelle et industrielle. c'est-à dire la législation commune. 10. La création de fonds communs pour participer au développement économique de certains pays ou régions. 11. La coopération monétaire et budgétaire intercommunautaire et prendre des tentatives de politique monétaire et budgétaires communes. 12. La suppression des disparités fiscales, par le rapprochement des dispositions nationales en matière de fiscalité indirecte ainsi que par une harmonisation de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) et des droits d'accise. 13. L'adoption d'un système monétaire unique et d'une politique économique commune. 14. La réalisation de l'intégration politique des Douze.

Concernant les éléments du livre Blanc, voir aussi, Spyros Makridakis (sous la direction), Le défi européen, les Éditions d'Organisation, 1991, p. 22-24. Roy, 1992 : l'Europe du..., p. 21-36.

13. Commission des Communautés européennes, Bulletin des Communautés européennes, no. 6, 1985, Bruxelles, 1985, p. 18-21.

14. Commission des Communautés européennes, Bulletin des Communautés européennes, supplément 2, 1986 : Acte unique européen, Luxembourg, 1986.

15. Commission des Communautés européennes, Vingtième Rapport général sur l'activité des Communautés européennes, 1986, Offices des publications des Communautés européennes, Luxembourg, 1987, p. 33-35. Pour plus de connaissances sur les aspects de l'Acte unique, voir les sources suivantes : Jacques Delors, "Le temps nous est compte", dans Prate, Quelle Europe..., p. 21-26. Jacques Nemrod, Le mal européen : le surprenant trompe l'oeil de "l'Acte unique", Paris, Rivages-Les échos, 1987. Wegnez, La nouvelle Europe..., p. 283-298.

16. Commission des Communautés européennes, Traité sur l'union européenne (le Traité de Maastricht), Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1992.

17. Commission des Communautés européennes, Du marché unique à..., p. 13-14. Pour de plus connaissances sur les aspects du traité sur l'union européenne, le traité de Maastricht, voir, Jacques Delors, "Union européenne : Jacques Delors répond à la NRS", NRS, Nouvelle

revue socialiste, 17, juin 92, p. 11-26. "Europe : l'après-référendum", Evénement européen, 20, nov. 1992, p. 11-80. Jean-Louis Quermonne, "Trois lectures du traité de Maastricht : essai d'analyse comparative", Revue française de science politique, 42 (5), Oct. 1992, p. 802-818. Yves Doutriaux, Le traité sur l'union européenne, Paris, Armand Colin Éditeur, 1992.

18. Commission des Communautés européennes, Déclaration sur les orientations de la Commission des Communautés européennes faite devant le Parlement européen par le président Jacques Delors, Bulletin des Communautés européennes, Supplément 1-85, Luxembourg, 1985.

19. Ibid, p. 9.

20. Ibid., p. 9.

21. Commission des Communautés européennes, Bulletin des communautés européennes, no. 6, 1987, Bruxelles, 1987, p. 7.

22. Commission des Communautés européennes, Bulletin des Communautés européennes, no. 7-8, 1987, Bruxelles, 1987, p. 167.

23. Commission des Communautés européennes, Bulletin des Communautés européennes, no. 11, 1987, Bruxelles, 1987, p. 14.

24. Commission des Communautés européennes, Bulletin des Communautés européennes, no. 1, 1988, Bruxelles, 1988, p. 100.

25. Pour les non-européens, l'idée de l'Europe forteresse se manifeste dans le Livre Blanc où il est écrit que : "L'identité commerciale de la Communauté doit être renforcée de telle sorte que nos partenaires commerciaux ne profitent pas d'un marché élargi sans concessions similaires de leur part." (Livre blanc, 19) Jean-Michel Charpin, "Le slogan Europe forteresse", Economie prospective internationale, 40, 41^{er} trimestre, 1989, p. 99-108.

26. Concernant la littérature portant sur le débat de "L'Europe forteresse" voir les sources suivantes: Jacques Calvet, "L'Europe forteresse ou partenaire", le Monde, 6 jan. 1990. Charpin, le slogan..., op. cit. Jean-Claude Dischamps, "The European Community, International trade and World Unity", California Management Review, 35 (2), hiver, 1993, p. 104-117. Makridakis, le défi européen..., p. 21-22 et p. 362-365. Thierry de Montbrial et Jacques Edin (sous la direction), "Europe 1993 : l'échéance et le processus", Ramses, 1990, p. 279-296. Philippe Thureau-Dangin, "Europe : une forteresse sans remparts", Dynasteurs, avril 1989, p. 60-75. "The shape of Europe's trade", The Economist, 3 sept. 1988. "Who's Afraid of 1992?", Newsweek, 31 oct. 1988. "Fortress Europe", International Management, déc. 1988. "1992 : Second Thoughts", Time international, 23 jan. 1989.

27. Commission des Communautés européennes, Bulletin des Communautés européennes, no. 10, 1988, Bruxelles, 1988, p. 10.

28. Ibid., p. 11.

29. Commission des Communautés européennes, Bulletin des Communautés européennes, no. 12, 1988, Bruxelles, 1988, p. 11.

30. Ibid., p. 11.

31. Commission des Communautés européennes, Déclaration sur les orientations de la Commission faite devant le Parlement européen par le président de la Commission, Jacques Delors, Bulletin des Communautés européennes, Supplément 1-89, Luxembourg, 1989, p. 11.

32. Ibid., p. 11-12.

33. Commission des Communautés européennes, Bulletin des Communautés européennes, no. 9, 1989, Bruxelles, 1989, p. 97-98.

34. Commission des Communautés européennes, Bulletin des Communautés européennes, no. 9, 1991, Bruxelles, 1991, p. 95.

35. Commission des Communautés européennes, Bulletin des Communautés européennes, no. 12, 1992, Bruxelles, 1992, p. 21-22.

36. Dans les circonstances actuelles, on est peu en mesure de bien analyser les conséquences éventuelles de la mise en oeuvre du marché intérieur européen sur la disposition de l'économie mondiale et par là, sur l'hégémonie économique des États-Unis. D'une part, étant donné que le marché unique n'a pas été complètement achevé qu'à partir de 1992, ses résultats économiques ne sont pas encore viables pour être examinés d'une façon scientifique. D'autre part, la dynamique des changements de l'économie mondiale a été influencée non seulement par l'intégration économique européenne mais aussi par d'autres réalités économiques contemporaines, comme par exemple, le déclin relatif de l'économie américaine, la montée économique japonaise, la montée des nouveaux pays industrialisés (NPI), etc.

37. Concernant les chiffres sur la croissance économique de la CE, voir les études suivantes : Berthaud, le Marché Commun, p. 252-281. Lafay et Unal-Kesenci, L'intégration Européenne..., p. 15-36. Wegnez, La nouvelle Europe..., p. 53-66 et p. 253-261.

38. Ces rapports indiquent que 2,4% de la croissance prévue sera due à l'adoption de normes techniques et sanitaires et de normes de sécurité et autres politiques communes; 2,1% à cause des économies d'échelle qui seront réalisées; et 2% grâce à l'élimination des formalités aux frontières et à la disparition des différentes barrières de commerce intracommunautaire.

39. Voir, Paolo Cecchini, Michel Catinat et Alexis Jacquemin, The European Challenge 1992 : The Benefits of a Single Market, Wildwood House, The Commission of The European Communities, 1988. Voir aussi, Commission des Communautés européennes, Bulletin des Communautés européennes, no. 3, 1988, Bruxelles, 1988, p. 19-22. Commission des Communautés européennes, XXIIe Rapport général sur l'activité des Communautés européennes, 1988, Offices des publications des Communautés européennes, Luxembourg, 1989, p. 95.

40. Spyros Makridakis et Michelle Bainbridge, "L'ouverture européenne : vers la création du marché unique" dans Spyros Makridakis et al., Le défi européen, Paris, les éditions d'organisation, 1991, p. 36-40.

41. L. Alain Winters, "Les effets du grand marché de 1992", Economie prospective internationale, 40, 4^{ème} trimestre, 1989, p. 7-18. Concernant les effets du Marché unique sur l'économie européenne, voir, Winters, Les effets du grand marché..., op. cit. Richard P. Ahlstrom, "The European Community Faces 1992", Current History, vol. 90, n. 559, nov. 1991, p. 374-379. Bizaguet, Le grand marché européen de 1993, op. cit., p. 24-33. Michael Emerson et al., The Economics of 1992 : The E.C. Commission's Assessment of the Economic Effects of Completing the Internal Market, Oxford University press, 1988. Hitiris, European community Economics, op. cit., p. 64-75. Wegnez, La nouvelle Europe, op. cit., p. 299-323.

42. Charles Cooper et James Steinberg, "The Evolution of The European Economy : Implications for Trans-Atlantic Relations", The International Spectator, XXVI, 2, April-june 1991, p. 35-52.

43. Ibid.

44. Commission des Communautés européennes, L'Europe, partenaire mondial : les relations extérieures de la Communauté européenne, Offices des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, no. de catalogue: CC-60-91-781-FR-C, 1991, p. 10-13.

45. Concernant les relations particulières de la CE avec l'AELE voir, Wegnez, La nouvelle Europe, op. cit., p. 266-271.

46. Cette discussion sera poursuivie dans le quatrième chapitre, dans le cadre des négociations du GATT lors de l'analyse de la politique étrangère des États-Unis face à la CE.

47. Voir, Paul Luif, "L'élargissement de la Communauté aux pays de l'AELE", Politique étrangère, 1, Print. 1993, p. 63-77.

48. Sur des aspects des relations extérieures de la CE voir, Alexis Jacquemin et André Sapir, "La perspective 1992 et l'après-Uruguay Round : Une réflexion stratégique", Economie prospective internationale, 44, (4), 1990, p. 47-67.

CHAPITRE 3

LA POLITIQUE ETRANGERE DES ETATS-UNIS FACE A LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Introduction :

Le but de ce chapitre est d'étudier la politique étrangère américaine par rapport à l'intégration économique en Europe et en particulier le Marché unique européen. Nous avons déjà montré, dans le chapitre précédent, que l'Europe, tout en ayant acquis une position impressionnante dans l'économie mondiale, n'affiche pas une ambition de rivaliser directement le leadership américain. Nous nous interrogeons maintenant, suivant notre hypothèse principale, si les États-Unis n'auraient pas réagi aux initiatives de la CE de façon à tenter de récupérer un leadership de par des déclarations indicatives d'une rivalité plus que d'une acception d'une nécessaire réciprocité, donc véritable coopération voulue. Pour le savoir, nous analyserons les discours des présidents Ronald Reagan et Georges Bush de 1985-1992. En profitant d'une très large collection des déclarations des présidents américains, nous essayons d'apprécier la position officielle de la politique étrangère des États-Unis vis-à-vis de l'Europe, c'est-à-dire l'appréciation officielle américaine de la CE -partenaire ou rivale? En un mot, en considérant ces déclarations des présidents américains nous avons voulu présenter le discours ou la politique extérieure de "dire" des États-Unis face à l'Europe Communautaire. Nous analysons ces déclarations selon les trois étapes majeures dans le processus de l'intégration économique européenne depuis 1985.¹ Il s'agit de la présentation du Livre blanc par la Commission des Communautés européennes en 1985, la signature de l'Acte unique européen en 1987 et la signature du Traité de Maastricht à la fin de 1991.² De cette façon, nous rangeons les réactions des présidents américains de 1985 à 1992 face aux progrès de l'intégration européenne afin de faire ressortir les changements

éventuels dans la politique étrangère des États-Unis.

Nous signalons également, qu'en vue de repérer plus scientifiquement l'orientation de la politique étrangère des États-Unis dès le déclin hégémonique, par rapport à la CE, nous profitons des cadres analytiques de la littérature portant sur l'hégémonie américaine (voir le premier chapitre). Ces cadres analytiques nous permettront d'interpréter les thèmes clés des discours tel le rappel du rôle géopolitique des États-Unis, ou la valorisation du libéralisme.

Prenons par exemple l'aspect géopolitique de l'hégémonie américaine. C'est une hégémonie absolue qui, grâce à la capacité économique, a aidé les Européens à reconstruire leurs pays après la Deuxième Guerre mondiale, dans le cadre du Plan Marshall-programme qui aurait jeté les premières bases de l'intégration européenne. Pour les structuralistes, cette hégémonie repose sur le pouvoir structurel des États-Unis qui est autant dominant actuellement que durant l'après-guerre. Par conséquent, quand le président Reagan et le président Bush rappellent aux partenaires européens, l'importance du Plan Marshall, ils essayent de démontrer ainsi le rôle de l'hégémonie américaine dans leur processus d'intégration. Cette insistance sur la supériorité économique historique des États-Unis, dont le leadership est explicite dans les années d'après-guerre, laisse à penser que les Américains ne veulent pas accepter leur déclin hégémonique.

Un autre aspect de la politique étrangère des États-Unis qui ressortira des discours est son aspect idéologique, c'est-à-dire la valorisation de la démocratie occidentale. Cette idéologie s'est manifestée, au niveau politique, mais aussi au niveau de l'économie mondiale, en tant qu'économie libérale. Cette idéologie du libéralisme a, selon R. Cox, permis d'instaurer un ordre mondial et de là, l'hégémonie de la "*Pax Americana*" a pu dominer depuis 1945, la structure de l'économie mondiale. Néanmoins, pour Cox (et aussi pour G. Arrigi), nous nous retrouvons dans

les circonstances de la crise de l'hégémonie américaine, laquelle a été caractérisée par le manque de capacité de l'économie américaine à garder sa position de leadership mondial.

Dans le cadre du paradigme néo-réaliste, par contre, l'économie libérale, comme la base idéologique de l'hégémonie américaine, pourrait assurer le leadership des États-Unis d'une façon pluraliste. En fait, lorsque l'hégémonie américaine est en déclin au niveau géopolitique, les États-Unis ont la possibilité de jouer un rôle de leadership à travers le système de la coopération pluraliste basé sur l'économie libérale. En ce sens, on pourrait interpréter l'insistance des présidents américains, par rapport aux progrès économiques européens, sur la nécessité de l'ouverture de l'économie mondiale comme un renforcement de l'idéologie libérale. En effet, comme Gilpin et Keohane observent, les Américains ont institutionnalisé leur leadership à travers les principes de l'économie libérale, (FMI, BM, GATT, etc.). Ce leadership, pour continuer, a besoin d'abord, d'une coopération entre les États bénéficiant du système de l'économie libérale mondiale, ensuite, cette coopération (selon Gilpin), pour fonctionner, a besoin du leadership américain. C'est le leadership pluraliste qui est à la base de l'hégémonie américaine. En effet, Gilpin suggère aux Américains la nécessité de mettre en priorité la coopération pluraliste pour continuer leur rôle de leadership mondial.

Dans ce cadre, on peut interpréter les tendances américaines vers certaines coopérations avec la CE, comme étant motivées par l'idée de continuer le leadership pluraliste américain. Ainsi, quand ils proposent aux Européens de collaborer et de se consulter sur les questions économiques et politiques, les Américains chercheraient à galvaniser leur leadership hégémonique à travers une telle coopération inter-Atlantique. Or, une telle coopération peut être comprise différemment et avoir en conséquence des effets inverses selon les faits en présence. Pour

Balthazar et Hoffmann, la nécessité de développer des politiques de coopération entre les États-Unis et la CE s'impose, à cause du déclin hégémonique américain ainsi que de l'apparition du monde multipolaire. De plus, les Américains, à moins qu'ils ne soient conscients de leur déclin hégémonique, devraient poursuivre nécessairement une politique de coopération avec les autres grandes puissances mondiales (la CE et le Japon). Si c'est le cas, le choix de la rivalité plutôt que coopération par rapport aux partenaires, pourrait mettre en danger les intérêts américains.

Les cadres analytiques susmentionnés se placent en deux catégories majeures de la politique étrangère des États-Unis: soit la réimposition de l'hégémonie, c'est-à dire la politique de rivalité- que ce soit par la valorisation géopolitique ou idéologique- soit la politique de coopération. Ainsi, une fois contextualisé par rapport aux paradigmes, nous sommes en mesure de stipuler que même une politique étrangère de coopération qui cherche l'imposition du leadership pluraliste américain se situe dans la première catégorie, c'est-à dire la politique étrangère de rivalité.

3.1. Brève histoire des relations américano-européennes:

Pendant les années 1950, l'ère de la reconstruction de l'Europe et la création de la CEE, les relations des États-Unis et les pays membres de la CEE ont été profondément marquées par l'asymétrie des relations entre l'Europe occidentale et les États-Unis- des relations économiques, politiques et sécuritaires. A cette époque, certains liens étroits entre les États-Unis et la CEE, (par exemple, le Plan Marshall, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), etc.) expliquaient d'une part l'engagement américain en Europe de l'Ouest et d'autre part, la dépendance des Européens.

Dans les années 1960, deux événements ont marqué la politique étrangère des États-Unis vis-à-vis de la CEE. D'abord, la déclaration de l'"interdépendance" du président Kennedy en 1962 et ensuite, "The Trade Expansion Act" fondé sur les lignes économiques pour une relation du "partnership" plus étroit trans-atlantique. L'image de la CEE reflétée ainsi dans les discours américains pendant cette décennie indique que la Communauté est une unité croissante et un partenaire puissant. Les Américains considéraient l'Europe intégrée (la CEE) comme un partenaire potentiel qui, après le remboursement des dettes de la deuxième guerre mondiale, ne demanderait pas aux États-Unis une assistance économique mais partagerait les fardeaux financiers et militaires américains. En un mot, pendant les deux décennies de l'après guerre, (c'est-à-dire les années 1950 et 1960), on trouvait aux États-Unis les champions d'une Europe occidentale à la Jean Monnet : l'idée d'un grand marché européen ainsi qu'une intégration complète dans l'espoir de voir naître un partenaire parlant une seule voix, allié aux États-Unis dans la guerre froide.³

Cet enthousiasme a dissipé aux années 1970 et jusqu'au milieu des années 1980. Dans les années 1970, les Américains sont devenus plus sceptiques face aux implications de l'intégration de la CE.⁴ Au niveau économique, la CE a mis en place la Politique Agricole Commune (PAC) qui est définie par les Américains comme protectionniste. La CE est parvenue également à certains accords commerciaux avec des pays Méditerranéens. Ces initiatives européennes ont été considérées par les États-Unis comme des faits discriminatoires pour les exportations américaines. En effet, l'évolution négative de la balance commerciale des États-Unis (depuis 1971) a motivé les Américains à être plus attentifs par rapport aux politiques économiques du marché intérieur européen.

Au niveau politique, les États membres de la CE ont commencé en 1970 à organiser un système de coordination en matière de politique étrangère européenne. Une telle activité a été considérée par certains Américains comme une menace pour leur leadership mondial. Selon Henry A. Kissinger, le secrétaire d'État américain à l'époque :

"...many Americans had by 1973 come to the conclusion that the US had, in the first decades after world war II, assumed, perhaps too uncritically, that...a unified Europe working cooperatively with us in an Atlantic partnership would ease many of our international burdens. It is clear that many of these expectations are not being fulfilled...we cannot ignore the fact that Europe's economic success and its transformation from a recipient of our aid to a strong competitor has produced a certain amount of friction."⁵

Pendant les années 1980, certaines turbulences dans les relations Américano-Européens ont persisté. En vue de réduire l'érosion de la suprématie américaine dans l'économie mondiale, les États-Unis ont décidé de ne pas sacrifier leurs intérêts économiques pour les initiatives économiques de la CE. En ce sens, en expliquant la politique étrangère de son gouvernement, George Shultz, le secrétaire d'État américain de l'Administration du président Reagan, déclare que: *"We think a strong Europe is good for the United States...but we don't want to have it take place at our expense."⁶* L'Administration de M. Reagan s'est opposée ainsi aux effets qu'elle appelle discriminatoires des politiques commerciales de la CE. En effet, selon une étude, les préoccupations américaines concernant l'existence du facteur protectionniste dans le processus de l'intégration économique et le Marché unique de 1992 ont été réflétées au nom de l'Europe forteresse, non seulement par la presse⁷, mais aussi pendant beaucoup de sessions du Congrès américain.⁸

3.2. La mise en pratique du Livre Blanc:

Au moment de l'annonce du projet du Marché unique, les États-Unis démontrent un sentiment favorable par rapport à l'intégration économique européenne. Le président Reagan commente cet événement comme un grand progrès pour les Européens. En marquant sa satisfaction, le président indique que tout le monde devrait être satisfait de voir ces progressions européennes. Selon lui, puisque les Européens sont des alliés des États-Unis, leur progrès est considéré comme étant favorable pour les États-Unis.⁹

Un des événements les plus importants du processus de l'intégration européenne à ce moment est l'élargissement de la CE par l'entrée de l'Espagne et du Portugal en tant que nouveaux membres de la Communauté. Dans la plupart des discours officiels, le président Reagan démontre une réaction favorable à cet élargissement communautaire. En effet, en notant que la CE est devenue la plus grande union économique libre dans le monde, plus grande même des autres zones commerciales, le président explique que l'ouverture de ces deux pays à la CE permettra des réalisations profitables pour ces derniers ainsi que pour les États-Unis.¹⁰ *"We Americans still see European unity as a vital force in that historic process. We favor the expansion of the European Community..."*¹¹ Il félicite les dirigeants espagnols et portugais pour avoir conclu avec succès la négociation de l'entrée à la CE. Le président indique également que les États-Unis ont déjà soutenu l'Espagne et le Portugal pour devenir des membres de la CE.¹² Toutefois, même si les États-Unis soutiennent formellement l'élargissement de la CE, ils annoncent leurs inquiétudes envers une CE qui utiliserait cette occasion pour imposer de nouvelles barrières commerciales.

"The United States has been fully supportive of the enlargement of

the European Community to include Spain and Portugal. We do not, however, believe that the European Community should use this occasion to impose new trade barriers. Americans should not have to pay for the benefits which European community members states will enjoy.¹³"

Mais, selon le président américain, il n'est pas encore temps de prédire des effets économiques sur les États-Unis de cet élargissement de la CE. Les États-Unis soutiennent l'entrée de ces nouveaux membres à la CE justement parce qu'ils pensent qu'elle assurerait un système commercial mondial de plus en plus libre.¹⁴ D'une part, ils sont convaincus qu'à côté des autres membres de la Communauté, les marchés de l'Espagne et du Portugal restent largement ouverts aux produits américains. D'autre part, les Américains espèrent que ces deux nouveaux membres soutiendront l'ouverture du système de l'économie libérale aux relations commerciales avec les États-Unis.¹⁵ Ce sont les deux arguments principaux du président Reagan qui reposent sur l'aspect idéologique de l'hégémonie américaine, c'est-à-dire sur le système de l'économie libérale. Les États-Unis se présentent comme soutenant l'élargissement de la CE en prétendant que ce dernier s'accorde avec le système de l'économie mondiale basé sur l'idéologie libérale américaine. En effet, à travers cette soutenance, les États-Unis cherchent à renforcer le système de l'économie libérale qui pourrait assurer un certain leadership mondial américain.

Pour les États-Unis, tout progrès économique européen, prend ses racines dans les aides économiques américaines après la deuxième guerre mondiale. Sous le nom du Plan Marshall, ces aides économiques spectaculaires ont permis la reconstruction de l'Europe. Ainsi, les Européens devraient toujours garder en tête que sans avoir été subventionnés par le plan Marshall, ils n'auraient jamais pu progresser ni politiquement ni économiquement. C'est ainsi que le président Reagan insiste dans la plupart des remarques ayant trait aux progrès économiques européens tels

que par exemple, l'intégration économique et la réalisation du Marché unique, sur l'aide financière que les États-Unis ont apporté après la guerre. Ce qui voudrait dire que ce fut grâce à l'aide des États-Unis, et plus précisément grâce à l'hégémonie économique et militaire des États-Unis, qu'aujourd'hui la CE est arrivée à une place unique dans le commerce mondial.

"Who can forget the hard days after the war? We can't help but look back and think life was so vivid then. There was the sense of purpose, the joy of shared effort, and later the impossible joy of our triumph. Those were the days when the West rolled up its sleeves and repaired the damage that had been done, the days when Europe rose in glory from the ruins. Old enemies were reconciled with the European family. Together, America and Western Europe created and put into place the Marshall plan to rebuild from the rubble... Europe was robust and alive, and none of this was an accident. It was the natural result of freedom, the natural fruit of the democratic ideal. We in America looked at Europe and called her what she was - an economic miracle."¹⁶

Dans ce contexte, M. Reagan exprime que les États-Unis, depuis 40 ans, se sont consacrés à l'unité de l'Europe. Ils voient toujours l'Europe forte et unifiée non pas comme une rivale mais comme un partenaire fort. Le président insiste sur la politique étrangère des États-Unis de l'après-guerre, dans le sens où cette politique a cherché *"the New world and the Old as twin pillars of a larger democratic community"*. Ainsi, pour les américains, la CE reste encore comme une force vitale dans l'histoire actuelle des relations Américano-Européennes. C'est pourquoi les États-Unis, selon le président, sont en faveur d'une expansion de l'Europe Communautaire grâce à l'entrée de l'Espagne et du Portugal. C'est parce que cette expansion de la CE entraîne une Europe plus forte que cela permet un Occident plus fort. Et c'est l'objectif principal des États-Unis.¹⁷

Pour le président Reagan, la création des règlements dans la CE selon lesquels les

peuples, les idées et les marchandises ont la liberté de circulation, est un espoir historique qui a été déjà réalisé par les initiatives antérieures des Européens. Mais, ce n'est pas suffisant. Il espère qu'un jour tous les Européens, de Moscou à Lisbonne, pourront voyager sans aucune restriction. Pour le président Reagan, la CE en rejetant le totalitarisme et le communisme, a prouvé un triomphe moral.¹⁸

"You in the West are a Europe without illusions, a Europe firmly grounded in the ideals and traditions that made her greatness, a Europe unbound and unfettered by a bankrupt ideology. You are today a new Europe on the brink of a new Century, a democratic Community with much to be proud of."¹⁹

De cette façon, le président américain se présente assez franchement en faveur du progrès européen pour la réalisation d'une Europe libre. Pourtant, pour R. Reagan, le point essentiel du triomphe de l'Europe ne réside pas dans ses succès économiques sans précédents, mais dans le fait que les Européens ont soutenu la démocratie occidentale. Ce sont les idéaux américains. Ainsi, on peut constater que, comme les idées des structuralistes tel Cox le laissent à penser, pour les États-Unis l'intégration européenne est soutenable parce qu'elle repose sur la démocratie libérale, c'est-à-dire sur l'aspect idéologique de l'hégémonie américaine. Le président se félicite de l'intégration européenne parce qu'elle s'avance dans la mouvance de la globalisation idéologique américaine, renforçant ainsi les bases du leadership mondial des États-Unis. De cette façon, les Américains essayent de renforcer leur pouvoir structurel à travers une assimilation idéologique, c'est-à-dire par l'américanisme.

Toutefois, en 1986, alors que les Européens, en détruisant certains barrières économiques et politiques, parcourent des pas plus importants vers l'intégration, on n'a pas enregistré aucune réaction américaine, ni formelle ni informelle. Cette année critique de la réalisation du Marché

unique sans frontières- pas important vers de l'intégration de l'Europe- est passée sans commentaires officiels. Vue son influence potentielle sur les relations économiques et commerciales entre les États-Unis et l'Europe intégrée, nous ne pouvons pas imaginer que les Américains aient négligé la poursuite les progrès européens. Mais, pourquoi les États-Unis n'ont-ils pas déclaré leur point de vue concernant les succès économiques de l'Europe? Ce silence dans la politique étrangère des États-Unis pourrait être interprété comme une inquiétude. L'inquiétude de perspective du déclin économique américain en même temps que du développement économique de l'Europe. Cependant, il serait possible d'imaginer que le silence américain en 1986 fut causé par le manque de précisions sur ces initiatives économiques. Ils seraient attendu donc les étapes suivantes. De toute façon, les indications sus-mentionnées pourraient mettre en doute qu'il a ait accord complet des États-Unis aux progrès économique européen.²⁰

3.3.1. De 1987 à 1991 et l'Acte unique européen:

En juin 1987, suite à la signature de l'Acte unique européen, les États-Unis rappellent à la CE de nouveau que la reconstruction de l'Europe de l'après-guerre a été rendue possible grâce à l'aide des Américains. Selon le président, alors que la guerre avait écrasé l'Europe, les États-Unis lui ont donné la chance de se reconstruire. Grâce au plan Marshall, les États-Unis ont fait un pas en avant avec un programme que Winston Churchill a décrit comme *"the most unsordid act in history"*. Le montant total de ce plan était égal à 60 billions de dollars, selon le taux actuel. Grâce à cette aide économique américaine, les industries, les chemins, les canaux, les ports, les systèmes d'électricité, etc., ont été reconstruit en Europe.²¹

"The Marshall plan was an investment America made in its friends and in the future. If it had simply been a gift of resources, it would

likely have been a colossal failure. The success of this greatest of undertakings, the rebuilding of a battle-scarred continent, can be traced to goals that are easily distinguished from the mere transfer of money. First, it was designed to generate hope where there was none... It gave them (les Européens) reason to work, to build, to invest... The second and most important goal of the Marshall plan was to provide incentives for Europeans to find common ground, to bring down the political barriers which stifle economic activity and growth.²²

Pour le président, c'est le plan Marshall qui a donné aux Européens l'occasion de créer la CEE. Ce plan a permis la réalisation d'autres institutions internationales allant de pair avec le monde de l'économie libérale; citons par exemple, le GATT ou l'OCDE. Ainsi, le plan Marshall a été le point de départ du processus de coopération entre les démocraties occidentales. M. Reagan constate que dans les circonstances actuelles les États-Unis et leur partenaire européen ont besoin, plus que jamais, de coopération.

"Today free world efforts - economic, political, and security - depend on genuine cooperation. Selfdetermination, as we've recognized since the time of Woodrow Wilson, is consistent with the interaction of free peoples. We sought it, and, brother, we've got it.²³

Ces constatations nous permettent d'affirmer que le président américain insiste toujours sur l'idée du leadership historique américain fondé sur une économie libérale et sur les institutions mondiales créées sous leur hégémonie économique. Il essaye ainsi de rappeler aux Européens que ce sont les États-Unis qui ont participé au développement de l'Europe de l'après-guerre et que cette coopération se fait au profit de tous, notamment l'ensemble du monde d'économie libérale. Mais, quelle coopération? En effet, il semblerait que le président tente de convaincre les Européens qu'une coopération sous l'hégémonie américaine correspond aux

intérêts de l'Europe. C'est l'argument principal du paradigme néo-réaliste (Gilpin) qui insiste sur certaines coopérations internationale sous leadership américain au sein du système de l'économie mondiale libérale. Cette coopération s'avère nécessaire afin d'assurer le leadership pluraliste des États-Unis alors que leur hégémonie géopolitique ou explicite, cette hégémonie non institutionnalisée, est en déclin. Une telle coopération ne pourrait pas être reconnue comme une coopération d'égal à égal, parce qu'elle devrait fonctionner sous le leadership américain. En effet, le président tente d'une part, de favoriser l'ouverture de l'économie mondiale à la base de l'idéologie occidentale et d'autre part, il cherche à promouvoir la coopération entre les principaux bénéficiaires de ce système de l'économie libérale, surtout la CE et les États-Unis. La coopération qui en déroulerait assurerait ainsi le leadership pluraliste américain.

Le président Reagan quitte la présidence au début de 1989 et laisse la chance à son successeur Georges Bush. La période présidentielle de Bush commence par de profonds changements dans les relations internationales tels que la décomposition de l'URSS, la transition des pays d'Europe de l'Est vers des démocraties occidentales, et la fin de la bipolarité. Dans cette nouvelle perspective mondiale, l'Europe Communautaire se présente comme un des pôles de l'économie mondiale, beaucoup plus puissant que les autres. Ainsi, les circonstances mondiales dans lesquelles le président Bush a commencé son mandat requierent de la part des États-Unis des nouvelles orientations dans la politique étrangère vis-à-vis du reste de monde y compris vis-à-vis de la CE. Ces nouvelles orientations doivent prendre en compte les nouveautés des relations internationales d'une part, et maintenir les intérêts américains d'autre part. Ces deux exigences, en général et par rapport à la CE, ne sont pas applicables en même temps à moins que les États-Unis acceptent une politique de coopération réciproque. Quoi qu'il en soit, les remarques

officielles du président Bush nous permettent d'affirmer un changement dans la politique étrangère des États-Unis face aux progrès de l'intégration européennes.

Dans sa première remarque par rapport à l'intégration économique et la création du Marché unique européen, George Bush indique qu'à travers ces activités les Européens approchent leur but historique, c'est-à-dire l'unité complète de l'Europe. Il indique que les États-Unis ont déjà déclaré, à plusieurs reprises, qu'ils cherchent la cicatrisation des hostilités historiques, et donc sont complètement favorables avec la réalisation d'un grand marché européen.

"...there has been a historical ambivalence on the part of some Americans toward a more united Europe. To this ambivalence has been added apprehension at the prospect of 1992. But whatever others may think, this administration is of one mind. We believe a strong, united Europe means a strong America."²⁴

Le président Bush indique que l'Europe occidentale, avec des travailleurs extrêmement éduqués et qualifiés, a enregistré un Produit Intérieur Brut (PIB) tout à fait équivalent au leur. Ainsi, pour la première fois, un président américain laisse entendre que la CE, dans le domaine économique, est aussi puissante que les États-Unis. Le président américain propose aux européens aussi bien une coopération qu'une consultation dans les domaines politiques et économiques. Pourtant, la relation de partnership plus mûr des États-Unis avec l'Europe occidentale, ayant été renforcée par l'intégration économique, va poser de nouveaux défis. Pour le président, défis voudraient dire des incompatibilités et des controverses sur les questions économiques. Les États-Unis vont, bien entendu, défendre leurs intérêts. Mais, il faut distinguer les adversaires des alliés et les alliés des adversaires.

"What a tragedy, what an absurdity it would be if future historians attribute the demise of the Western alliance to disputes over beef hormones and wars over pasta. We must all work hard to ensure that the Europe of 1992 will adopt the lower barriers of the modern international economy, not the high wall and the moats of medieval commerce."²⁵

Ainsi, en dénonçant la guerre commerciale entre les États-Unis et la CE et en insistant sur le terme de partnership, le président essaye de résoudre des problèmes visibles dans les relations économiques Américano-Européennes. Une telle remarque présente la nouvelle diplomatie des États-Unis face à leur partenaire européen. Autrement dit, la critique de M. Bush de la politique étrangère historique des États-Unis pourrait indiquer le dessein américain d'améliorer leurs relations économiques avec la CE.²⁶ Quant à la réaction du président américain aux progrès économiques européens, il semble que ces derniers ont été pris plus au sérieux par M. Bush que M. Reagan. Même si, face aux progrès européens, les deux présidents ont réagi d'une façon formellement positive, il semble que l'Administration Bush a plus réagi que l'Administration Reagan. Selon le porte-parole de la Maison Blanche, le président Bush en soutenant l'intégration économique et la réalisation d'un grand Marché unique européen, réaffirme qu'une Europe plus forte est égale à une Amérique forte. Pourtant, il note qu'il y aura de nouveaux défis qui seront entrepris par la CE à travers son programme du Marché unique. Il insiste sur l'importance de l'ouverture des marchés dans une Europe plus intégrée. Les États-Unis, selon le président, sont en mesure de travailler avec la Commission des Communautés européennes et ses États membres pour assurer les intérêts des Américains. Ces intérêts devraient être entièrement pris en compte dans le processus d'intégration économique européenne. Dans cette remarque, M. Bush souligne la nécessité de continuer à lutter contre le protectionnisme.

"The United States and the EC must strengthen their dialogue and cooperation..."²⁷ Ainsi, le président américain, en se félicitant des progrès économiques européens, manifeste son inquiétude, pour l'avenir des relations commerciales États-Unis-CE, en insistant sur la puissance sans précédente de la CE, renforcée par le Marché unique.

A la fin de l'an 1989, au moment des transitions des régimes pro-soviétique en Europe de l'Est, le président Bush insiste de plus en plus sur le rôle important que la CE peut jouer dans le processus de transition à la démocratie en Europe centrale et orientale. En signalant l'engagement des États-Unis dans ce processus de transition, M. Bush note qu'une CE forte et vigoureuse est un partenaire vital pour l'OTAN qui pourrait préserver les valeurs de la démocratie occidentale en Europe. La force de la CE est si considérable qu'elle peut conduire les réformes en Europe de l'Est.²⁸

"...it's my belief that the events of our times call both for a continued, perhaps even intensified, effort of the 12 to integrate, and a role of the EC as a magnet that draws the forces of reform toward Eastern Europe."²⁹

Encore une fois, le soutien américain au processus d'intégration européenne se présente dans le but de valoriser la démocratie libérale. L'insistance du président Bush sur les valeurs de l'idéologie libérale, donc la démocratie occidentale et le rôle de la CE comme gardien, indique la raison ultime du support américain: le maintien du leadership américain à travers la promotion de la démocratie libérale. En effet, pour les États-Unis, la diffusion de l'idéologie libérale et la démocratie occidentale va de pair avec les valeurs américaines et aussi la démocratisation des pays d'Europe de l'Est consolident l'hégémonie américaine à l'échelle mondiale. Il en résulte que pour les Américains, la CE doit soutenir la transition vers la démocratie en Europe de l'Est, mais

les États-Unis ne tiennent pas à payer une telle transition. En 1990, d'après le porte-parole de la Maison Blanche, le président Bush, dans une réunion officielle avec le président de la Commission des Communautés européennes, a manifesté le support des États-Unis au processus de l'intégration économique et politique européenne. Il a insisté sur le rôle de la Commission dans les réformes en Europe de l'Est.³⁰

En mai 1990, à l'occasion du quarantième anniversaire de la fondation de la CE, le président américain rappelle aux Européens de nouveau le rôle des États-Unis dans le processus historique de l'intégration européenne. Selon le président Bush, les États-Unis ont encouragé l'intégration européenne parce qu'ils avaient prévu que l'alliance transatlantique (l'OTAN), allait soutenir la paix en Europe. Les États-Unis continuent aujourd'hui à soutenir l'unité européenne. En expliquant la coopération entre les États-Unis et la CE depuis 40 ans, le président indique que c'était grâce à cette coopération que la CE a pu devenir économiquement forte dans le système du commerce international.³¹

"...we celebrate these successes with our European allies. The transatlantic partnership, today as in 1950, is a beacon of hope to societies in transition in Eastern and Central Europe and elsewhere. We salute the European Community on this significant anniversary."³²

Dans le discours susmentionné, il est bien clair que le président insiste sur les termes de coopération et de partnership dans les relations des États-Unis et la CE. Cependant, le discours de M. Bush laisse à penser, comme celui de M. Reagan, que ce sont les Européens, plutôt que les Américains, qui, dans les relations dites réciproques, ont besoin d'une coopération économique. Pour progresser tant économique que politique, les Européens ont toujours besoin

d'une certaine coopération avec les États-Unis. C'est à travers de telle "coopération imposée" que les Européens pourraient être des partenaires des États-Unis.³³ D'autre part, l'insistance du président américain sur le besoin de la CE de coopérer avec les États-Unis, met en doute l'applicabilité du terme de partenariat pour les relations Américano-Européennes. Plus clairement, lorsque la coopération dans une relation mutuelle se présente comme plus vitale pour une des deux parties, dans l'occurrence la CE, est-il permis de croire que l'on puisse la reconnaître comme base de partnership? Seule une coopération égale peut soutenir un partenariat entre ces deux pôles de l'économie mondiale. En effet, pour nous, le thème de la coopération, telle que proposée par les États-Unis, n'est pas authentique, parce qu'il n'est pas à pied d'égalité. Il semble qu'une telle coopération proposée vise plutôt à maintenir un certain leadership américain au delà des relations Américano-Européennes.

En 1991, à la suite des changements de base en Europe centrale et orientale, le président des États-Unis encourage les investissements américains en Europe de l'Est. Il exige ainsi la CE pour qu'elle joue un rôle de partenariat en Europe pour la présence des capitaux américains. Le président indique que, tout comme le plan de Marshall, les investissements américains peuvent créer une Europe plus libre et plus stable. Selon le président, dans ces circonstances, l'Europe centrale et orientale offrent les mêmes occasions économiques et commerciales aux Américains que l'Europe occidentale de l'après guerre.³⁴ Ce discours laisse à penser que ce but est le même que celui du plan de Marshall des années cinquante: c'est-à dire bénéficier d'occasions profitables pour développer l'hégémonie américaine en Europe.

Dans une rencontre officielle avec les chefs des pays membres de la CE en 1991 en Belgique, M. Bush se félicite de l'émergence d'une nouvelle Europe. C'est la réalisation d'un

grand marché intérieur européen au sein de la CE qui soutient l'unité de l'Europe occidentale. De plus, à côté de l'AELE et en réalisant un jour l'unité complète de l'Europe, le Marché unique maintient plus fortement l'alliance Atlantique. Pourtant, c'est la présence continuelle des États-Unis qui assure la victoire de l'intégration économique européenne.

"A continuing American role in Europe can facilitate integration, doing that by fostering stability. And a more confident and cohesive Europe will, we believe, want the United States to remain fully engaged."³⁵

3.3.2. Un changement dans la politique étrangère américaine?

Pour certains observateurs des relations Américano-Européennes, la politique étrangère des États-Unis sous le président Bush change considérablement face à l'Europe de 1992 lors qu'il a indiqué que la CE est un partenaire des États-Unis. Ce changement historique a commencé avec le discours de M. Bush le 21 mai 1989 à l'Université de Boston où il déclare que l'intégration économique européenne aurait des bénéfices importants pour l'économie américaine.³⁶ En effet, certains éléments ont contribué comme base de support positif à l'Administration Bush au profit de l'intégration communautaire. Un de ces éléments est l'image que donnent les États-Unis de cette intégration: il s'agit d'une part, de la politique fédéralisme de l'intégration et d'autre part, de la création d'un grand Marché unique sur les base de l'économie libérale. Ce sont les aspects importants de l'idéologie américaine fondées sur la démocratie libérale. L'autre élément est le rôle que la CE tient dans le processus des changements de l'Europe centrale et orientale vers la démocratie occidentale. Il fait en sorte que les États-Unis ont considéré la CE comme "axe", parce qu'elle a été (et est encore) dans une bonne position pouvant stimuler l'intégration de l'Europe non occidentale vers l'économie de marché.³⁷ Un autre élément encourageant le

président Bush à soutenir l'intégration économique européenne a été le partage du fardeau concernant le développement en Europe Centrale et Orientale.³⁸ C'est parce que, d'une part, le président a accepté l'incapacité américaine de financer les réformes de l'Europe centrale. L'économie américaine, en raison d'un déclin relatif au niveau intérieur et extérieur, ne permet plus aux États-Unis de financer l'Europe non occidentale par un autre plan financier spectaculaire comme celui du Plan Marshall des années 1950. D'autre part, la puissance économique des États membres de la CE, leur donne la possibilité d'assumer un rôle financier plus important dans le processus des réformes européens. En effet, l'explication de M. Bush, "...we agreed at the Paris economic summit on a specific role for the EC in that Group of 24 effort to assist Poland and Hungary..."³⁹, éclaire le désir des Américains de faire accepter à la CE de partager une partie importante du fardeau de l'Alliance financière.

Ainsi, comme l'intégration économique européenne stimule la croissance économique, il serait logique que l'Administration Bush soutienne l'Europe occidentale, chargée de ce fardeau financier; car, seuls les États-Unis ne pourraient le supporter.⁴⁰

Quelque ce soit les éléments susmentionnés concernant le soutien des États-Unis à l'intégration européenne, cela pourrait indiquer la conscience implicite des Américains de leur déclin en même temps que de l'apparition de nouveaux pôles puissants économiques, en général, et la nouvelle place de la CE dans l'économie mondiale, en particulier. Pourtant, malgré certains supports américains à l'intégration économique européenne, le président américain a décidé de solutionner les problèmes de l'économie américaine créés par cette intégration.⁴¹ En effet, en vue de fournir un cadre plus stable aux discussions des États-Unis avec la CE, le président Bush annonce que son pays est prêt pour développer, avec la CE et ses États membres, un nouveau

mécanisme de consultation et de coopération.⁴² En ce sens, le secrétaire d'État James Baker suggère aux Européens de :

"a) to explore better means to identify and discuss potential economic conflicts before they grow into political problems; b) to look at the possibility of more regular contacts with the European Political Cooperation working groups...; c) to envisage systematic US cooperation with a new European environmental agency; d) to regularly discuss a number of technical issues, such as standards, before decisions are made that can have far reaching political effects; e) to discuss ideas on a more systematic, phased approach to draw Eastern economies closer to the Western economic system"⁴³.

Pourtant, même si le président Bush soutient favorablement l'intégration européenne, il, tout comme le président Reagan, cherche toujours à imposer l'hégémonie en déclin des États-Unis dans la valorisation de l'idéologie libérale selon laquelle l'intégration européenne a été faite. Ainsi, il semble que le président Bush en soutenant l'intégration européenne selon les bases de l'idéologie libérale essaye plutôt de prolonger le leadership américain. Ce qui met en doute le thème d'un changement réel dans la politique étrangère américaine.

Ainsi, en dépit d'une reconnaissance du poids de l'Europe, et d'une apparente coopération, de fait ces gestes américains reflètent leur déclin hégémonique, dans le sens des capacités économiques réduites. Donc, la nécessité impose une dite coopération avec l'Europe de la part des États-Unis qui cherchent à l'inscrire dans un cadre idéologique qui pourrait leur permettre le prolongement de leur hégémonie.

3.4 . De 1991 à 1992 et l'après Maastricht :

A la suite du sommet des États membres de la CE à Maastricht, le président américain félicite les Européens pour un véritable engagement du processus d'une réelle intégration

européenne.

"Four and a half decades after the destruction of World War II, Western Europe stands prosperous and free : a model of what cooperation, democracy, and the free market can yield, and a beacon to those in the East struggling to secure their liberty and well-being."⁴⁴

Dans sa déclaration, le président Bush rappelle de nouveau l'appui américain à l'intégration européenne depuis 40 ans. Selon le président, les États-Unis ont cru que cet appui se fait au profit de l'Europe, du partnership en Atlantique et du monde tout entier. Une Europe unifiée et forte est au profit des États-Unis. *"A more united Europe offers the United States a more effective partner, prepared for larger responsibilities."⁴⁵*

En rappelant l'importance de la création du Marché unique et du SME, le président constate que ces initiatives européennes mettent en scène une nouvelle vitalité économique pour l'Europe. Ce qui donne aux Américains l'occasion d'investir et de concurrencer dans les marchés européens. Ainsi, les États-Unis, selon le président, s'attendent à ce que la nouvelle Europe renforcée, assume des responsabilités pour maintenir le système de l'économie mondiale libérale. Pour ce faire, la CE devrait étroitement coopérer avec les États-Unis afin d'établir un rapprochement sur les desaccords commerciaux bilatéraux, étendre le système global du commerce ouvert par les conclusions positives de l'Uruguay Round. L'Europe intégrée devrait également coopérer avec les États-Unis pour éviter des dangers de protectionnisme.⁴⁶ Ainsi, si cela se produise, le dit partnership renforcera le rôle américain dans le monde.

"America can take pride in its contributions to Europe's success. The United States engagement on that continent has yielded many benefits for the Europeans and for us. Those benefits remind us

that our interests do not stop at our shores. We are intimately connected to what happens in Europe and beyond. Now, we are getting an even stronger European partner.⁴⁷

Il y a certainement des inquiétudes de la part des États-Unis, en réaction aux étapes importantes de l'intégration économique européenne. En effet, il est bien clair que le président américain essaye de convaincre les Européens de la nécessité vitale d'une coopération avec les États-Unis qui serait dans leur intérêt, en les avertissant d'éviter de prendre des mesures protectionnistes. Mais, pourquoi n'y a-t-il pas de proposition de coopération égale? La seule réponse pertinente serait que les États-Unis espèrent prolonger leur leadership à la place du véritable *partnership* dans les relations avec la CE. De plus, le président Bush insiste sur la nécessité d'ouvrir des marchés commerciaux en Europe au moment où la CE se contente de réaliser le grand marché unique intérieur. Ce qui voudrait dire que l'ouverture des marchés est plus vitale pour les États-Unis que pour les Européens. En un mot, les États-Unis soutiennent formellement la réalisation du Marché unique non pas pour achever la démocratie libérale en Europe, mais, parce qu'ils pensent que c'est à leur propre intérêt. Ils croient ainsi que l'intégration économique en Europe donnera des occasions profitables à la compétition américaine.

Conclusion :

Quant au résultat de l'examen de notre hypothèse centrale à travers le présent chapitre, nous pouvons constater au premier égard, la manifestation d'une politique étrangère de coopération en ce qui concerne les réactions des États-Unis face aux réalisations économiques de l'Europe.⁴⁸ Il en résulte que les États-Unis se présentent formellement en faveur des progrès

économiques et politiques de la CE. Ils félicitent chaleureusement les Européens pour leur pas vers l'intégration. Cependant, quelques réflexions théoriques sur les réactions des Américains vis-à-vis de l'intégration européenne remettent en question le vrai thème de leurs propositions de coopération. Dans un premier temps, les dirigeants américains ne sont pas vraiment capables de cacher leur inquiétude face à l'avenir des intérêts historiques, économiques et commerciaux des États-Unis dans une Europe intégrée. Intérêts qui, selon eux, pourraient être menacés par les progrès de la CE vers une intégration économique complète.⁴⁹ Cette inquiétude a été constatée à travers les remarques officielles de deux présidents américains. En suite, c'est notamment leur façon de proposer la coopération avec la CE qui la rend douteuse. Plus précisément, étant donné que la proposition américaine de la coopération avec la CE suppose une position plus forte pour les États-Unis que pour leur partenaire européen, une telle coopération ne pourrait pas assurer l'égalité des dits partenaires. C'est ainsi que, nous pouvons confirmer que cette coopération n'est pas celle d'une relation d'égal à égal. Enfin, Il semblerait que la proposition des États-Unis d'un tel genre de coopération avec la CE, est envisagée pour protéger la base idéologique de leur leadership pluraliste ainsi que leurs intérêts économiques menacés par le relatif déclin hégémonique. Les États-Unis, dans le discours officiel, supportent ainsi l'intégration européenne, soit parce qu'elle s'accorde avec la démocratie libérale pouvant se renforcer en Europe Orientale par une assimilation aux principes mondiaux de l'hégémonie américaine, soit parce que cette intégration ne contredit pas les thèmes de l'économie libérale mondiale mais permet de les promouvoir. Ces deux dimensions du support américain inscrivent ainsi dans les valeurs du système mondial américanisé. Ainsi, les États-Unis semblent être en mesure de valoriser l'idéologie libérale pour reconsolider les bases de leur hégémonie en déclin. D'autre part, les

Américains cherchent une certaine coopération avec les Européens sous le leadership des États-Unis. De cette façon, ils pourraient maintenir leur leadership pluraliste alors que leur hégémonie explicite est en déclin. C'est pourquoi ils évitent de proposer la coopération égale.

Ainsi, malgré le fait que, dans le cadre du discours, les Américains se présentent en faveur de l'intégration en Europe, les constatations susmentionnées nous permettent de confirmer une politique étrangère de rivalité de la part des États-Unis face à la CE.

NOTES

1. Pourtant, il faut noter que contrairement à notre attente, il n'y a aucune proclamation présidentielle américaine qui permettrait de juger directement les réactions de coopération ou de rivalité des États-Unis par rapport à l'intégration économique européenne.

2. Concernant les étapes importantes de l'intégration économique européenne de 1985, voir le deuxième chapitre.

3. Michael Smith, "US-EC perceptions, The devil you know : the United States and a changing European community", International Affairs, vol. 68, n. 1, January 1992, p. 103-120.

4. Désormais, on parle de la Communauté Européenne (CE) plutôt que de la Communauté Économique Européenne (CEE).

5. Cité dans Youri Devuyt, "European Community Integration and the United States : Toward a New Transatlantic Relationship?", Journal of European Integration, vol. XIV, n. 1, Fall 1990, p. 6-7.

6. Ibid., p. 7.

7. Concernant le débat sur l'Europe de 1992 dans la presse américaine voir, S. Greenhouse, "The Growing Fears of Fortress Europe", The New York Times, October 23, 1988. B. Riemer, "Laying the Foundation of a Great Wall of Europe", Business Week, August 1, 1988.

8. Devuyt, "European Community Integration and...", op. cit. Selon cet article, plus de quinze sessions du Congrès américain ont été consacrées aux rapports sur l'Europe 1992.

Sur l'histoire contemporaine de la politique étrangère des États-Unis par rapport à la CE voir les sources suivantes : F. Alting von Geusau, Allies in a turbulent world : challenges to US and Western European cooperation, Lexington, Mass, Heath, 1983. D. Calleo, The Atlantic fantasy, Baltimore, MD, London, Johns Hopkins University Press, 1970. D. Calleo, Beyond American hegemony, Hemel Hempstead, Wheatsheaf, 1987. J. Chace et E. Ravenal, Atlantis lost : the United States and Europe after the Cold War, New York, New York University Press for Council on Foreign Relations, 1986. A. Deporte, Europe between the superpowers, (2nd ed.), New Haven, CT, Yale University Press, 1986. W. Diebold, "The changed economic position of Western Europe : some implications for US policy and international organization", International Organization, vol. 14, n. 1, 1960. A. Grosser, The Western Alliance : European-American relations since 1945, New York, 1980. M. Hogan, The Marshall Plan : America, Britain, and the reconstruction of Western Europe, 1947-1952, Cambridge, Cambridge University Press, 1987. T.L. Ilgen, Autonomy and Interdependence : U.S.-Western European Monetary and Trade Relations, 1958-1984, Totawa, 1985. K. Kaiser et H.-P. Schwartz, America and Western Europe : Problems and prospects,

Lexington, Mass, Heath, 1977. G. Mally, The new Europe and the United States : partners or rivals?, Lexington, Mass, Heath, 1974. S. Serfaty, Fading Partnership : America and Europe after thirty years, New York, Praeger, 1979.

9. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Public Papers of The Presidents of The United States : Ronald Reagan, Book I, 1985, Washington, United States Government Printing Office, 1988, 29 avril 1985, p. 539.

10. Ibid., p. 575.

11. Ibid., p. 583.

12. Ibid., p. 579. Voir aussi, Ibid., p. 590.

13. Office of the Federal Register, National Archives and Records Administration, Washington DC, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 22, n. 14, 31 mars 1986, p. 436.

14. Public papers of the Presidents..., R. Reagan, Book I, op. cit., 5 mai 1985, p. 560.

15. Ibid., 7 mai 1985, p. 580. Dans ce contexte, il faut noter que, comme nous expliquerons dans le quatrième chapitre, alors que l'entrée de l'Espagne et du Portugal à la CE est considérée formellement favorable de la part des États-Unis, cet événement est un des éléments essentiels dans certaines sanctions commerciales des américains contre la CE. Voir, Offices of the Federal Register National Archives and Records Administration, Public Papers of the Presidents of The United States : Ronald Reagan, Book I, 1986, Washington, United States Government Printing Office, 1 juillet, 1986, p. 904.

16. Public Papers of the Presidents..., R. Reagan, Book I, 1985, op. cit., 8 mai 1985, p. 582-583, dans "Address to a special session of the European Parliament in Strasbourg, France, May 8, 1985.

17. Ibid., p. 583.

18. Ibid., 9 mai, 1985, p. 588.

19. Ibid., 9 mai, 1985, p. 588.

20. **Sur la politique étrangère des États-Unis face à l'Europe 1992**, voir les sources suivantes : M. Calingaert, The 1992 Challenge from Europe : Development of the European Community's Internal Market, Washington, 1988. Y. Devuyt, "The United States and Europe 1992", World Competition, Law and Economics Review, vol. 13, n. 1, September 1989, p. 29-42. G. Hufbauer, 1992 : an American perspective, Washington, DC, Brookings Institution, 1990. E. Zupnick, "EC-U.S. and 1992 : A Prelude to Trade Wars?", European

Affairs, vol. 3, n. 2, 1989, p. 111-120.

21. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Public Papers of the Presidents of The United States : Ronald Reagan, Book I, 1987, Washington, United States Government Printing Office, 1988, p. 591, 1 juin, 1987.

22. Ibid., p. 591.

23. Ibid., p. 592, 1 juin 1987.

24. Office of the Register National Archives and Records Administration, Public Papers of The Presidents of The United States : George Bush, Book I, 1989, Washington, United States Government Printing Office, 21 mai, 1989, p. 583.

25. Ibid., 21 mai, 1989, p. 583-584.

26. Pourtant, le caractère réel de la politique économique des États-Unis face à la CE devrait être poursuivi à travers les négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT entre ces deux partenaires commerciaux. Nous analyserons plus précisément cette politique économique dans le quatrième chapitre.

27. Public Papers of the Presidents..., G. Bush, Book I, 1989, op. cit., 26 mai, 1989, p. 607. Voir aussi, Ibid., 14 juin, 1989, p. 728-9. Statement by press Secretary Fitzwater on President Bush's Meeting With President Jacques Delors of the Commission the European Communities.

28. Office of the Register National Archives and Records Administration, Public Papers of The Presidents of The United States : George Bush, Book II, 1989, Washington, United States Government Printing Office, 4 déc., 1989, p. 1644.

Lors du sommet du G7 de 1989 à Paris, les sept Grands pays industrialisés, dont les États-Unis, ont demandé à la CE de se charger de "l'assistance urgente" à la Pologne et à la Hongrie, deux pays d'Europe de l'Est où il y a des transitions politiques et économiques de base vers "la démocratie et la liberté". Selon une publication du G24 (les membres de l'OCDE), sur l'assistance totale réalisée en toute forme aux pays de l'Europe centrale et orientale, l'Allemagne partage 32%, les pays membres de la CE prennent une part de 45%, les États-Unis, 6.7% et le Japon, 6.5%. Également, parmi les grandes institutions multilatérales, la CE occupe la première place en ce qui concerne l'aide de l'Ouest aux réformes de l'Europe centrale et orientale. En effet, sur 38% d'aide totale des organisations multilatérales payée à ces réformes, la CE a payé 33% (et la Banque Mondiale, 29%). En fait, la Pologne, la Hongrie, la Tchéquie, la Slovaquie, la Bulgarie, la Roumanie et la Yougoslavie sont respectivement les pays qui bénéficient de l'assistance occidentale. Jeanne K. Laux, Reform, Reintegration and Regional security : The Role of Western Assistance in Overcoming Insecurity

in Central and Eastern Europe, Ottawa, Canadian Institute for International Peace and Security, Working Paper, n. 37, 1991, p. 7-9, 33, 45-50.

Ainsi, après deux ans, en 1991, l'assistance totale de l'Ouest aux six pays d'Europe de l'Est atteint 40 milliards de dollars US. En ce sens, il faut noter que le programme d'aide à certains pays d'Europe centrale et orientale a été poursuivi en 1993 par le sommet du G7 à Tokyo. Dans ce programme, la CE joue toujours un rôle essentiel.

29.Ibid., 4 déc., 1989, p. 1647.

30.Office of the Register National Archives and Records Administration, Public Papers of The Presidents of The United States : George Bush, Book I, 1990, Washington, United States Government Printing Office, 24 avril, 1990, p. 558. Et Ibid., 19 avril, 1990, p. 523.

31.Public Papers of The Presidents..., G. Bush, Book I, 1990, op. cit., 9 mai, 1990, p. 639-640.

32.Ibid., p. 639-640.

33.Toutefois, en tenant compte de la politique de la CE dans le processus des négociations du commerce mondial sous le GATT (et plus particulièrement sous l'Uruguay Round), il est peu probable que les Européens acceptent la coopération imposée des États-Unis. Voir au quatrième chapitre les négociations multilatérales de l'Uruguay Round entre les États-Unis et la CE.

34.Office of the Federal Register, National Archives and Records Administration, Washington DC, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 27, n. 6, 6 fév., 1991, p. 141.

35.Office of the Register National Archives and Records Administration, Public Papers of The Presidents of The United States : George Bush, Book II, 1991, Washington, United States Government Printing Office, 9 nov., 1991, p. 1619.

36.Public Papers of the Presidents..., G. Bush, Book I, 1989, op. cit., 21 mai, 1989, p. 583-584.

37."*...a resurgent Western Europe is an economic magnet, drawing Eastern Europe closer toward the Commonwealth of free nations.*" Ibid., p. 583-584.

38.Sur le rôle de la CE dans le processus de la transition vers la démocratie en Europe orientale, voir la note du renvoi n. 28.

39.Ibid., p. 584.

40.Devuyst, "European Community Integration and...", op. cit. Voir aussi, D. Campbell, Europe and 1992 : The Challenge for American Enterprise, Deventer, 1989. S. Cooney, "Europe 1992 : The Opportunity and the Challenge for U.S. Economic Interests, SAIS Review, vol. 10, n. 1, 1990, p. 73-85. T. F. Gross, "Europe 1992 : American Firms Blaze the Hottest Frontier", Management Review, September 1989, p. 24-29. J. F. Magee, "1992: Moves Americans Must Make", Harvard Business Review, May-June 1989, p. 78-84.

41.Devuyst, "European Community Integration and...", op. cit., p. 10-14. Concernant des différents défis de l'intégration économique européenne pour les États-Unis, voir, L. S. Eagleburger, The Challenge of the European Landscape of the 1990s, Washington, 1989. B. Balassa, "Europe 1992 and Its Possible Implications for Nonmember Countries", dans J. J. Schott, Free Trade Areas and U.S. Trade Policy, Washington, 1989, p. 293-312. S. C. O'Cleireacain, "A View on the External Effects of Europe 1992", dans H. M. Belien, The United States and the European Community : Convergence or Conflict?, The Hague, 1989, p. 59-75.

42.Public Papers of the Presidents..., G. Bush, Book I, 1989, op. cit., 21 mai, 1989, p. 583-584.

43.Cité dans Devuyst, "European Community Integration and...", op. cit., p. 15.

44.Public Papers of the Presidents..., G. Bush, Book II, 1991, op. cit., 11 déc., 1991, p. 1807.

45.Ibid., p. 1807.

46.Ibid., p. 1808.

47.Ibid., p. 1808.

48.Voir, dans le chapitre d'introduction, notre définition de la politique étrangère de coopération et de rivalité.

49.Dans ce contexte, voir dans le deuxième chapitre, la discussion sur l'image des États-Unis sur l'idée de l'Europe forteresse.

CHAPITRE 4

LA POLITIQUE COMMERCIALE DES ETATS-UNIS FACE A LA CE

Introduction :

Nous avons étudié dans le chapitre précédent le discours officiel États-Unis, manifesté par les réactions présidentielles vis-à-vis du processus de d'intégration économique européenne. Le présent chapitre a pour but de démontrer l'aspect plus concret de la politique étrangère, les actes des États-Unis dans les relations commerciales Américano-Européennes. Nous allons donc analyser les prises de position des Américains face à la CE, au cours des négociations multilatérales du commerce mondial dans le cadre du GATT, surtout par l'exemple de l'Uruguay Round.¹ C'est la politique étrangère des actes ou des pratiques ("faire") des États-Unis à la différence de celle du "dire". Concernant la méthode de recherche, nous tenons compte toujours des déclarations officielles des présidents américains, R. Reagan et G. Bush, annonçant une intention -de prise de position- dans le processus des négociations multilatérales du GATT depuis 1985. Dans ce contexte, nous profitons également de certaines proclamations commerciales américaines.

Ainsi, le présent chapitre s'articule en trois parties : dans un premier temps, une brève étude des idées du président Reagan par rapport aux relations commerciales des États-Unis avec la CE avant l'Uruguay Round. Ensuite, dans un deuxième temps, l'analyse des prises de position à travers les proclamations américaines sur les problèmes commerciaux survenus dans les relations américano-européennes. Enfin, dans un troisième temps, un accent particulier sera mis sur la politique commerciale des États-Unis face à la CE au cours des négociations du GATT dans le cadre de l'Uruguay Round.²

Pour bien analyser la politique commerciale des États-Unis, il est nécessaire d'établir un

cadre analytique en faisant un rappel avec la littérature portant sur l'hégémonie américaine. En profitant des idées de différents paradigmes des relations internationales, nous pourrions bien repérer la direction de la politique commerciale des États-Unis dès le déclin hégémonique. Ainsi, deux théories majeures se confrontent en ce qui concerne la politique commerciale des États-Unis par rapport aux partenaires économiques.

La première théorie explique l'idée de certains auteurs qui ne tiennent jamais compte de la coopération économique en tant que nécessité dans la politique étrangère des États-Unis. Ainsi, pour les structuralistes, il n'est pas question du déclin du pouvoir structurel de l'hégémonie américaine, et ainsi les États-Unis ne sont pas obligés de respecter les règlements du GATT, pourant proposer une coopération internationale à travers les négociations multilatérales en tant que bases de l'économie libérale. Pour eux, la structure du pouvoir des États-Unis n'a rien à voir avec la nécessité d'ajuster la politique économique américaine selon les réalités du monde multipolaire. En ce sens, le néo-marxisme constate aussi la persistance de l'aspect implicite de l'hégémonie américaine qui fonctionne encore dans le monde occidental, c'est-à-dire sur les relations entre les pays de l'économie libérale internationale. Ainsi, la persistance de l'hégémonie implicite américaine et la prédominance de l'économie libérale permet aux États-Unis de ne pas soutenir une politique économique de coopération.³

Cependant, la deuxième théorie du paradigme néo-réaliste insiste fortement sur la nécessité d'envisager la politique économique de coopération comme un choix essentiel dans la politique étrangère des États-Unis. La plupart des ces auteurs voient les grandes institutions économiques et commerciales internationales, surtout le GATT, comme des instruments majeurs avec lesquels, les États-Unis doivent appliquer la politique économique de coopération. Dans ce

cadre, R. Winham, en mettant l'accent sur la crise des aspects commerciaux et monétaires du système de l'économie libérale, démontre la nécessité de continuer les négociations commerciales multilatérales du GATT. Ainsi, par la participation aux Rounds des négociations multilatérales du GATT, les grands partenaires commerciaux, les États-Unis en particulier, devraient essayer de coordonner leurs politiques économiques afin de résoudre les problèmes survenus dans le système de l'économie libérale, tel que, la remontée du protectionnisme. Pour l'auteur, le GATT se présente ainsi comme le facteur principal pour résoudre la crise actuelle du système de l'économie libérale.⁴

La politique économique de coopération des États-Unis se manifeste par le paradigme néo-réaliste comme base d'un possible leadership pluraliste après leur déclin hégémonique. En ce sens, R. Gilpin croit que les États-Unis, avec l'absence d'une hégémonie, pourraient (et devraient) jouer le rôle de leadership dans un système pluraliste de coopération fondé sur les normes de l'économie libérale internationale. L'élément essentiel à travers lequel ces derniers pourraient réaliser leur leadership pluraliste serait de mettre en fonction une certaine politique de coopération au sein des institutions de l'économie libérale surtout le GATT. En ce sens, l'auteur propose aux Américains d'être plus honnêtes au cours des négociations du GATT par la pratique d'une politique économico-commerciale de coopération.

Pourtant, R. Gilpin semble regretter des politiques commerciales protectionnistes américaines qui ne favorisent des intérêts nationaux à court terme. Pour Gilpin, les États-Unis pourraient assurer leur leadership pluraliste à long terme en évitant le protectionnisme. La continuité de ce leadership sera aussi bien au bénéfice du monde libéral tout entier qu'à celui des États-Unis.

Pour nous, ces deux théories ont des manques importants parce qu'elles ne tiennent pas compte de la réalité du monde multipolaire qui rend nécessaire une "coopération égale" dans la politique étrangère des États-Unis. Par contre, il semble que ces deux théories voient plutôt une certaine consolidation de l'hégémonie en déclin des États-Unis, soit par la valorisation de l'idéologie libérale comme la base de l'hégémonie américaine (le cas de la théorie structuraliste), soit par la promotion de la coopération afin de réaliser la possibilité du leadership pluraliste des États-Unis (le cas de la théorie néo-réaliste).

Pour nous, comme le constatent Hoffmann et Balthazar, dans un monde multipolaire régi par le libéralisme, les États-Unis devraient à la fois éviter toute politique protectionniste et désister de réimposer leur direction pour plutôt essayer de coopérer à titre égal avec les autres pôles de l'économie mondiale, surtout au cours des négociations multilatérales du GATT.⁵

Ainsi, nous allons analyser les données de la politique commerciale des États-Unis vis-à-vis de la CE dans les cadres analytiques fondés sur les deux théories susmentionnées.

4.1. Le GATT avant l'Uruguay Round :

L'accord général sur les tarifs et le commerce, le GATT, a été réalisé, après la fin de la deuxième guerre mondiale à l'initiative des États-Unis et avec la participation des autres pays membres de l'économie libérale tel que par exemple, les pays de l'Europe occidentale et le Japon. Fondé sur les principes de l'économie libérale, cet accord commercial international, a eu pour but essentiel de réduire, à court terme, les barrières du commerce mondial, et à long terme, de détruire toutes les barrières tarifaires et non tarifaires. Cet accord commercial international a contribué à l'expansion de l'économie mondiale libérale fondée sur l'hégémonie économique

américaine. Le GATT propose à ses membres d'appliquer des négociations multilatérales ainsi que la coopération internationale en vue d'arriver aux accords commerciaux et aux solutions acceptables pour résoudre des différends commerciaux. Ainsi, le GATT s'est fondé sur les règlements de l'économie libérale en interdisant toutes sortes d'interventions étatiques et des mesures protectionnistes.⁶

Dans cette partie du chapitre, nous présentons brièvement la dynamique des négociations commerciales multilatérales du GATT entre les États-Unis et la CE.⁷ Comme nous l'avons déjà mentionné, nous insistons sur les points de vue du président Reagan de 1985 jusqu'au commencement des nouvelles négociations multilatérales, l'Uruguay Round, en ce qui concerne la politique commerciale des États-Unis vis-à-vis de la CE.

Pour le président Reagan, les grands avantages du GATT sont menacés par les tendances qui se présentent comme "destructionnistes", c'est-à-dire les demandes protectionnistes. Les États-Unis vont donc continuer à résister et à lutter contre ces tendances, mais, sa résistance ne se réalise que par la coopération de tous les États, dans laquelle chacun devrait soutenir l'ouverture de ses marchés aux produits étrangers. *"Soon we will realize that in a global economy all markets are common markets and that we will advance most quickly down the road of progress when we walk together."*⁸ En ce sens, le président Reagan se manifeste comme un opposant de la tendance protectionniste. Selon lui, cette tendance coûte des milliards de dollars pour l'économie américaine. *"Instead of closing down markets at home and throwing Americans out of work, we should be stepping up our efforts to open markets abroad and create American jobs by increasing exports."*⁹ Ainsi, en critiquant les tendances commerciales protectionnistes des autres aussi bien que du Congrès américain et en insistant sur la nécessité de réaliser certaines coopérations

internationales, le président Reagan semble bien conscient du danger du protectionnisme menaçant l'ouverture absolue de l'économie libérale. Pourtant, à l'encontre de ce qu'il déclare, le président américain indique que les États-Unis vont riposter par certaines mesures aux pratiques commerciales déloyales si les négociations du GATT n'arrivent pas à des conclusions positives. Dans ce sens, Il insiste sur l'accélération des efforts essentiels afin d'ouvrir les marchés extérieurs notamment vers l'Europe Communautaire. Les États-Unis poursuivent néanmoins leurs propres mesures commerciales afin de se battre contre les subventions agricoles européennes.¹⁰

"Our objective will always be to make world trading partnerships freer and fair for all. So, while we will use our powers as a lever to open closed doors abroad, we will continue to resist protectionist measures that would only raise prices, lock out trade, and destroy the jobs and prosperity trade brings to all. There are no winners in a trade war, only losers."¹¹

Selon le président Reagan, l'augmentation du déficit commercial des États-Unis n'est pas causée par la diminution des exportations américaines, mais par la croissance des importations dans une proportion beaucoup plus rapide. Alors que les partenaires européens, en particulier, subventionnent les produits agricoles qui leur permettent de compétitionner sur les marchés américains, ils ferment en même temps leurs marchés aux produits américains. Par conséquent, les États-Unis sont en mesure d'obliger les Européens à enlever les subventions agricoles et d'ouvrir leurs marchés.

En dépit d'insister sur la nécessité de la mise en pratique de la coopération internationale comme base de l'économie libérale en vue de lutter contre les tendances du protectionnisme, et sous le prétexte de défendre des intérêts nationaux menacés par les pratiques commerciales déloyales de la CE, le président Reagan envisage certaines mesures protectionnistes. Pour le président américain, "le commerce libre" est "le commerce loyal" : une fois que les marchés

intérieurs sont fermés aux exportations étrangères, c'est la fin du commerce libre. Ainsi, pour se battre contre ce qu'ils appellent le protectionnisme européen, les États-Unis recourent aux mesures protectionnistes.¹²

Par ces nouvelles mesures américaines, la CE est visée plus distinctement. Ainsi, le président Reagan ordonne l'accélération des restrictions contre des politiques commerciales déloyales du Marché unique européen.¹³ Il avertit également, ses partenaires commerciaux, surtout la CE, qu'il va chercher des compromis bilatéraux et des accords régionaux si les nouvelles négociations multilatérales (l'Uruguay Round) n'arrivent pas aux résultats nécessaires. En fait, ces deux politiques commerciales alternatives pour obliger la CE à respecter les intérêts des États-Unis sont en contradiction avec les règles du GATT. Ainsi, alors qu'ils ont profité, depuis la guerre, de la libéralisation du marché mondiale, les États-Unis arrivent à ce point de vue qu'il faudrait prendre des mesures protectionnistes. Ces mesures semblent nécessaires de la part des États-Unis pour subsister dans les circonstances actuelles de l'économie mondiale multipolaire, marquées par le relatif déclin économique américain. Pourtant, le président américain dénonce le recours aux mesures protectionnistes contre la CE. Suite à une question posée par un journaliste sur le protectionnisme du Congrès américain vis-à-vis de la CE, M. Reagan répond:

"It's true some highly protectionist ideas are circulating in Congress right now. I recently rejected proposals to restrict footwear imports...Many of our industries face unfair trade practices by other nations. Unless our trading partners stop these practices, support in the United States for free trade will be undercut. I recently outlined a series of initiatives which my administration is going to take to eliminate such practices."¹⁴

Pendant les négociations multilatérales du GATT sous le "Tokyo Round", le président

Reagan affirme que la CE, au moment de l'entrée de l'Espagne et du Portugal comme des nouveaux membres de la Communauté, a appliqué certaines politiques commerciales protectionnistes. En fait, la CE a déterminé que ces nouveaux membres devraient procurer leurs besoins agricoles à l'intérieur de la Communauté. Cette décision a causé, selon le président, la perte d'un milliard de dollars pour les agriculteurs américains et oblige les États-Unis à réexaminer leur règlement commercial avec la CE.¹⁵ Ainsi, le président Reagan recommande des stratégies spécifiques contre les Européens. Alors que les États-Unis étaient favorables à l'extension de la CE par l'entrée de l'Espagne et du Portugal, comme nous l'avons vu au chapitre 2, ils ne peuvent pas cacher leur mécontentement par rapport aux effets de cette intégration européenne.¹⁶

Pourtant, comme le président Reagan indique, ce sera par les nouvelles négociations multilatérales du GATT sous l'Uruguay Round, que les États-Unis vont essayer de convaincre la CE, de respecter leurs intérêts économiques existants en Europe. *"...Through those negotiations (Uruguay Round) we will continue to press for open markets for the products of our manufacturing firms."*¹⁷

Pour le président Reagan, les mesures protectionnistes ainsi prises par son administration¹⁸, en dépit de leur contradiction avec les règlements du GATT, sont considérées comme les méthodes positives. Selon lui, par exemple à la suite des impositions commerciales américaines contre la CE en 1985, les Européens ont accepté d'éliminer les subventions sur les fruits conservés. Par conséquent, les produits américains ont trouvé la possibilité d'entrer sur les marchés européens de compétition. Et puis, suite à la menace des États-Unis contre les nouvelles restrictions européennes par rapport à l'Espagne et le Portugal, ils sont arrivés à un accord avec

la CE qui entraînera l'ouverture des marchés européens aux exportations américaines.¹⁹

Ainsi, pour les Américains, les impositions commerciales - les mesures protectionnistes unilatérales - peuvent résoudre leurs problèmes commerciaux avec la CE. Une telle mesure prise par le président se manifeste dans la politique commerciale des États-Unis vis-à-vis de la CE lorsque, à plusieurs reprises, le président américain se présente formellement opposé au protectionnisme. Par conséquent, sous le prétexte de défendre des intérêts commerciaux et en même temps qu'il s'oppose aux exigences protectionnistes au Congrès américain, M. Reagan lance certaines mesures protectionnistes. Selon lui, ces mesures, même temporaires, sont nécessaires pour ouvrir les marchés étrangers aux produits américains. En même temps, Il critique la CE pour avoir appliqué certaines mesures protectionnistes pour protéger son marché.

Ainsi, les États-Unis se manifestent incapables de maintenir leurs intérêts dans les normes de l'économie libérale. Les Américains, en privilégiant leurs propres intérêts aux intérêts du système de l'économie libérale internationale, sont à l'origine d'une improbabilité de promotion d'une coopération internationale. La coopération qui se présente d'une part comme la seule possibilité pour maintenir le système de l'économie libérale encore ouvert, et d'autre part comme le fondement d'un certain leadership pluraliste des États-Unis. Ainsi, à l'encontre de ce que les néo-réalistes (surtout R. Gilpin) attendent, les États-Unis, seuls candidats pour le leadership pluraliste de l'économie libérale, perdent leur chance à cause du recours aux politiques protectionnistes.²⁰

4.2. L'analyse des proclamations commerciales des États-Unis:

Pendant la période 1985-1992, la dynamique des relations commerciales américano-

européennes ainsi que les négociations multilatérales sous le GATT entre ces deux partenaires commerciaux ont été marquées par certaines proclamations américaines indiquant la politique commerciale des États-Unis face à l'Europe Communautaire. Le contenu de ces proclamations démontre les prises de position et les mesures commerciales des présidents américains en vue de résoudre les différends commerciaux survenus entre les États-Unis et la CE. Ainsi, dans cette partie, après avoir classifié les proclamations commerciales des États-Unis selon leurs objectifs, nous les analyserons séparément sous l'Administration Reagan et Bush. En fait, comme nous allons voir, la majorité de ces proclamations indiquent une politique commerciale protectionniste des États-Unis faite par l'Administration Reagan.

4.2.1. L'Administration Ronald Reagan:

Sous l'Administration Reagan, les proclamations indiquant les mesures protectionnistes des États-Unis vis-à-vis de la CE, décrivent les objectifs majeurs américains au cours des négociations commerciales du GATT. Il s'agit de : 1. Obliger les Européens de négocier (avec les États-Unis) pour trouver des solutions acceptables et mutuelles afin de résoudre les problèmes survenus. 2. Se battre contre certains règlements européens restrictifs aux exportations américaines, c'est-à-dire la lutte contre ce que les États-Unis appellent la fermeture du marché européen. 3. Se battre contre des règlements européens de "restriction scientifique" aux exportations américaines. Les mesures protectionnistes ainsi indiquées dans les différentes proclamations américaines définissent la politique commerciale de rivalité. Ils en résulte en sorte que, les États-Unis, en imposant certaines restrictions aux Européens, essayent de les obliger à respecter les intérêts américains.²¹

4.2.1.1. La politique d'obligation de négociation:

Certaines proclamations commerciales des États-Unis par rapport à la CE sous l'Administration Reagan, montrent le but de développer des circonstances économiques dans lesquelles les Européens seraient obligés de négocier les solutions mutuelles avec leur partenaire américain. Ces solutions négociées devraient maintenir les intérêts commerciaux des États-Unis négligés dans certains règlements européens. Dans ce cadre, la proclamation 5354 du président des États-Unis est un exemple. Ainsi, le président Reagan indique que les tarifs préférentiels admis par la CE sur les importations d'oranges et de citrons de certains pays méditerranéens membres de la Communauté, nient les bénéfices américains réservés dans le GATT. Ces tarifs déraisonnables et discriminatoires constituent des fardeaux et des restrictions sur le commerce américain.²² Par conséquent, le président décide d'une augmentation des taux douaniers sur les produits de pâtes alimentaires importés de la CE. Selon lui, cette action semble nécessaire en vue d'obliger la CE à négocier une résolution acceptable et mutuelle.²³

Pourtant, en août 1985, après être arrivé à un accord mutuel dans les négociations commerciales avec la CE, les États-Unis modifient la décision d'augmentation des taux douaniers sur l'importation de certains produits agricoles de la CE.²⁴ En ce sens, comme la proclamation 5924 du président américain l'indique, les États-Unis et la CE ont signé en décembre 1988, un accord qui résout le débat historique en ce qui concerne l'accès de certains produits agro-alimentaires américains aux marchés européens. Dans cet accord, la CE accepte de réduire certains droits douaniers sur les produits spécifiques importés des États-Unis, de même que les États-Unis, envers produits particuliers importés de la CE.²⁵

4.2.1.2. Se battre contre la fermeture du marché de la CE:

Dans certaines proclamations américaines, nous pouvons distinguer le but des États-Unis à obliger les Européens à assurer l'ouverture de leurs marchés de consommation. Les Américains exigent de la CE la fin des restrictions sur les exportations américaines vers l'Europe. Ainsi, alors qu'ils traduisent les règlements européens de certaines restrictions commerciales en tant que pratiques déloyales et mesures protectionnistes, les États-Unis luttent eux mêmes par des mesures protectionnistes. Par exemple, à la suite de l'entrée du Portugal à la CE, le président Reagan déclare l'appropriation des produits portugais du traitement préférentiel sous "the Generalized System of Preferences (GSP)". Dans la proclamation 5423 également, le président Reagan constate que les membres de la CE n'ont désormais pas le droit du traitement préférentiel sous "the GSP".²⁶

En mars 1986, à la suite de l'agrandissement de la CE par l'entrée de l'Espagne et du Portugal, le président américain prend certaines mesures de restriction commerciale contre la CE. Selon le porte-parole de la Maison Blanche, M. Reagan envisage trois nouvelles actions commerciales pointées sur l'élimination des pratiques commerciales déloyales de la CE. Il les envisage également afin d'assurer l'ouverture des marchés européens vers les exportations américaines.

"Unless the European Community rescinds its illegal quotas and promptly provides compensation for its increased tariffs, the United States will offset the new restrictions by establishing quotas and increasing tariffs on EC products entering our market..."²⁷

De même, en mai 1986, le président américain impose certaines restrictions quantitatives sur les importations de quelques articles de la CE. Dans la proclamation 5478, le président Reagan précise que suite aux impositions illégales de restrictions européennes sur les

importations espagnoles et portugaises (de certains produits agro-alimentaires des États-Unis), il requiert des actions expéditives. Ce sont des nouvelles restrictions quantitatives sur les importations de certains produits européens. Ainsi, le président annonce l'augmentation des tarifs douaniers sur l'importation de certains articles de la CE.²⁸ En décembre 1986 aussi, les États-Unis annoncent d'autres mesures commerciales contre ce qu'ils appellent les pratiques déloyales de la CE. Le président Reagan indique par la proclamation 5601, l'augmentation des tarifs douaniers sur l'importation de certains produits agricoles de la CE. C'est parce que la CE n'a pas déjà offert le dédommagement adéquat pour la perte d'un milliard de dollars sur les exportations américaines des produits agricoles à l'Espagne. Il a décidé d'imposer un taux de 200 pourcent des droits de douane sur quelque 400 millions de dollars des exportations européennes jusqu'au 30 janvier 1987.

"The president expressed regret that the European negotiators had not shown sufficient flexibility to reach a satisfactory settlement...He indicated that the time had come to respond in kind to the European measures, in accordance with United States rights under international rules of the GATT."²⁹

4.2.1.3. La lutte contre "l'obstacle scientifique" de la CE:

L'interdiction par la CE d'entrée sur son marché de certains produits bovins américains qui auraient été traités par des hormones nuisibles, provoque les États-Unis à interpréter ce règlement comme une mesure protectionniste. En effet, ils appliquent, contre cette restriction, leurs propres restrictions protectionnistes. En ce sens, en décembre 1987, le président américain menace d'exercer des représailles contre une série d'exportations communautaires si la directive du Conseil de la CE du 31 décembre 1985 continue à interdire l'utilisation d'hormones dans la production bovine des États-Unis ayant été déjà appliquée. Il met cette menace à exécution le

1^{er} janvier 1989. En effet, il annonce l'augmentation des taux douaniers sur certains produits agricoles de l'Europe Communautaire.

"I have determined,...that "the Directive" adopted in Decembre 1985 by the European Community (EC), is inconsistent with the provisions of, or otherwise denies benefits to the United States under, a trade agreement; or is unjustifiable or unreasonable and constitutes a burden or restriction on United States commerce...I have decided,...to increase United States import duties on certain articles product of the European Community...I have further determined to suspend the application of increased duties so long as the European Community member states continue their present importation practices with respect to United States exports of relevant meat products."³⁰

Toutefois, comme la CE a fourni une assurance que tous les États membres pourraient continuer l'importation des produits de viande des États-Unis pour une durée additionnelle de 12 mois, le président juge bon de suspendre l'application des mesures susmentionnées.³¹

La CE a saisi le GATT du caractère illégal des mesures de rétorsion prises par les États-Unis. Elle souligne que les États-Unis, tout en continuant à soutenir politiquement le processus d'intégration européenne, expriment maintenant leur crainte que l'achèvement du marché unique européen ne mettent en péril leurs intérêts.³²

En fait, la directive communautaire interdisant la production et l'importation de viandes aux hormones constitue une mesure non discriminatoire qui est demandée par les consommateurs et le Parlement européen. Par conséquent, les mesures de rétorsion américaines constituent une décision unilatérale contraire aux règles du GATT.³³

4.2.2. L'Administration Georges Bush:

Dans les proclamations commerciales des États-Unis par rapport à la CE, sous l'Administration Bush, nous pouvons repérer certains objectifs de base pour lesquels les

Américains adoptent des politiques commerciales protectionnistes. Ces objectifs se manifestent comme les suivants : 1. Faire face aux politiques européennes des subventions agricoles (PAC). 2. Obliger les Européens à négocier avec les États-Unis en vue d'arriver aux solutions mutuelles des différends agricoles, c'est-à-dire obliger les Européens à respecter les intérêts commerciaux des États-Unis.

4.2.2.1. Faire face aux subventions agricoles de la CE:

Afin de lutter contre les mesures subventionnistes de l'agriculture européenne qui auraient causé, selon les Américains, la perte de la compétitivité des produits agricoles des États-Unis, le président Bush prend certaines mesures contre-subventionnistes. Ainsi, face aux politiques agricoles de la CE, particulièrement la PAC³⁴, les États-Unis envisagent leurs propres mesures protectionnistes. En juin 1992, ils annoncent la liste des mesures de rétorsion à l'encontre de la CE. Ils reprochent au régime européen de favoriser les producteurs d'oléagineux et de soja en particulier. Ce régime le soutien favorise la production communautaire et affecte donc les exportations américaines.³⁵

Le 5 novembre 1992 également, devant l'impossibilité du GATT à trouver une solution au problème des subventions européennes à l'exportation, les États-Unis annoncent certaines mesures protectionnistes contre la CE. En effet, une taxe à l'importation de 200% sera applicable aux vins blancs européens et à certains produits agricoles; de 300 millions de dollars de valeur d'échanges. Washington explique ces représailles par l'échec des négociations sur la réduction des exportations subventionnées et sur la production d'oléagineux, négociations qui se sont achevées le 3 novembre à Chicago et dont les États-Unis imputent la responsabilité de l'échec à la France. Une seconde liste, portant notamment sur des parfums et des produits industriels

importés de la CE, d'une valeur de 1,7 milliard de dollars par an, pourrait subir le même sort et compléter ce premier volet de sanction. Le président Bush a cependant indiqué que son pays "ne s'engageait pas dans une guerre commerciale" avec l'Europe et explique qu'il s'agissait simplement, pour les États-Unis, de "sauvegarder le commerce international".³⁶ Par conséquent, les mesures de rétorsion américaine visent essentiellement à pénaliser la France, accusée d'intransigeance, ainsi que, dans une moindre mesure, l'Allemagne et l'Italie.³⁷

4.2.2.2. Obliger la CE à respecter les intérêts américains:

Par certaines proclamations commerciales de l'Administration Bush vis-à-vis de la CE, nous pouvons repérer l'objectif d'obliger les Européens à observer le respect des intérêts commerciaux des États-Unis. Ainsi, le président américain n'hésite pas à faire certaines menaces, si les Européens n'acceptent pas de considérer l'importance des intérêts commerciaux des États-Unis. En effet, le 15 octobre 1992, dans une lettre officielle s'adressant aux pays membres de la CE, le président Bush presse ces derniers d'accepter les conditions américaines sur les produits d'oléagineux. Dans sa missive, le président déclare qu'un accord substantiel est à portée de main sur l'Uruguay Round et sur les oléagineux et que cette "occasion" doit être saisie "quelle que soit notre politique intérieure". Soulignant que les Américains ont "fait preuve de souplesse", le président des États-Unis invite donc les responsables européens à "saisir cette chance" en acceptant ses propositions, tout en agitant en cas d'échec "le spectre d'une escalade de conflits commerciaux".³⁸

En fait, pour les États-Unis, une telle menace américaine se manifeste comme crédible. En effet, par la proclamation 6515 publiée en décembre 1992, le président Bush modifie "the Harmonized Tariff Schedule" des États-Unis sur certains produits agricoles de la CE. En effet,

à la suite des négociations commerciales de l'Uruguay Round, le président américain indique que certaines concessions commerciales ont été obtenues de la CE. Il s'agit spécifiquement d'une restauration des taux douaniers par la CE sur certains produits agro-alimentaires. Cette restauration a été demandée par les États-Unis avant la réalisation du système des tarifs harmonisés de la CE en 1988.³⁹

Ainsi, notre vue globale des proclamations commerciales des États-Unis vis-à-vis de la CE indique certaines politiques économiques unilatérales de la part des Américains censées résoudre les problèmes commerciaux. En effet, sous prétexte de se battre contre les impositions commerciales illégales de la CE, et à l'encontre de leurs engagements majeurs envers le système libéral du commerce mondial dont la nécessité est de mettre en priorité les négociations multilatérales comme le règlement de base du GATT, les États-Unis poursuivent unilatéralement les mêmes impositions commerciales. Afin d'obliger la CE à respecter les intérêts commerciaux américains ainsi qu'à enlever ses mesures protectionnistes qui existent soit dans les programmes de subventions des produits agricoles (la PAC), soit dans les restrictions douanières devant les importations agricoles, les États-Unis, sans avoir respecté le processus des négociations multilatérales du GATT, imposent unilatéralement des restrictions sur les exportations européennes. Plus précisément, la prise de mesures commerciales contre la CE "pour rendre la pareille", confirme l'incapacité de l'économie américaine à résoudre les questions commerciales par des principes d'économie libérale.

4.3. Les négociations de l'Uruguay Round :

L'Uruguay Round, huitième cycle des négociations commerciales multilatérales à se dérouler dans le cadre de l'accord général sur les tarifs et le commerce (GATT), a été formellement lancé en septembre 1986, à l'initiative des États-Unis, et par les 92 parties contractantes à l'époque, réunies au niveau ministériel à Punta del Este en Uruguay. Ces négociations ont en pour but de repousser le protectionnisme, d'éliminer les distorsions des échanges, de préserver les principes fondamentaux du GATT et d'en promouvoir les objectifs. Elles visent à établir un système commercial plus ouvert, plus viable et plus durable qui favoriserait, notamment, la croissance et le développement. Le programme des négociations couvre non seulement le commerce des marchandises mais aussi de nouveaux domaines comme les services (banques, assurances, tourisme, télécommunications,...) ou les droits de la propriété intellectuelle.⁴⁰ Les problèmes agricoles ont été au cœur des discussions de l'Uruguay Round, en particulier à cause de l'éloignement des positions des principaux acteurs (les États-Unis et la CE) au niveau des échanges des produits agricoles...⁴¹

Les États-Unis et la CE (avec tous ses États membres) constituent les deux parties les plus puissantes des négociations de l'Uruguay Round. Dans ce contexte, en appuyant sur les discours des présidents américains tel que déjà mentionnés, nous allons présenter le fondement des politiques commerciales des États-Unis dans le processus de l'Uruguay Round. Ainsi, nous aurons premièrement, un rappel des différends commerciaux entre les États-Unis et la CE. Deuxièmement, nous analyserons l'échec des négociations de Bruxelles en 1990. Troisièmement, nous présenterons certaines politiques commerciales des États-Unis au cours de ces négociations multilatérales.⁴²

"We will not tolerate closed markets, trade barriers and unfair foreign subsidies that disadvantage American firms in the world marketplace. We will aggressively seek to open foreign markets...We will push hard for quick results from the Uruguay Round on areas critical to our competitive future, including agriculture, services, intellectual property, and investment."⁴³

Par les négociations de l'Uruguay Round en 1987, le but principal des États-Unis fut de convaincre la CE d'éliminer toutes les barrières commerciales devant l'exportation américaine. En même temps, ils ont mis des accents particuliers sur l'élimination des subventions agricoles, la suppression des barrières devant les importations agricoles, la réalisation ainsi que le renforcement des protections adéquates pour la propriété intellectuelle⁴⁴ et la libéralisation du commerce des services. D'après le rapport économique annuel du président Reagan au Congrès américain, en 1988, les États-Unis dans le cadre de l'Uruguay Round continuent à poursuivre, vis-à-vis de la CE, le but du commerce libre et juste.⁴⁵

4.3.1. Les enjeux de l'Uruguay Round:

Une des questions économiques existantes entre les deux partenaires commerciaux est celle de l'agriculture.⁴⁶ En fait, la politique agricole américaine depuis 1987, encadrée par le *"Food Security Act"*, a contribué à limiter le déficit commercial, grâce notamment à d'importantes subventions aux exportations de produits agricoles (programme BICEP, Bonus Incentive Commodity Program, et EEP, Export Enhancement Program). Parallèlement, les États-Unis ont pris l'initiative de l'Uruguay Round et ont fait de l'agriculture le thème majeur des discussions. La première proposition américaine au GATT, ou "Option Zéro" à l'horizon de l'an 2000, visait à une élimination complète des programmes agricoles de soutien, et en particulier les subventions à l'exportation.

Cette position était inacceptable pour de nombreux pays dont la CE et le Japon. Elle fut

d'ailleurs souvent perçue comme un moyen d'éviter toute discussion avant l'arrivée de la nouvelle administration américaine en février 1989. Cette attitude radicale de la part des États-Unis a débouché sur l'échec de la rencontre ministérielle de Montréal en décembre 1988. Lors de la réunion du Comité des négociations commerciales du GATT à Genève en avril 1989, les États-Unis ont consenti à adopter une position moins intransigeante, en abandonnant en particulier l'idée d'une élimination totale des subventions aux exportations agricoles. Les négociations ont abouti alors à la signature de l'accord-Cadre de Genève qui prévoyait notamment qu'avant la fin de 1990 (au plus tard), les parties contractantes se mettraient d'accord sur un programme et un calendrier de réforme à long terme.

L'objectif général est d'arriver à des réductions progressives substantielles de soutien et de protection de l'agriculture qui permettraient de remédier aux restrictions et distorsions touchant les marchés agricoles mondiaux afin de les prévenir. En effet, c'est dans le cadre de l'accord de Genève que s'inscrit la proposition américaine d'octobre 1989. Cette proposition correspond à une attitude radicale de la part des États-Unis, en contradiction avec les engagements pris à Genève. Les États-Unis demandent la suppression des subventions à l'exportation en cinq ans et l'élimination des soutiens internes sur dix ans. Les principes de la proposition américaine ne changent pas, par rapport aux déclarations antérieures, c'est-à-dire la tarification, le découplage, l'élimination des subventions à l'exportation et la fin des régimes d'exception. Plus précisément, les mesures liées à une protection à l'importation ont transformé en équivalence les droits de douane, qui seraient consolidés au sein du GATT puis éliminés dans une perspective de 10 ans, "les taux finaux devant être nuls ou voisins de zéro".⁴⁷

Comme un autre champ du différend entre les États-Unis et la CE, Airbus Industrie a été

au centre des controverses qui durent encore. Pour les États-Unis, les quatre pays membres de la CE, l'Allemagne, l'Espagne, la France et le Royaume-Uni, cherchent à utiliser les subventions publiques afin de conquérir une part importante du marché mondial des avions commerciaux, historiquement dominé par les Américains. Les Européens, par contre, affirment que les industries aériennes américaines reçoivent toute sorte de subventions, surtout d'ordre indirect par le biais des contrats militaires. Au début de 1991, la CE a pris quelques mesures en vue de désamorcer le différend, offrant de ramener l'aide accordée par la construction aéronautique de 70% à 45% des dépenses de recherche-développement. Mais, les États-Unis ont fait savoir qu'ils rejetteraient cette offre en maintenant leur menace de déposer une plainte au GATT.⁴⁸ Ils critiquent également, outre l'agriculture et l'industrie aéronautique, les subventions européennes au charbon, les obstacles posés dans de nombreux pays à l'entrée de matériels étrangers de télécommunication.⁴⁹

"We are not looking for a "bail out" of the United States by her trading partners...Most of our trade problems with Europe stem largely from mutual concerns about agricultural support programs. We, the EEC, and the major agricultural trading nations of the world have agreed to make a serious effort in the Uruguay Round to reach agreement on a fundamental reform of agricultural policies. By allowing market forces to guide production and trade, we can avoid serious trade conflicts in the future."⁵⁰

Ainsi, en indiquant l'existence de certains différends commerciaux entre son pays et la CE, surtout dans le domaine agricole, le président Reagan insiste sur la nécessité de résoudre ces différends commerciaux par les négociations de l'Uruguay Round. Il estime que les conflits commerciaux auraient lieu si les parties négociantes n'arrivaient pas aux résultats positifs.

4.3.2. L'échec des négociations de Bruxelles:

L'élément essentiel du désaccord entre les États-Unis et les Européens pendant la conférence de Bruxelles du 3 à 7 décembre 1990 qui aurait dû clore l'Uruguay Round était de nouveau la PAC de la CE. Les États-Unis et le Groupe de 14 (les 14 pays du Groupe de Cairns) ont bloqué toute progression dans la majorité des domaines des négociations de l'Uruguay Round, comme par exemple, le commerce en service et la protection de la propriété intellectuelle, jusqu'à ce que la CE soit préparée de donner les concessions requises. En effet, les États-Unis ont fait porter la responsabilité de l'échec des négociations du GATT, en décembre 1990, sur la CE et sur son refus de réduire, sinon d'éliminer, les subventions à l'agriculture, de supprimer les subventions à l'exportation et d'élargir l'accès aux marchés communautaires. La CE, de son côté, soutenue par le Japon et la République de Corée, a reproché aux États-Unis d'avoir adopté, dans les négociations, une position politiquement irréaliste et d'envisager des attitudes unilatérales. Elle s'est plainte des efforts déployés par les États-Unis pour isoler la CE et discréditer ses politiques aux yeux du monde.⁵¹

Selon le président américain, les négociations de Bruxelles ont échoué à cause de l'incapacité de la CE de négocier des réformes agricoles fondamentales afin d'éliminer les subventions agricoles. La CE devrait envisager des réformes (requises) des programmes agricoles (PAC) afin d'atteindre les résultats espérés.⁵²

"This is all the more disappointing given the very constructive attitude taken by many developing countries,...We will do all we can to bring this about while continuing to insist upon agreements that genuinely liberalize trade. Accordingly, it is our hope that participants, especially the EC, will take this opportunity to reflect upon their position on agriculture and develop the political will to negotiate real market-opening agreements while there is still time to do so."⁵³

L'échec des négociations de Bruxelles démontre l'incapacité des principaux membres du système de l'économie libérale, les États-Unis aussi bien que la CE, de respecter les intérêts à long terme de ce système libéral. En fait, en raison des priorités nationales, ils ne sont pas capables de donner la priorité au système global de l'économie libérale par rapport à leurs propres intérêts.

Ainsi, à l'encontre de l'espérance de la théorie néo-réaliste de R. Gilpin fondée sur la possibilité de réaliser une certaine coopération pluraliste internationale au sein du système de l'économie libérale, les négociations du GATT à Bruxelles comme la base de cette coopération arrive à l'échec. Cet échec pourrait mettre en question la validité de la théorie de R. Gilpin.

C'est dans ce contexte qu'il faut interpréter la renaissance des pratiques nationalistes comme un problème de base qui rend le maintien du libéralisme commercial quelque fois impossible. Ce sont des pratiques commerciales qui sont incompatibles avec les règlements du GATT et qui menacent le libre commerce comme une organisation principale de la politique économique extérieure. Ainsi, l'erreur d'application des pratiques commerciales protectionnistes au niveau mondial sont en contradiction avec les idéaux du GATT.⁵⁴

4.3.3. Les politiques américaines dans l'Uruguay Round:

En fait, comme nous allons voir, nous pouvons distinguer au cours des négociations multilatérales de l'Uruguay Round, certaines politiques commerciales majeures des États-Unis par rapport à la CE. Bien qu'elles soient prises depuis des années, ces politiques de base constituent, au moment du processus des négociations de l'Uruguay Round, certains éléments des mesures protectionnistes des États-Unis face à la CE. Il s'agit essentiellement de : 1. Les accords commerciaux bilatéraux ou régionaux. 2. Le recours aux politiques agricoles subventionnistes;

3. La promotion des lois protectionnistes.

4.3.3.1. La priorité des accords bilatéraux-régionaux.⁵⁵

Une des politiques commerciales des États-Unis pour réduire leur déficit commercial est de mettre un accent spécifique sur les négociations commerciales bilatérales ou régionales.⁵⁶ À travers ces négociations, les États-Unis poursuivent le but de profiter de la zone de libre échange, c'est-à-dire la zone commerciale libre de l'Amérique du Nord.⁵⁷ D'autre part, en recourant à une telle politique économique, les États-Unis pressent la CE, dans les négociations multilatérales du GATT, pour qu'elle respecte les intérêts commerciaux américains. De plus, c'est la politique commerciale par laquelle les États-Unis luttent avec les demandes protectionnistes intérieures. Selon le président Reagan, les États-Unis poursuivent le but d'un commerce libre et loyal non seulement par les négociations multilatérales du GATT, mais aussi à travers des négociations bilatérales avec le Canada et le Mexique.⁵⁸ Dans l'Administration Bush, aussi, la création d'une zone de libre échange nord-américaine est une nécessité économique majeure. A cette époque, les États-Unis poursuivent les mêmes buts : profiter de la zone de libre échange pour réduire le déficit commercial; presser la CE dans les négociations multilatérales du GATT pour arriver aux résultats requis.

"...I believe that even if GATT gets hung up for a while, we should keep pushing hard for a free trade zone with these three countries- Canada, Mexico, and the United States...And we are weighing in heavily with the EC, with France, with Germany...so we can reach a successful conclusion.⁵⁹ Free trade in North America would give our farmers a freely accessible market of 365 million people with a GNP of \$6 trillion. And that's a market that's larger than the European Community. And likewise, the negotiation of a successful GATT agreement would decrease the trade barriers worldwide, offering potentially unlimited export opportunities. We're not there yet. We've had some difficulties getting our friends in Europe- and they are freinds- to understand this.⁶⁰ The GATT and the NAFTA

agreement (North American Free Trade Agreement) are critical, and I will not let up on my commitment to either of them. I will continue to press our trading partners...⁶¹

Pour le président Bush, grâce à la zone de libre échange nord-américaine, les États-Unis pourraient bien réaliser le commerce libre et loyal à travers du monde. De même, ils pourraient convaincre, sinon obliger, leur partenaire commercial européen d'accepter d'ouvrir son marché intérieur aux produits étrangers, notamment les exportations américaines. Ainsi, pour les Américains, le but de créer une zone de libre échange en Amérique du Nord est non seulement de profiter du commerce sans barrières mais aussi pour se donner atout puissant au cours des négociations de l'Uruguay Round avec la CE.⁶² Pour y arriver et en vue d'obtenir une autorité présidentielle absolue dans les négociations de l'Uruguay Round, particulièrement avec la CE, le président Bush exige du Congrès américain le droit de "Fast Track". C'est l'habilité entière du président pour négocier les accords commerciaux et l'arriver donc à des conclusions plus positives. Le président justifie le besoin de l'autorité de "Fast Track" en tant que soutien du leadership américain dans l'économie mondiale.⁶³ Selon lui, cette autorité est nécessaire pour faire pression sur les parties négociantes dans le cadre de l'Uruguay Round.⁶⁴

Dans ce contexte, certaines études ont des arguments forts pour illustrer la contradiction entre le recours des États-Unis aux politiques commerciales unilatérales ou même bilatérales-régionales d'une part, et les exigences du système commercial des négociations multilatérales du GATT, d'autre part.⁶⁵

Selon ces études, en dépit des principes de base des négociations multilatérales de l'Uruguay Round suggérant la possibilité de développer la structure du GATT, en renfermant l'hôte dans de nouvelles questions du commerce mondial, on a enregistré la ratification de la loi

américaine afin de se battre unilatéralement contre "les pratiques commerciales déloyales". Cela est considéré comme un symbole de l'État de l'unilatéralisme ou bien l'État du protectionnisme, "*the revised Section 301 provisions of the United States' Omnibus Trade and Competitiveness Act of 1988*", cette loi renforce le pouvoir de l'État américain afin de lutter unilatéralement contre le commerce injuste. De plus, le renforcement des provisions de la section 301 en 1988 affaiblit l'argument historique américain de soutien au commerce libéral mondial comme le principe du *Pax Americana*. C'est à travers cet affaiblissement que ces études établissent l'idée du déclin hégémonique américain.

En même temps, l'émergence des négociations commerciales bilatérales ou régionales, comme par exemple, l'accord de libre échange nord-américain, confirme la contradiction existante entre la politique commerciale des États-Unis et les principes de l'Uruguay Round qui insiste sur la libéralisation et de la multilatéralisation du commerce mondial. Ce qui voudrait dire qu'en conséquence, les engagements historiques de l'État américain en tant que le fondateur du GATT aux négociations multilatérales surtout au moment du processus de l'Uruguay Round d'une part, et les recours actuels des américains aux méthodes commerciales unilatérales ainsi que bilatérales ou même régionales d'autre part, approuvent la contradiction évidente des politiques commerciales des États-Unis. Cette contradiction de base pourrait confirmer le déclin économique américain dont la suppression du *Pax Americana* de l'après-guerre en est l'exemple.⁶⁶

En ce sens, il faut remarquer la multiplication des mesures unilatérales des États-Unis comme une nouvelle politique commerciale agressive, parce que les Américains jugent les procédures multilatérales du GATT trop lentes et inefficaces. A titre d'exemple pour la conclusion d'accords bilatéraux des États-Unis, une étude nomme des accords sur les semi-

conducteurs avec le Japon et la zone de libre échange avec le Canada et le Mexique.⁶⁷ Elle insiste également sur la nouvelle législation commerciale américaine, signée le 23 Août 1988, comme un autre exemple des mesures unilatérales. C'est le "*Trade and competitiveness Act*" qui, selon l'étude, renforce considérablement le puissant arsenal dont disposaient déjà les États-Unis pour protéger leurs industries (section 201) ou encore pour prendre des mesures de rétorsion à l'égard des pratiques jugées déloyales ou discriminatoires (section 301). En effet, pour certains secteurs, le "Trade Act" établit une procédure d'ouverture des marchés publics aux exportations américaines. L'Exécutif américain devrait négocier avec le partenaire incriminé un protocole d'ouverture et prendre des sanctions contre ses ventes aux États-Unis, s'il refuse de négocier ou tarde à appliquer le protocole conclu. Dans ce contexte, l'étude explique les constatations observées par la Représentante du commerce américain, Mme Carla Hills, devant le Sénat. Elle indique que l'Administration Bush se servira systématiquement de la menace ou de la pression de mesures de rétorsion unilatérale pour ouvrir les marchés extérieurs. Ainsi, les mesures unilatérales se présentent comme non contradictoire avec la recherche des accords multilatéraux au sein du GATT, pour autant qu'elles soient conformes seulement aux intérêts américains. C'est la méthode protectionniste comme fondement de la politique commerciale américaine.

4.3.3.2. Le recours à la politique agricole subventionniste:

La préoccupation commerciale la plus importante de l'Administration Bush, au cours des négociations de l'Uruguay Round avec la CE, est de la convaincre d'accepter la présence massive des produits américains sur le Marché Européen. Pourtant, les États-Unis affirment que la CE, grâce à la PAC, résiste toujours devant une réelle compétition commerciale américaine.

En reprenant les mêmes accusations que le président Reagan vis-à-vis de la PAC, le

président Bush, en critiquant la PAC, constate que les États membres de la CE devraient réviser leur programme agricole afin de modifier les aspects critiquables. Ce sont les aspects qui renforcent les subventions agricoles empêchant ainsi la compétition étrangère.⁶⁸ Il avertit ses partenaires commerciaux européens de renforcer la demande protectionniste intérieure américaine s'ils n'essayent pas d'enlever leurs propres mesures protectionnistes.⁶⁹

"...we have friends that won't be at this summit that are saying to us, what about your export enhancement program,...So, we've got some problems. But it is essential that we move forward- we, collectively, move forward on agriculture if there's going to be a successful conclusion."⁷⁰

En fait, les États-Unis ont réalisé, depuis des années, certains programmes d'augmentation des exportations agricoles. Ce sont les programmes étatiques qui facilitent et rehaussent la capacité des agriculteurs américains à exporter plus des produits compétitifs. Ces programmes sont contestés surtout au cours des négociations de l'Uruguay Round par les partenaires commerciaux des États-Unis. Par conséquent, la CE affirme que les États-Unis se permettent de critiquer les politiques européennes de subventions aux produits agricoles, alors que, eux-aussi, appliquent certaines politiques de subventions agricoles. En effet, ces politiques américaines, sous le nom de "Agricultural Export Enhancement Program", constituent le point majeur selon lequel on affirme l'existence du protectionnisme agricole aux États-Unis.

En ce sens, le président Bush confirme l'existence de ces politiques agricoles comme un des éléments qui bloquent les négociations commerciales de l'Uruguay Round entre les États-Unis et la CE. Selon lui, les États-Unis possèdent le système de protection agricole qui a troublé certains partenaires puissants commerciaux à travers le monde. *"We say we're not aiming that program at you, we've trying to let our farmers compete until we can achieve a satisfactory*

*conclusion of the GATT.*⁷¹" Ainsi, pour la première fois dans l'histoire des négociations commerciales des États-Unis, le président Bush confirme formellement l'existence de protectionnisme agricole américain qui, à notre sens, est l'équivalent au protectionnisme agricole européen.

*"So, I think every country that I'm familiar with has certain kind of protection barriers. We've got some on textiles and on other products, and other countries as well have many serious ones"*⁷²...

Pour les États-Unis, les mesures américaines des subventions agricoles, "Agricultural Export Enhancement Program (AEEP)", ont été désignées afin de se battre contre les politiques européennes de subventions des exportations agricoles. Les États-Unis subventionnent l'agriculture en vue de maintenir leur compétitivité sur les marchés européens. Ceci parce que sans subventions, l'agriculture américaine se substituerait à celle de la CE.

*"Yes, we want to end export subsidies, we must do that, but we will not do it until other nations do the same thing. I am not going to put our farmers at an unfair disadvantage. Sooner or later, the EC must stop hiding behind its own iron curtain of protectionism. Meanwhile, we will remain leaner, tougher, and more competitive."*⁷³

Ainsi, en confirmant plus franchement le recours aux politiques agricoles de subvention, le président Bush démontre l'incapacité de l'agriculture américaine de compétitionner sur les marchés étrangers sans être subventionnée par l'État. D'autre part, en vue de rivaliser contre l'augmentation des exportations agricoles européennes subventionnées par les États membres de la CE, et afin de récompenser les intérêts économiques, les États-Unis réalisent certains programmes de subvention agricole. De même, c'est grâce à de telles politiques commerciales que les Américains essayent d'obliger la CE à respecter les intérêts commerciaux des États-Unis. De plus, c'est un des outils essentiels de faire pression sur les négociateurs européens, afin

d'arriver aux conclusions requises dans le processus des négociations de l'Uruguay Round. Autrement dit, dans les relations commerciales avec la CE, les États-Unis prennent les mêmes mesures agricoles subventionnistes contre lesquelles ils ont protesté depuis des années. En ce sens, le président Bush affirme que ces politiques ont été prises justement pour lutter contre les subventions agricoles européennes. De cette façon, il tente de convaincre les autres partenaires commerciaux américains que ces politiques ne les touchent pas.

"Our EEP (Export Enhancement Program) has one and only one objective, and that is to force the EC (European Community) to stop its avalanche of subsidized exports... And without EEP, the European Community would absorb additional markets, forcing out those who can compete fairly, farmers in countries like...the United States.⁷⁴ It (the EEP) was aimed to try to get the EC, who are subsidizing 10 times as much as the United States, to come into line and to get on board on a sound GATT agreement.⁷⁵"

Ainsi, le président Bush confirme l'essai des États-Unis de maintenir certains intérêts économiques, particulièrement dans le domaine du commerce agricole, par le recours aux politiques subventionnistes, c'est-à-dire par des politiques agricoles protectionnistes. Ces politiques ont également été envisagées dans le but d'obliger la CE de réduire, sinon éliminer, les subventions agricoles pour arriver aux conclusions adéquates dans les négociations de l'Uruguay Round. Plus précisément, une telle politique protectionniste a été envisagée et multipliée selon l'objectif américain de "la paix par la puissance".

"To help us reach good agreements, I've been using a strategy that won us military security : peace through strength, no unilateral disarmament. Our Export Enhancement Program (EEP) have enabled us to help farmers fight for market share against the EC's subsidized exports. Since 1989, we have doubled the number of EEP initiatives. We've nearly tripled the value of EEP bonuses.⁷⁶"

4.3.3.3. La promotion des lois protectionnistes:

Parallèlement aux négociations multilatérales du GATT, les tendances protectionnistes fortes au sein du Congrès américain essayent de presser sensiblement les partenaires commerciaux des États-Unis en vue de les obliger de respecter les intérêts économiques et commerciaux américains. Par conséquent, malgré la menace de veto du président Reagan, le Sénat américain vote en 1988 à une large majorité un projet de loi à tendance protectionniste (Omnibus Trade and Competitiveness Act). Ainsi, l'écrasante majorité qui s'est dégagée en faveur de ce projet (71 voix contre 27), traduit l'importance sans cesse grandissante que l'ampleur du déficit commercial est en train de prendre dans la vie politique américaine.⁷⁷

Quant à l'Administration Bush, en critiquant certaines actions commerciales contre la CE ayant été prises dans une grande quantité par l'Administration Reagan, le président Bush avertit la CE que les États-Unis, dans le domaine du commerce agricole, ne sont pas en mesure de se désarmer unilatéralement. Ainsi, au cours des négociations du GATT avec la CE, l'Administration Bush semble moins offensive que celle de Reagan.⁷⁸ Dans ce contexte, le président Bush insiste sur la nécessité d'une coopération commerciale bilatérale entre les États-Unis et la CE afin de résoudre les différends survenus surtout dans le domaine agricole. Il espère que par les négociations de l'Uruguay Round, les États-Unis et la CE pourront éviter toute sorte de conflits commerciaux.

"...our trade relationship are a vital factor in America's international alliances that help secure freedom and stability for so much of the world. We will apply firmness to help promote what is fair, but we will always remember that our major trading partners are not our enemies but, indeed, they are allies."⁷⁹

Ainsi, selon le président Bush, la seule méthode acceptable pour défendre des intérêts

économiques des États-Unis dans les relations commerciales avec la CE, est de négocier, ainsi que de coopérer et non pas de prendre des mesures protectionnistes. C'est parce que le protectionnisme détruit l'économie américaine ainsi que l'ensemble de l'économie libérale mondiale.

"We have a leading role to play in modernizing a trading system that has served the world well for over four decades. There's a new and dynamic international order in the economy that offers the chance for higher levels of prosperity for all nations which freely participate in this international economy... the goal of this administration's trade policy, simply put is to open markets, not close them; to fight protectionism, not to give in to it. We don't want an America that is closed to the world. What we want is a world that is open to America."⁸⁰

Par conséquent, il faut renforcer les négociations commerciales de l'Uruguay Round par lesquelles les États-Unis et la CE pourront conclure les résultats souhaités.⁸¹

Pourtant, le thème réel des déclarations du président Bush concernant la priorité américaine pour les négociations multilatérales et la coopération internationale apparaît douteux, si l'on tient compte des accords bilatéraux-régionaux d'une part, et l'augmentation des subventions agricoles d'autre part. En fait, de telles politiques commerciales ont été poursuivies par les Américains au cours des négociations multilatérales du GATT.

Ainsi, alors que les États-Unis insistent (dans les discours) sur la nécessité d'établir une certaine coopération entre les partenaires commerciaux afin de surmonter les problèmes survenus dans l'économie libérale, ils démontrent (en pratique) leur intention arbitraire de résoudre les questions commerciales d'une façon assez unilatérale. Ainsi, la réalisation et la multiplication des programmes américains de soutien aux exportations agricoles, se manifestent non seulement en tant que méthodes pour la croissance économique, mais aussi en tant que stratégies vitales dans

les relations économiques avec les partenaires commerciaux. En un mot, les États-Unis recourent aux politiques économiques protectionnistes afin de maintenir les intérêts économiques qui sont en danger sur la scène internationale de la compétition commerciale, les intérêts commerciaux qui ne pourraient pas être soutenus par une coopération économique.

En outre des contradictions entre les mesures subventionnistes américaines d'une part et les normes de l'économie libérale ainsi que du GATT d'autre part, l'incompatibilité des politiques commerciales des États-Unis avec les déclarations des Présidents au cours des négociations multilatérales de l'Uruguay Round, confirment la différence entre ce que les États-Unis pratiquent et ce qu'ils déclarent.

Conclusion :

L'ensemble des données du quatrième chapitre renforce la viabilité et la validité de notre hypothèse centrale. Ainsi, au moins trois attitudes commerciales américaines attestent du recours des États-Unis aux politiques économiques protectionnistes à l'égard de la CE. Premièrement, les subventions à l'exportation des produits américains (tant agricoles que non agricoles) constituent une action protectionniste. Deuxièmement, l'application de certaines politiques économiques unilatérales par les États-Unis en vue de forcer les partenaires commerciaux d'ouvrir les marchés d'importation aux exportations américaines, est un autre exemple de politique protectionniste. La contradiction de telle politique commerciale unilatérale avec les exigences du GATT devient claire si l'on tient compte du principe du GATT en ce qui concerne la nécessité de résoudre les problèmes et les différends commerciaux à travers des négociations multilatérales. Troisièmement, la recherche des accords commerciaux bilatéraux ou régionaux par les États-Unis, permet de

constater un autre exemple de la politique protectionniste.

De même, les engagements importants des États-Unis dans le processus multilatéral du GATT (au nom des fondateurs de ce système libéral du commerce mondial) ainsi que leurs tentatives de convaincre les partenaires commerciaux d'envisager une nouvelle série des négociations multilatérales (l'Uruguay Round), d'une part, et leurs erreurs protectionnistes, d'autre part, démontrent des contradictions dans la politique commerciale américaine.

En somme, la prise de mesures protectionnistes par les États-Unis, au cours des négociations multilatérales du GATT, dans le but de contraindre le partenaire européen de se plier aux intérêts américains, démontre une pratique de rivalité face à la CE. Ainsi, pour les États-Unis, le respect des règlements de l'économie libérale a déjà perdu sa viabilité, les règlements qui proposent la coopération internationale dont les négociations multilatérales comme la solution des possibles différends commerciaux entre les membres de l'économie libérale.

Cet abandon des principes de l'économie libérale se présente comme une nuisance de base pour le commerce libéral, monde qui a eu les États-Unis comme centre d'animation. Les effets négatifs de cet abandon se manifestent pour les États-Unis plus aggravants, parce que d'une part, leur période fleurissante de la domination économique a pris l'origine des principes de l'économie libérale. D'autre part, parce que la continuité du système de l'économie libérale par la promotion d'une certaine coopération internationale a été considérée comme la possibilité majeure de maintenir les intérêts américains (par les néo-réalistes tel Keohane). Ces effets négatifs pourraient être considérés encore plus aggravants pour les États-Unis, si l'on tient compte de la possibilité de réaliser le leadership pluraliste américain à travers la coopération internationales (la théorie néo-réaliste, Gilpin).

Ainsi, les États-Unis se présentent comme incapables de redresser (ou même de soutenir) le système de l'économie mondiale libérale du GATT basé sur le principe de la coopération internationale et les négociations multilatérales. Ils essaient plutôt de maintenir leurs propres intérêts économiques par la pratique des mêmes mesures protectionnistes employées par les Européens.

Pourtant, pour les structuralistes, la prise de mesures protectionnistes contre la CE n'est pas en contradiction avec la base du pouvoir structurel des États-Unis. Parce que, selon eux, ce pouvoir n'est pas fondé sur les principes de l'économie mondiale libérale. L'erreur de cette théorie devient claire si l'on soutient l'idée selon laquelle le système de l'économie libérale a été comme l'instrument principal de la consolidation du pouvoir hégémonique américain - la théorie néo-réaliste. C'est pourquoi les néo-réalistes, en critiquant les mesures protectionnistes en tant qu'obstacles au fonctionnement du système pluraliste de l'économie libérale, insistent sur la promotion de la coopération internationale.

Mais, le néo-réalisme semble regretter que les États-Unis en adoptant les mesures protectionnistes, font improbable la coopération pluraliste qui se présente d'une part comme la base de l'ouverture du système de l'économie libérale (l'idée de Keohane), et d'autre part, comme la base de leur leadership d'un système pluraliste (l'idée de Gilpin).

En effet, pour nous, étant donné que les États-Unis n'ont pas considéré la politique commerciale de coopération (du genre égale), toutes ces mesures susmentionnées expliquent la politique commerciale de la rivalité.

NOTES

1. Le GATT, depuis sa fondation, a organisé certains "rounds" de négociations commerciales multilatérales. Il s'agit, jusqu'à présent, de : 1. Le Round de Genève, de 1947, qui a vu la fondation du GATT, et dont le principal résultat a été l'établissement de 45000 concessions tarifaires portant sur un volume d'échanges de quelque 10 milliards de dollars. 2. Le Round d'Annecy, de 1949, qui a eu pour résultat l'attribution de 5000 concessions tarifaires. 3. Le Round de Torquay, de 1950-1951, qui a à son actif des réductions tarifaires de 25% portant sur 8700 produits. 4. Le Round de Genève, de 1955-1956, dont ont résulté des concessions portant sur un volume d'échanges de 2,5 milliards de dollars. 5. Le Dillon Round, de 1959-1962, qui a abouti à 4400 concessions portant sur un volume d'échanges de 4,9 milliards de dollars, et à une baisse des tarifs de 20%. 6. Le Kennedy Round, de 1963-1967, dont les principaux résultats ont été des réductions tarifaires d'environ un tiers, étalées sur cinq ans et pour un volume d'échanges de 32 milliards de dollars; l'adoption d'un code anti-dumping, et l'adoption d'un système préférentiel pour les pays en voie de développement. 7. Le Tokyo Round, de 1973-1979, qui a à son actif en ordre principal une réduction des tarifs d'environ un tiers et l'adoption de codes de "bonne conduite". 8. Et enfin, l'Uruguay Round, qui aurait dû durer de 1987 à 1990. (Au Maroc, en avril 1994, les participants de l'Uruguay Round ont signé un accord multilatéral. Voir, la Conclusion à la fin de la thèse.) Léon F. Wegnez, La nouvelle Europe, Office international de Librairie, 1989, p. 264-265. Sur l'histoire des négociations du GATT, voir, Kenneth Dam, The GATT : Law and International Economic Organization, Chicago, University of Chicago Press, 1970. John H. Jackson, World Trade and the Law of GATT, Indianapolis, Bobbs - Merrill, 1969. Gilbert R. Winham, The Evolution of International Trade Agreements, University of Toronto Press, Toronto, 1992.

2. Pour une brève histoire sur les politiques commerciales des États-Unis dans les négociations du commerce mondial (GATT), voir, Alfred E. Eckes, "Trading American Interests", Foreign Affairs, Fall 1992, p. 135-154. Robert Z. Lawrence et Charles L. Schultz et al., An American Trade Strategy : Options for the 1990s, Washington, Brookings Institution, 1990. Richard Rosecrance, The Rise of the Trading States : Commerce and Conquest in the Modern World, New York, Basic Book, 1986.

3. Voir, les idées du paradigme structuralisme et celles de G. Arrighi du paradigme néo-réaliste dans le premier chapitre.

4. Gilbert R. Winham, International Trade and The Tokyo Round Negotiation, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1985, Introduction.

5. En ce sens, voir dans le premier chapitre, les idées de L. Balthazar et S. Hoffmann.

6. Winham, International Trade and the..., op. cit., Introduction.
7. Sur l'histoire des négociations multilatérales du GATT entre les États-Unis et la CE, voir les sources suivantes : G. Casadio, Transatlantic trade : US-EC confrontation in the GATT, Farnborough, Saxon House, 1973. E. Preeg, Traders and diplomats, Washington, DC, Brookings Institution, 1970. Winham, International Trade and..., op. cit.
8. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Public Papers of The Presidents of The United States : Ronald Reagan, Book I, 1985, Washington, United States Government Printing Office, 1988, p. 576, 7 mai, 1985. Voir aussi, Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 22, n. 15, 11 avril, 1986, p. 475.
9. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Public Papers of The Presidents of The United States : Ronald Reagan, Book II, 1985, Washington, United States Government Printing Office, 1988, 7 sept, 1985, p. 1053.
10. Ibid., p. 1053.
11. Ibid., p. 1053. Voir aussi, Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Public Papers of The Presidents of The United States : Ronald Reagan, Book II, 1986, Washington, United States Government Printing Office, 1989, 28 juin, 1986, p. 893-894.
12. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Public Papers of The Presidents of The United States : Ronald Reagan, Book I, 1986, Washington, United States Government Printing Office, 1988, p. 156, 6 fév. 1986.
13. Public Papers of the Presidents..., R. Reagan, Book II, 1985, ...op. cit., p. 1127-1128, 23 sept., 1985. Voir aussi, Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 22, n. 6, p. 151, 5 fév., 1986. Et, Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 22, n. 21, p. 685, 22 mai, 1986.
14. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 22, n. 1, p. 8, 2 jan., 1986. Voir aussi, Public Papers..., R. Reagan, Book II, 1986, ..., op. cit., p. 1303, 21 sept., 1986.
15. Public Papers..., R. Reagan, Book I, 1986, ..., op. cit., p. 528-529, 23 avril, 1986.

16.Ibid., p. 654, 19 mai, 1986. En ce sens, voir, dans le troisième chapitre, la politique étrangère des États-Unis face aux progrès de l'intégration européenne.

17.Ibid., p. 655, 19 mai, 1986.

18.La discussion sur ces mesures protectionniste sera reprises plus vastement dans la deuxième partie du chapitre.

19.Public Papers..., R. Reagan, Book II, 1986, ..., op. cit., p. 966, 17 juillet, 1986.

20.Voir, dans le premier chapitre, les idées de néo-réalistes.

21.Voir, dans le chapitre d'introduction, notre définition de la politique de coopération et de rivalité.

22.Public Papers..., R. Reagan, Book I, 1985, ..., op. cit., p. 796-798, 20 juin, 1985.

23.Ibid., p. 809, 21 juin, 1985 : "Proclamation 5354"

24.Ibid., p. 993, 16 août 1985 : "Proclamation 5363"

25.Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Public Papers of The Presidents of The United States : Ronald Reagan, Book II, 1988, Washington, United States Government Printing Office, 1989, 21 Dec. 1988, p. 1645-1646, "Proclamation 5924".

26.Public Papers..., R. Reagan, Book II, 1985, ..., op. cit., p. 1495, 20 déc. 1985 : "Proclamation 5423"

27.Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 22, n. 14, p. 435-436, 31 mars 1986.

28.Public Papers..., R. Reagan, Book I, 1986, ..., op. cit., p. 633-634, 15 mai, 1986 : "Proclamation 5478".

29.Public Papers, ..., R. Reagan, Book I, 1987, ..., op. cit., p. 37-38, 21 jan., 1987 : "Proclamation 5601". Voir aussi, Public Papers..., R. Reagan, Book II, 1986, ..., op. cit., p. 1650-1651, 30 déc. 1986.

Face aux accusations américaines contre la CE d'appliquer les mesures restrictives contre les exportations des États-Unis, la CE, de son côté, publie en avril 1987, une liste de mesures prises par les Américains constituant des "entraves" aux exportations communautaires sur le marché américain. La liste est forte d'une trentaine de cas, allant de mesures tarifaires "discriminatoires" aux quotas d'importation, procédures antidumping, subventions à l'exportation et barrières fiscales. En effet, la liste met à jour

un premier inventaire que la Commission des Communautés européennes avait publié en décembre 1985, en y ajoutant plusieurs cas nouveaux, comme les limitations américaines aux importations des pays membres de la CE. Le monde, Paris, 3 avril, 1987, p. 24d.

30. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Public Papers of The Presidents of The United States : Ronald Reagan, Book II, 1987, Washington, United States Government Printing Office, 1988, p. 1548-1549, 24 déc. 1987 : "Proclamation 5759".

31. Public Papers of..., R. Reagan, Book II, 1987, op. cit., p. 1549-1550, 24 déc. 1987. Voir aussi, Ibid., p. 1551, 24 déc. 1987.

32. Ainsi, à la suite de la décision de la directive du Conseil européen, la CE confirme, à l'égard de la décision des États-Unis d'augmenter des taux douaniers sur les exportations européennes, son intention d'adopter les dispositions nécessaires pour rééquilibrer les relations commerciales bilatérales en adoptant des mesures comparables concernant les exportations américaines. En effet, la Commission a répondu en expliquant le caractère irréversible de la dynamique d'harmonisation prévue et la nécessité pour la CE, fortement tributaire du commerce international, de conserver un régime d'échanges libéral. CCE, 22^{ème} rapport..., 1988, Bruxelles, 1989, p. 374-376.

33. Jacques Mallet, "Europe - États-Unis : la nouvelle donne" (Colloque organisé par France-forum et Europe 2000), France forum, 254-255, sept. 1989, p. 39-83.

34. Selon une étude, la Politique Agricole Commune (PAC) a fait de la CE le premier exportateur agro-alimentaire. Elle se taille 20% du marché mondial. Bruno Carton et Marc Van Remoortere, "Le monde selon GATT", La Revue nouvelle, 46, (11), nov. 1990, p. 7-22. Voir aussi l'étude de Michel Cyncynatus et Jean-Michel Floch, "La Communauté européenne est devenue une grande puissance exportatrice de produits agro-alimentaires", Économie et statistique, 245-255, mai-juin, 1992, p. 7-18.

35. Par ces mesures de rétorsion, selon la CE, les États-Unis agissent de manière unilatérale, s'écartant des formules de règlement préconisées par le GATT. Les États-Unis avaient porté plainte devant le GATT à propos du régime de soutien accordé par la CE à ses producteurs d'oléagineux. Un panel, c'est-à-dire une instance d'arbitrage du GATT, leur avaient donné raison, invitant la CE, soit à modifier son régime de soutien, soit à engager des négociations avec les États-Unis (au titre d'article 28 du GATT), pour leur accorder des contreparties commerciales. La CE, bien que mécontente des conclusions de ce panel, s'était inclinée en acceptant des négociations au titre d'article 28. Cette solution bien que conforme aux injonctions du GATT, n'a pas donné satisfaction aux américains, qui ont décidé de repasser à

l'offensive de manière unilatérale. Le monde, Paris, 11 juin, 1992, p. 28d

36. Le monde, Paris, 17 novembre 1992, p. 17b.

37. Journal de l'année : du 1er janvier au 31 décembre 1992, Larousse, Paris, 1993, p. 61. Ces sanctions concernent les vins blancs, le gluten de blé et l'huile de colza.

38. Le monde, Paris, 17 octobre 1992, p. 17f. Dans ce contexte, le président de la Commission, Jacques Delors, déclare que : "j'ai toujours considéré que la CE devait pouvoir dire "non" à son grand frère si elle a des arguments raisonnables à faire valoir". Ibid., p. 17f.

39. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 28, n. 51, p. 2358, 16 déc. 1992 : "Proclamation 6515".

40. Sur les domaines des négociations de l'Uruguay Round, voir : Patrick A. Messerlin et Karl Sauvant (sous la direction de), The Uruguay Round : Services in the World Economy, 1990. Patrick A. Messerlin, Conflits en négociations dans le commerce international : Uruguay Round, 1989. Bruce Stokes, "Organizing to Trade", Foreign Policy, 89, Winter 1992-93, p. 36-52. J. Michael Finger et Andrzej Olechowski et al., The Uruguay Round : A Handbook for the Multilateral Trade Negotiations, Washington, World Bank, 1987. Jeffrey J. Schott, Completing the Uruguay Round : A Results-Oriented Approach to the GATT Trade Negotiations, Washington, Institute for International Economics, 1990. Jeffrey J. Schott, More Free Trade Areas?, Washington, Institute for International Economics, 1989. John h. Jackson, Restructuring the GATT System, Chatham House Papers, Fondon, Royal Institute of International Affairs, 1990.

41. Hervé, Guyomard et al., "L'agriculture au GATT : la proposition américaine d'octobre 1989", Economie prospective internationale, n. 45, 1er trimestre 1991, p. 27-46.

Les négociations sur les problèmes agricoles ont toujours été un problème majeur du GATT, en raison des oppositions d'intérêts entre les États-Unis, l'Europe, et le Japon et les pays en voie de développement d'une part et d'autre part par les contradictions entre les objectifs de politique intérieure et les intérêts au niveau du commerce international de chaque participant ou group de pays...

42. Sur la politiques économique-commerciale des États-Unis dans les négociations multilatérales du GATT, surtout de l'Uruguay Round, en générale, voir les sources suivantes : bill Bradley, "Building a Pacific Coalition", Proceedings of The Academy of Political Sciences, New York, 37, (4), 1990, p. 1-8. Alan V. Deardorff et Robert M. Steril, "Options for Trade Liberalization in the uruguay

Round Negotiations", Proceedings of The Academy of Political Sciences, New York, 37, (4), 1990, p. 17-27.

Sur la politique commerciale des États-Unis par rapport à la CE au cours des négociations multilatérales du GATT, surtout de l'Uruguay Round, voir les sources suivantes : Raymond Vernon, "European Community 1992 : can the United States Negotiate for Trade Equality?", Proceedings of The Academy of Political Sciences, New York, 37 (4), 1990, p. 9-16. Andrew Shonfield, International Economic Relations of the Western World 1959-1971, Vol. I : Politics and Trade, London, Oxford University Press, 1976.

43. Public Papers of..., R. Regan, Book I, 1987, op. cit., 27 Jan. 1987, p. 67.

44. Dans ce cadre, une étude indique que le problème de la propriété intellectuelle n'a été abordé que tardivement et incomplètement par le GATT. L'attitude protectionniste des États-Unis dans ce domaine - dans la réglementation nationale et lors des négociations de l'Uruguay Round - rend lointaine toute perspective d'accord utile. Solomon F. Balraj, "General Agreement on Tariffs and Trade : the effect of the Uruguay Round multilateral trade negotiations on US intellectual property rights", Case Western Reserve Journal of International Law, 24 (!), hiv. 1992, p. 63-88.

45. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Public Papers of The Presidents of The United States : Ronald Reagan, Book I, 1988, Washington, United States Government Printing Office, 1989, p. 227, 19 fév. 1988. Voir aussi, Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Public Papers of The Presidents of The United States : Ronald Reagan, Book II, 1988, Washington, United States Government Printing Office, 1990, p. 1096, 23 août, 1988.

46. Selon une étude, en ce qui concerne la question de l'agriculture, le désaccord majeur entre les États-Unis et la CE au cours des négociations de l'Uruguay Round était la forme de réformer leurs politiques agricoles. Les États-Unis ont prôné une dérégulation totale de l'agriculture tandis que la CE n'a pas consenti qu'à une déréglementation progressive avec contreparties. Un conflit qui avait bloqué les négociations du GATT depuis l'ouverture de l'Uruguay Round. Géraldine Garminatti et Sylvie Javelot, "L'affrontement agricole au sein du Gatt", Regards sur l'actualité, (185), nov. 1992, p. 27-40. En ce sens, nous discuterons plus largement dans la troisième sous partie.

47. Guyomard et al., l'agriculture au GATT..., op. cit. Voir aussi, Theodore H. Cohn, "The Changing Role of the United States in the Global Agricultural Trade Regime", dans William P. Avery et David P. Rapkin (éditeurs), "World Agriculture and the GATT", International Political Economy Yearbook 7, 1993, p. 17-38.

48. En ce sens, comme un exemple, voir l'étude spéciale de Laura D'Andera Tyson. Cette étude a été faite sur le conflit commerciale dans l'industrie d'haute technologie entre les États-Unis et la CE, surtout dans le secteur d'aéronautique. Elle remarque des subventions gouvernementales des États-Unis (et de la CE) sur le secteur d'aéronautique dans une compétition commerciale de l'industrie d'haute technologie. Laura D'Andera Tyson, Who's Bashing Whom? : Trade Conflict in high-Technology industries, Institute for international Economics, Washington, DC, November 1992, l'introduction et le chapitre 5. Voir aussi, Academy Industry Program of the National Research Council (in Cooperation with the Office of International Affairs), Europe 1992 : The Implications of Market Integration for R & D - Intensive Firms, National Academy Press, Washington, DC, 1991.

49. John Van Oudenaren, "L'intégration européenne vue des États-Unis", Revue internationale des sciences sociales, Paris, v. 44, n. 1, février 1992, p. 99-111.

50. Public Papers of..., R. Regan, Book I, 1987, op. cit., p. 606, 4 juin, 1987.

51. Devuyt, "European Community integration and...", op. cit. Voir aussi, Van Oudenaren, L'intégration européenne vue des États-Unis, op. cit. John M. Culbertson, "Workable Trade policy for today's Economic and Political World", Proceedings of The Academy of Political Science, New York, 37 (4), 1990, p. 151-164. Voir aussi, H. Wayne Moyer, "The European Community and the GATT Uruguay Round : preserving the Common Agriculture Policy at all costs", International Political Economy Yearbook 7, 1993, p. 95-119. Denise Artaud, "L'Amérique de Clinton, la CEE et les questions agricoles", Défense nationale, 49, octobre 1993, p. 73-93.

52. La CE de son côté, croit que la persistance des États-Unis dans leur volonté d'éliminer certains droits de douane sur une base sectorielle, en maintenant des tarifs élevés dans des secteurs très importants, n'a pas permis aucun progrès sérieux sur la voie de l'harmonisation tarifaire. La CCE, 24^{ème} rapport..., 1990, Bruxelles, 1991, p. 365.

53. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 26, n. 50, p. 2006, 7 déc. 1990. Voir aussi, Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 27, n. 15, p. 420-421, 1991. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 27, n. 46, p. 1647, 13 nov. 1991.

54. Winham, International Trade and..., op. cit., p. 402-412. Selon l'auteur, quelques autres obstacles devant le maintien du système libérale de commerce mondial sont : 1. La continuité du nationalisme

économique étant la source fondamentale de l'instabilité dans le système du commerce mondial. 2. L'avancement des techniques du système de contrôle à travers du système de l'économie internationale proportionné à l'étendue.

Voir aussi, Winham, The Evolution of International Trade Agreements..., op. cit., p. 111-121. Jean-Marc Siroen, "Le nationalisme dans les relations économiques internationales", Revue française d'économie, VII, 1, hiver 1992, p. 3-34.

55. Sur la remontée des politiques commerciales régionales et bilatérales voir, André Sapir, "Le régionalisme et la nouvelle théorie du commerce international sonnent-ils le glas du GATT?", Politique étrangère, 58 (2), été 1993, p. 277-294. Michel Dehonneuil, "Le libre échange a-t-il un sens?", Politique étrangère, 58, (2), été, p. 295-308.

56. Sur les politiques commerciales bilatérales-régionales des États-Unis au cours des négociations du GATT, surtout de l'Uruguay Round, voir, Rachel McCulloch, "The United States-Canada Free Trade Agreement", Proceedings of The Academy of Political Science, New York, 37 (4), 1990, p. 79-89. Frank J. Macchiarola, "Mexico as a Trading Partner", Proceedings of The Academy of Political Science, New York, 37 (4), 1990, p. 90-109. Jonathan A. Chanis, "United States Trade Policy toward the Soviet Union : A More Commercial Orientation", Proceedings of The Academy of Political Science, New York, 37 (4), 1990, p. 110-121. John J. Coleman et David B. Yoffie, "Institutional Incentives for Protection : The American Use of Voluntary Export Restraints", Proceedings of The Academy of Political Science, New York, 37 (4), 1990, p. 137-150.

57. Voir, Jagdish Bhagwati, "Beyond NAFTA : Clinton's Trading Choices", Foreign Policy, 91, Summer 1993, p. 155-163.

58. Public Papers of..., R. Reagan, Book II, 1988-89, op. cit., p. 1623, 13 déc. 1988. Voir aussi, Ibid., p. 1709, 10 jan. 1989.

59. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 27, n. 6, p. 142, 6 fév. 1991. Voir aussi, Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 27, n. 7, p. 166, 12 fév. 1991.

60. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 27, n. 18, p. 523, 1991. Voir aussi, Ibid., p. 524. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 27, n. 20, p. 599, 1991.

61. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 28, n. 27, p. 1173, 30 juin, 1992. Voir aussi, Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 28, n. 6, p. 202, 3 fév. 1992.

62. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 27, n. 22, p. 671, 27 mai, 1991. Voir aussi, Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 27, n. 34, p. 1153, 18 août, 1991., Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 27, n. 46, p. 1620-1621, 9 nov., 1991. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 28, n. 2, p. 33, 4 jan., 1992. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 28, n. 17, p. 695, 23 avril, 1992.

63. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 27, n. 18, p. 530, 30 avril, 1991.

64. Ibid., p. 536, 1 mai, 1991. voir aussi, Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 27, n. 20, p. 612, 15 mai, 1991.

65. Claire Turenne Sjolander, "Unilateralism and multilateralism : the United States and the negotiation of the GATS, International Journal, v. XLVIII, n. 1, Winter 1992-93, p. 52-79. Winham, International Trade and the..., op. cit., introduction. Voir aussi, Jagdis Bhagwati, The World Trading system at Risk, Princeton, Princeton University Press, 1991. Jagdish Bhagwati, Protectionism, Cambridge, Mass, Mit Press, 1989. William R. Cline, Trade Policy in the 1980s, Washington, Institute for International Economics, 1983. Winham, The Evolution of International Trade Agreements, op. cit.

66. Ibid.

67. Jacques Mallet, "Europe - États-Unis...", op. cit. En effet, selon l'auteur, c'est dans le secteur agricole que l'agressivité américaine se manifeste à l'égard de la CE. Le "Farm Bill", voté en décembre 1985, a donné aux exportateurs américains un puissant instrument de conquête des marchés traditionnels de la CE : le programme BICEP doté de 2 milliards de dollars permet de subventionner de manière massive les exportations de blé, de maïs et de produits laitiers. Le "Trade Act" lui a ajouté encore un milliard. Il prévoit d'en ajouter d'autres en cas d'échec des négociations avec la CE... Ibid, p. 43.

68. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Public Papers of The Presidents of The United States : Georges Bush, Book I, 1990, Washington, United States Government Printing Office, 1991, p. 385, 19 mars, 1990. Voir aussi, Ibid., p. 551, 24 avril, 1990. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 26, n. 46, p. 1810, 13 nov., 1990.

69. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 26, n. 48, p. 1921, 27 nov., 1990. Voir aussi, Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 27, n. 6, 6 fév. 1991.

70. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 27, n. 28, p. 904, 1991.

71. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 27, n. 29, July 17, 1991.

72. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 27, n. 29, 17 juillet, 1991, p. 983.

73. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 28, n. 3, p. 83, 13 jan. 1992.

74. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 28, n. 1, p. 6, 2 jan., 1992.

75. Ibid., p. 9, 2 jan., 1992. Voir aussi, Ibid., p. 18, 3 jan., 1992. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 28, n. 23, p. 968, 30 mai, 1992.

76. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 28, n. 36, p. 1550, 2 sept., 1992. Voir aussi, Ibid., p. 1554, 2 sept., 1992. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 28, n. 51, p. 2366, 18 déc., 1992.

77. Le texte du Sénat prévoit en outre de contraindre le président à prendre plus souvent des mesures de protection temporaire pour des branches industrielles menacées par la concurrence internationale; d'opposer le refus des États-Unis au financement de

projets internationaux tendant à subventionner les développements de production déjà excédentaires sur le marché; et d'accélérer la négociation d'un plan d'étalement de la dette du tiers monde. Le monde, paris, 23 juil. 1987, p. 19a.

En ce sens, un rapport général des CCE indique qu'après trois années de débats au sein du Congrès américain sur des propositions et des contre-propositions protectionnistes et le veto du président Reagan en mai 1988, des tendances protectionnistes des États-Unis se sont finalement concrétisées par l'adoption de la "loi générale sur le commerce et la compétitivité" (Omnibus Trade and Competitiveness Act). Un des objectifs de cette loi est d'ouvrir les marchés étrangers aux biens et services américains et de se donner des moyens de sanctions efficaces à l'égard des pratiques déloyales des partenaires commerciaux. En effet, le rapport général des CCE constate que cette loi modifie substantiellement la législation américaine en ce qui concerne les mesures de sauvegarde, la concurrence déloyale, les mesures antidumping et antisubventions et droits compensateurs. Cette loi autorise également le président américain à participer directement aux négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round. Pour la CE, cette nouvelle loi a des potentiels protectionnistes. La CCE, 22^{ème} rapport..., 1988, Bruxelles, 1989, p. 374. Voir aussi, La CCE, Bulletin des CE, 1988, Bruxelles, n. 5, p. 68-69, 1988.

78. Public Papers of..., G. Bush, Book I, 1989, op. cit., p. 437, 18 avril, 1989. Voir aussi, Public Papers of..., G. Bush, Book II, 1989, op. cit., p. 969-970, 16 jan. 1989. Public Papers of..., G. Bush, Book I, 1990, op. cit., p. 703, 23 mai, 1990.

79. Ibid., p. 56, 6 fév., 1989. Voir aussi, Ibid., p. 97, 16 fév., 1989.

80. Ibid., p. 56.

81. Public Papers of..., G. Bush, Book I, 1990, op. cit., p. 23, 8 jan., 1990. Voir aussi, Ibid., p. 164, 6 fév., 1990. Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, v. 26, n. 48, p. 1925, 28 nov., 1990.

CONCLUSION

Dans ce chapitre de conclusion, nous essayons de revoir notre problématique à la lumière de nos recherches empiriques. En effet, selon les résultats de notre recherche sur la politique étrangère des États-Unis dès leur déclin hégémonique, en tenant compte de notre définition de coopération et de rivalité, nous pouvons confirmer l'hypothèse centrale. Cette hypothèse proposa que les États-Unis, face au déclin hégémonique, seront plutôt portés à une certaine rivalité dans leur politique étrangère face à la montée de l'Europe. Nous avons constaté, à travers les déclarations officielles des États-Unis, un discours plus complexifié que l'on ne pensait ou le sens de "coopération" ne peut être bien compris sans le situer par rapport aux théorisations - les principaux paradigmes étudiés - de cet hégémonie. La politique déclarée de coopération est équivoque en ce qui concerne les réactions des Américains vis-à-vis des progrès de l'intégration européenne. Ainsi, nous avons dégagé le vrai sens de cette coopération, qui étant de fait imposée et non pas réciproque (d'égale) équivaut à une certaine rivalité. Cette rivalité dans le discours ("dire") s'exprime surtout sous l'Administration Reagan, tandis que sous l'Administration Bush, nous constatons parfois la volonté de coopération, parfois l'expression de rivalité. En fait, même si les dirigeants américains démontrent formellement une réaction en faveur des progrès économiques (et politiques) de la CE, ils indiquent en même temps leur inquiétude de l'avenir des intérêts des États-Unis qui pourrait être menacés par les pas européens vers une intégrations économique complète.

Afin de mieux cerner les intentions derrière les paroles, nous avons élaboré une étude de cas - les négociation sur le commerce international organisées par le GATT. Le sens de la politique étrangère des actes ("faire"), c'est-à-dire la prise des positions des États-Unis dans leur politique commerciale face à la CE au cours des négociations multilatérales du GATT, en

général, et de l'Uruguay Round, en particulier, se confirme être une politique de rivalité indiquée par les mesures protectionnistes. Ces mesures comprennent l'application des mesures unilatérales, la recherche des accords bilatéraux-régionaux commerciaux et enfin, des politiques économiques subventionnelles des États-Unis surtout à l'exportation des produits agricoles. Toutes contradictoires avec l'idéologie de base des États-Unis et des bases de l'économie libérale mondiale ainsi que des principes du GATT, les Américains ont cherché à travers ces mesures protectionnistes à maintenir leurs intérêts économiques à court terme. Il s'agit essentiellement d'obliger la CE de négocier avec les États-Unis des solutions ainsi que de faire respecter les intérêts commerciaux américains; objecter à la fermeture du marché européen aux exportations américaines; et s'opposer aux subventions agricoles de la CE. De telles politiques sont en contradiction avec les principes du système de l'économie libérale qui exigent la coopération internationale et les négociations multilatérales. Ainsi, le système de l'économie libérale, la base de l'idéologie libérale américaine, qui a servi l'hégémonie américaine, est contesté par les États-Unis. Ce sont ces principes selon lesquels les États-Unis ont développé leur économie expansionniste de l'après-guerre dont les fondements de l'hégémonie sont la "*Pax Americana*". Les Américains ont commis ces erreurs tout en affichant leur engagement dans ce système économique empiré. Le système qui de fait, a vu dans les années récentes, la compétitivité de la CE et du Japon, le déficit commercial ainsi que provoqué des nuisances majeurs pour l'économie américaine.

Ces politiques américaines, alors qu'elles ne présentent pas, pour les structuralistes, de contradiction avec le pouvoir structurel des États-Unis, démontrent en fait à notre sens le déclin hégémonique des États-Unis dont l'incapacité est de compétitionner économiquement selon les

normes de l'économie libérale. Autrement dit, de telles politiques protectionniste sont les résultats du déclin économique américain et que ce déclin a obligé les États-Unis à bafouer les fondements de leur idéologie libérale. Ils ont perdu leur supériorité économique qui leur permettait de privilégier les principes de l'économie mondiale libérale, alors en accord à se propres intérêts. Cette préférence était reconnue pour le néo-réalisme comme l'élément essentiel de la possibilité de remplacer le leadership strictement hégémonique américain par un leadership pluraliste.

En effet, étant donné que les États-Unis, au cours de ces dernières décennies, n'ont pas été capables de préférer les intérêts du système de l'économie libérale à leurs propres intérêts économiques immédiats, la théorie du leadership pluraliste perd sa validité dans ce sens que sa prescription majeure s'avère impossible.¹

Pourtant, bien que les résultats de notre recherche nous permettent de confirmer l'hypothèse centrale - **dans les relations avec l'Europe Communautaire marquées par le déclin hégémonique américain, les États-Unis essayent de maintenir leurs propres intérêts par le biais de certaines rivalités économiques** - il faut poser une question : Pourquoi alors l'Administration Bush aurait adouci ses politiques face à la CE? Ce changement léger revient essentiellement à l'image que président Bush véhicule de l'intégration économique européenne. Il s'agit d'une part, d'insister sur la conformité entre l'intégration européenne et les bases de l'économie libérale, c'est-à-dire l'idéologie américaine. D'autre part, il s'agit du rôle que la CE pourrait désormais jouer comme support ou animateur des changements en Europe centrale et orientale vers la démocratie occidentale.² Ainsi, l'idée du partage du fardeau du développement en Europe centrale par la CE est valorisée par Bush. Ce partage permettrait aux Américains de profiter - en tant que seule superpuissance - de l'extension de l'ordre libéral à l'Est. Au delà de

tous ces éléments, on pourrait croire à la prise de conscience du président Bush du déclin hégémonique américain ainsi que des nouvelles pôles forces d'attraction dans une économie mondiale devenue multipolaire.

Pour nous, néanmoins, un tel changement dans la politique étrangère sous l'Administration Bush est douteux. En fait, lorsque l'on tient compte, d'une part de la valorisation américaine de l'idéologie libérale comme la base de l'hégémonie (en déclin), et d'autre part de l'imposition de l'idée du leadership américain à travers de multiples propositions des États-Unis de la coopération avec les Européens, le président Bush ne semble toujours pas reconnaître la CE en tant que nouvelle force mondiale ou pôle équivalent à celui américain dans l'économie mondiale. Le but majeur des États-Unis, sous le président Bush tout comme son prédécesseur Reagan, est de promouvoir, ou bien d'imposer, une certaine coopération afin de réaliser le leadership américain. Cette coopération proposée ne s'est pas réalisée, en dépit de la conclusion de l'Uruguay Round, attestant encore une fois, l'invalidité de la prescription de Gilpin en ce qui concerne le possible leadership américain à travers une coopération pluraliste internationale. En un mot, que ce soit à la lumière des paradigmes du structuralisme ou du néo-réalisme, nous sommes en mesure de confirmer toujours la politique de rivalité en ce qui concerne la politique étrangère des États-Unis face à la CE. Suivant la théorie structuraliste, nous voyons la valorisation de l'hégémonie (en déclin), et suivant la théorie néo-réaliste, l'imposition sentie de coopération sous leadership pluraliste des États-Unis.

En fait, l'Europe plus unifiée et plus soutenue à travers les progrès de l'intégration économique (et politique), surtout depuis 1985, pourrait se manifester comme un partenaire plus utile mais aussi comme un compétiteur formidable pour les États-Unis. Ce sont des éléments

selon lesquels les États-Unis ont ajusté leur politique étrangère ambiguë face à la CE. En effet, au moment où l'Europe communautaire se présente comme un partenaire, qui reste fidèle aux valeurs de la démocratie occidentale sur lesquelles l'hégémonie géopolitique des États-Unis s'était fondée, les Américains démontrent leur satisfaction du processus de l'intégration européenne. Dans ce cas là, le soutien des États-Unis à l'intégration européenne pourrait justifier d'une part la persistance de l'hégémonie américaine, au moins au niveau géopolitique (ainsi les rappels permanents du Plan Marshall), et d'autre part, l'objectif américain de maintenir et de développer les bases de la démocratie occidentale en valorisant les économies de marché.

Ainsi, les Américains, dans leurs discours ("dire"), en se présentant en faveur de l'intégration européenne, ont valorisé plutôt l'idéologie libérale qui pourrait se servir comme la base de leur l'hégémonie en déclin. C'est pourquoi, pour nous, même l'admiration américaine pour l'intégration européenne ne signifie toujours pas un indicateur de la politique de coopération.

Pourtant, lorsque pour les États-Unis, la CE se présente comme un compétiteur commercial très fort qui pourrait mettre en danger les intérêts commerciaux américains, au moins sur le continent européen, les Américains voient les progrès économiques de l'intégration européenne comme des défis intolérables. C'est parce que, grâce aux principes de l'intégration économique européenne comme par exemple, la PAC, ainsi qu'aux résultats remarquables que la CE a déjà enregistré, les Européens ont constitué un des trois pôles de l'économie mondiale.

Ainsi, la CE atteste du déclin hégémonique. Le processus de l'intégration économique européenne pourrait rivaliser avec les Américains, parce qu'il les compétitionne au niveau commercial, étant donc un danger sérieux pour les intérêts commerciaux américains. Par ailleurs, les progrès de ce processus indiquent le passage historique du monde bipolaire marqué par

l'hégémonie absolue des États-Unis au monde économique multipolaire dans lequel les États-Unis ne sont que des puissants entre les autres puissants. Ces éléments, ensemble, indiquent encore une fois l'incapacité et la faiblesse de l'économie américaine de résister comme hégémonie à la montée en puissance de l'économie européenne. Ainsi, la manifestation d'une politique étrangère de rivalité de la part des États-Unis pourrait se justifier par l'intention des Américains à défier la CE en vue de soutenir les intérêts américains et de résister au déclin hégémonique. Notre analyse des pratiques ("faire") de la politique commerciale des États-Unis par rapport à l'Europe communautaire confirme cette attitude.

En effet, les deux aspects de "dire" et de "faire" de la politique étrangère des États-Unis ne sont pas tellement compatibles - nous avons constaté une contradiction considérable. C'est la raison pour laquelle nous insistons également sur le sens de l'ambiguïté dans la politique étrangère des États-Unis face à la CE. Pourtant, pour les Américains, cette ambiguïté n'en est pas une, parce que les deux aspects de "dire" et de "faire" sont en d'accord avec l'objectif de maintenir les fondements de l'hégémonie américaine.

En fait, le possible leadership pluraliste des États-Unis au sein de l'économie libérale mondiale est improbable, étant donné l'intensification des compétitions économiques entre les États-Unis et la CE. Les États-Unis ne sont pas disposés à se charger du fardeau de ce leadership pluraliste. C'est parce qu'un tel leadership requiert à renoncer aux mesures protectionnistes unilatérales même en cas du protectionnisme de la part des partenaires commerciaux. Une Exigence que les États-Unis n'ont pas été capables d'accomplir. Une fois que les États-Unis ont mis fin à l'échange de l'étalon-or en 1973, ils ont commencé à poursuivre les mesures protectionnistes. Une série d'actions commerciales protectionnistes subséquentes, surtout depuis

1985 ont confirmé que désormais les États-Unis ne sont pas disposés à rester au-dessus des compétitions économiques et commerciales internationales. En un mot, les politiques commerciales protectionnistes des États-Unis, surtout lors des négociations multilatérales de l'Uruguay Round, indiquent l'incapacité des Américains à maintenir l'ouverture du commerce libéral mondial. Ainsi, la faute du protectionnisme au sein de l'économie libérale, surtout de la part des États-Unis, a freiné toutes les possibilités de réaliser la coopération internationale, sur laquelle le leadership pluraliste américain était prévu. C'est le fardeau du déclin économique qui a affaibli la capacité des États-Unis de rester fidèle aux règlements de l'économie libérale.

Prenons plus spécialement le cas des négociations multilatérales de l'Uruguay Round entre les États-Unis et la CE. Parmi les questions négociées, la libéralisation complète du commerce agricole, en général, et des réformes exigées de PAC, en particulier, ont été plus importantes. La CE, même si elle n'a pas accepté une telle libéralisation, a accepté de chercher certaines diminutions des subventions agricoles. Pourtant, elle a insisté sur cette condition réciproque de base, que les États-Unis envisagent, eux aussi, les mêmes réductions de subventions.

En effet, en tenant compte de certains échecs dans ces négociations entre les États-Unis et la CE, il reste à savoir si un tel résultat étendra la base de la libéralisation multilatérale ou par contre, comme le cas de la conclusion du GATT Round au Maroc laisse entendre, s'il pourrait être la dernière étape de multilatéralisation du commerce international. Au Maroc, en avril 1994, à l'occasion de la signature de l'accord commercial multilatéral du GATT conclu après huit ans de négociations, alors que le secrétaire du commerce des États-Unis et à la fois représentant américain, a indiqué la politique commerciale de son pays insistant sur la nécessité d'ouvrir les marchés extérieurs, certains pays ont mis en question les actions commerciales extérieures des

États-Unis en tant qu'unilatéralisme et donc comme les problèmes du commerce libéral mondial. Les États-Unis ont reçu l'avertissement le plus important de la part de la France où le ministre français du commerce a déclaré la nécessité de créer une nouvelle "organisation du commerce mondial" pour mettre fin à l'utilisation des actions unilatérales (par les États-Unis) avec le but d'obliger d'autres pays à ouvrir leurs marchés intérieurs.³

Pourtant, avec les réponses positives des Européens à la fin de 1993, qui acceptèrent la réduction d'une partie importante de leurs subventions agricoles, la perspective de la multilatéralisation du commerce international semblerait un peu plus positive. Pourtant, même si une telle conclusion positive pourrait améliorer les relations commerciales des deux parties de l'Atlantique du Nord, au manque de capacité des Américains d'établir des coopérations internationales au sein de l'économie libérale, il n'y a aucune possibilité pour que les États-Unis puissent fournir leur leadership pluraliste à travers le système du commerce mondial. Par contre, sans le leadership pluraliste effectif des États-Unis et après la fin de la bipolarité, le système multipolaire de l'économie mondiale s'est déjà formé vers les trois blocs économiques et commerciaux: l'Europe communautaire, l'Amérique du Nord et l'Asie du Sud-Est. Les relations entre ces trois blocs ont été marquées par des accords négociés en vue d'accéder réciproquement aux marchés plutôt que de maintenir l'ouverture du commerce libéral mondial.

Quoi qu'il en soit, nous avons abordé, à travers notre recherche, certains éléments de la politique étrangère des États-Unis face à la CE au niveau économique et commercial. Pourtant, en dépit de ce que ce niveau constituant champs très important des relations Américano-Européennes, la politique étrangère des États-Unis par rapport à l'Europe occidentale comprend un autre champs majeur, celui de la politique étrangère américaine au niveau militaro-sécuritaire.

C'est par cette dernière qu'il faut étudier les résultats du déclin économique des États-Unis sur leurs nouveaux engagements militaires et sécuritaires par rapport à l'Europe occidentale. Dans ce contexte, il faudrait s'interroger sur cette question: peut-on croire que les Américains cherchent à ajuster leur politique étrangère selon les nouvelles données du monde, comme par exemple, la fin de la bipolarité dont la fin des hostilités Est-Ouest en est la marque? Ou, est-ce qu'ils sont en mesure de faire accepter aux autres partenaires l'idée du nouvel ordre mondial dans lequel les États-Unis souhaitent rester la seule superpuissance mondiale?

NOTES

1. Pourtant, certains croient que les États-Unis devraient désormais maintenir leurs intérêts nationaux plutôt que de se sacrifier pour soutenir l'ouverture du système de l'économie libérale mondiale. Pour eux, la politique historique américaine de soutenir l'économie libérale a été comme une stratégie de base des États-Unis qui n'a rien à voir avec l'idéologie de la démocratie libérale. Cette politique a été désignée en tant qu'une stratégie pratique afin de se servir la période expansionniste de l'après-guerre. Avec la fin de cette période et la persistance du déficit américain, il est comme nécessaire pour les États-Unis d'envisager des changements fondamentaux dans les stratégies commerciales. Les États-Unis devraient aliser ces changements en vue de préserver les intérêts nationaux en les préférant aux "intérêts idéologiques" dont les nécessités de l'économie libérale. John M. Culbertson, "Workable Trade Policy for Today's Economic and Political World", Proceeding of The Academy of Political Science, New York, 37 (4), 1990, p. 151-164. Timothy Wendt, "Strategic Trade : Protecting American Economic and Political Interests", Proceeding of The Academy of Political Science, New York, 37 (4), 1990, p. 165-180. Alfred E. Eckes, "Trading American Interests", Foreign Affairs, vol. 71, n. 4, 1992, p. 135-154. Peter F. Cowhey et Jonathan D. Aronson, "A New Trade Order", Foreign Affairs, vol. 72, n. 1, 1993, p. 183-195.

2. En 1989, sur l'assistance totale de l'Ouest réalisée en toute forme aux pays de l'Europe centrale et orientale alors en voie de la démocratisation, l'Allemagne partage 32%, les pays membres de la CE prennent une part de 45%, tandis que les États-Unis, 6.7% et le Japon, 6.5%. En ce sens, voir notamment, la note du renvoi n. 28, dans le troisième chapitre.

3. Peter Cook, "Mickey's Marrakesh Mirage", Globe and Mail, April 13, 1994.

BIBLIOGRAPHIE

LES OUVRAGES

Academy Industry Program of the National Research Council (in Cooperation with the Office of International Affairs). Europe 1992 : The Implications of Market Integration for R & D - Intensive Firms, National Academy Press, Washington, DC, 1991.

ARMSTRONG, Lindsay et Alain DAUVERGNE, L'Europe 93 : tout ce qui va changer pour les consommateurs, Paris, Balland, 1990.

ARRIGHI, Giovanni, "Une crise d'hégémonie", dans Samir Amin et autres, La crise, quelle crise?, Paris, Maspero, 1982.

BALASSA, B., "Europe 1992 and Its Possible Implications for Nonmember Countries", dans J. J. Schott, Free Trade Areas and U.S. Trade Policy, Washington, 1989.

BELLON, Bertrand et Jorge NIOSI, L'Industrie américaine. Fin de siècle, Montréal: Boréal, 1987.

BERTHAUD, Claude, Le Marché commun, 4^{ème} édition, Paris, Masson, 1991.

BHAGWATI, Jagdish, Protectionism, Cambridge, Mass, MIT Press, 1989.

BHAGWATI, Jagdish, The World Trading system at Risk, Princeton, Princeton University Press, 1991.

BIZAGUET, Armand, Le grand marché européen de 1993, Paris, PUF, 1990.

CAMPBELL, D., Europe and 1992 : The Challenge for American Enterprise, Deventer, 1989.

CALINGAERT, M., The 1992 Challenge from Europe : Development of the European Community's Internal Market, Washington, 1988.

CALLEO, D., Beyond American hegemony, Hemel Hempstead, Wheatsheaf, 1987.

CALLEO, D., The Atlantic fantasy, Baltimore, MD, Johns Hopkins University Press, 1970.

CASADIO, G., Transatlantic trade : US-EC confrontation in the GATT, Farnborough, Saxon House, 1973.

CECCHINI, Paolo, Michel CATINAT et Alexis JACQUEMIN, The European Challenge 1992 : The Benefits of a Single Market, Wildwood House, The Commission of The European

Communities, 1988.

CHACE, J. et E. RAVENAL, Atlantis lost : the United States and Europe after the Cold War, New York, New York University Press for Council on Foreign Relations, 1986.

CLINE, William R., Trade Policy in the 1980s, Washington, Institute for International Economics, 1983.

COX, Robert, Production, Power, and World Order: Social Forces in the Making of History, New York, Columbia University Press, 1987.

DAM, Kenneth, The GATT : Law and International Economic Organization, Chicago, University of Chicago Press, 1970.

DE BOISSIÈRE, Jean-Baptiste et Bertrand WARUSFEL, La nouvelle frontière de la technologie européenne, Calmann-Lévy, 1991.

DELORS, Jacques, "Le temps nous est compte", dans Alain Prate, Quelle Europe, Paris, Julliard, 1991.

DEPORTE, A., Europe between the Superpowers, (2nd edn.), New Haven, CT, Yale University Press, 1986.

DONNEUR, André et Onnig BEYLERIAN, "La politique étrangère : état des travaux scientifiques", dans Bahgat Korany, Analyse des relations internationales : approches, concepts et données, Paris, Gaetan Morin éditeur, 1987.

DOUTRIAUX, Yves, Le traité sur l'union européenne, Paris, Armand Colin Éditeur, 1992.

EAGLEBURGER, L. S., The Challenge of the European Landscape of the 1990s, Washington, 1989.

EMERSON, Michael et al., The Economics of 1992 : The E.C. Commission's Assessment of the Economic Effects of Completing the Internal Market, Oxford University press, 1988.

FINGER, J. Michael et al., The Uruguay Round : A Handbook for the Multilateral Trade Negotiations, Washington, World Bank, 1987.

FONTAINE, Pascal, Dix leçons sur l'Europe, Documentation européenne, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, L-2985, 1992.

GEUSAU, F. Alting Von, Allies in a Turbulent World : Challenges to US and Western European Cooperation, Lexington, Mass, Heath, 1983.

GILL, Stephen, American Hegemony and the Trilateral Commission, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

GILL, Stephen, Atlantic Relations : Beyond the Reagan Era, Brighton, Wheatsheaf Books, 1989.

GILPIN, Robert, The Political Economy of International Relations, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1987.

GROSSER, A., The Western Alliance : European-American relations since 1945, New York, 1980.

HITIRIS, T., European Community Economics, (Second Edition), St. Martin's press, New York, 1991.

HOGAN, M., The Marshall Plan : America, Britain, and the Reconstruction of Western Europe, 1947-1952, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

HUFBAUER, G., 1992 : an American Perspective, Washington, DC, Brookings Institution, 1990.

ILGEN, T.L., Autonomy and Interdependence : U.S.-Western European Monetary and Trade Relations, 1958-1984, Totawa, 1985.

JACKSON, John H., Restructuring the GATT System, Chatham House Papers, London, Royal Institute of International Affairs, 1990.

JACKSON, John H., World Trade and the Law of GATT, Indianapolis, Bobbs - Merrill, 1969.

KAISER, K. et H.-P. SCHWARTZ, America and Western Europe : Problems and prospects, Lexington, Mass, Heath, 1977.

KENNEDY, Paul, The Rise and Fall of the Great Powers, Random House, New York, 1987.

KEOHANE, Robert, After Hegemony, Princeton University Press, New Jersey, 1984.

KORANY, Bahgat, Analyse des relations internationales : approches, concepts et données, Paris, Gaetan Morin éditeur, 1987.

LAFAY, Gérard Lafay et Deniz UNAL-KESENCL, L'intégration Européenne ; bilan et perspectives, Paris, Economica, 1990.

LAUX, Jeanne K., Reform, Reintegration and Regional security : The Role of Western Assistance in Overcoming Insecurity in Central and Eastern Europe, Ottawa, Canadian Institute for International Peace and Security, Working Paper, n. 37, 1991.

LAWRENCE, Robert Z. et al., an American Trade Strategy : Options for the 1990s, Washington, Brookings Institution, 1990.

MAKRIDAKIS, Spyros (sous la direction), Le défi européen, les Éditions d'Organisation, 1991.

MALLY, G., The new Europe and the United States : partners or rivals?, Lexington, Mass, Heath, 1974.

MESSERLIN, Patrick A., Conflits en négociations dans le commerce international : Uruguay Round, Paris, Economica, 1989.

MESSERLIN, Patrick A. et Karl SAUVANT (sous la direction de), The Uruguay Round : Services in the World Economy, 1990.

NEMROD, Jacques, Le mal européen : le surprenant trompe l'oeil de "l'Acte unique", Paris, Rivages-Les échos, 1987.

NOEL, Emile, Les institutions de la communauté européenne, Offices des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1988.

O'CLEIREACAIN, S. C., "A View on the External Effects of Europe 1992", dans H. M. Belien, The United States and the European Community : Convergence or Conflict?, The Hague, 1989.

PINDER, John, European Community : The Building of a Union, Oxford, New York, Oxford University Press, 1991.

PREEG, E., Traders and diplomats, Washington, DC, Brookings Institution, 1970.

ROSECRANCE, Richard, The Rise of the Trading States : Commerce and Conquest in the Modern World, New York, Basic Book, 1986.

ROY, Jean-Louis, 1992 : L'Europe du 21^{ème} siècle, Éditions Hurtubise HMH Ltée, 1988.

SCHOTT, Jeffrey J., Completing the Uruguay Round : A Results-Oriented Approach to the GATT Trade Negotiations, Washington, Institute for International Economics, 1990.

SCHOTT, Jeffrey J., More Free Trade Areas?, Washington, Institute for International

Economics, 1989.

SERFATY, S., Fading partnership : America and Europe after thirty years, New York, Praeger, 1979.

SHONFIELD, Andrew, International Economic Relations of the Western World 1959-1971, Vol. I : Politics and Trade, London, Oxford University Press, 1976.

STOKES, Bruce, "Organizing to Trade", Foreign Policy, 89, Winter 1992-93.

TANGERMANN, Stefan, "European Integration and The Common Agricultural Policy", dans Claude E. Barfield and Mark Perlman, Industry, Services, and Agriculture : The United States Faces a United Europe, The AET Press, Washington, D.C., 1992.

TYSON, Laura D'Andera, Who's Bashing Whom? : Trade Conflict in high-Technology industries, Institute for International Economics, Washington, DC, November 1992.

URWIN, Derek W., The Community of Europe : A History of European Integration Since 1945, New York, Longman, 1991.

WEGNEZ, Léon F., La nouvelle Europe, Office International de Librairie, 1989.

WINHAM, Gilbert R., International Trade and The Tokyo Round Negotiation, Princeton, New Jersey, Princeton University Press 1985.

WINHAM, Gilbert R., The Evolution of International trade agreements, Toronto, University of Toronto Press, 1992.

LES ARTICLES

"1992 : Second Thoughts", Time International, 23 jan. 1989.

AHLSTROM, Richard P., "The European Community Faces 1992", Current History, vol. 90, n. 559, nov. 1991, p. 374-379.

ARTAUD, Denise, "L'Amérique de Clinton, la CEE et les questions agricoles", Défense nationale, 49, octobre 1993, p. 73-93.

BALRAJ, Solomon F., "General Agreement on Tariffs and Trade : the effect of the Uruguay Round multilateral trade negotiations on US intellectual property rights", Case Western Reserve Journal of International Law, 24 (1), hiv. 1992, p. 63-88.

BALTHAZAR, Louis, "Leadership ou partenariat? La nouvelle politique américaine", Etudes internationales, décembre 1990, p. 757-775.

BARRE, Raymond, "Le chantier européen", dans Alain Prate, Quelle Europe, Paris, Julliard, 1991.

BERGSTEN, C. Fred, "The Primacy of Economics", Foreign Policy, 87, Summer, 1992, p. 3-24.

BHAGWATI, Jagdish, "Beyond NAFTA : Clinton's Trading Choices", Foreign Policy, 91, Summer 1993, p. 155-163.

BRADLEY, Bill, "Building a Pacific Coalition", Proceedings of The Academy of Political Science, New York, 37, (4), 1990, p. 1-8.

CALVET, Jacques, "l'Europe forteresse ou partenaire", Le Monde, 6 jan. 1990.

CARPENTER, Ted Galen, "États-Unis : vers un nouvel isolationnisme?", Politique internationale, 48, été 1990, p. 333-346.

CERTON, Bruno et Marc Van REMOORTERE, "Le monde selon GATT", La Revue nouvelle, 46, (11), nov. 1990, p. 7-22.

CHANIS, Jonathan A., "United States Trade Policy toward the Soviet Union : A More Commercial Orientation", Proceedings of The Academy of Political Sciences, New York, 37 (4), 1990, p. 110-121.

CHARPIN, Jean-Michel, "Le slogan Europe forteresse", Economie prospective internationale, 40, 4^{ème} trimestre, 1989, p. 99-108.

CLINTON, Bill et Jackie SIMON, "Ce que je crois", Politique internationale, 57, automne 1992, p. 13-23.

COHAN, Theodore H., "The Changing Role of the United States in the Global Agricultural Trade Regime", dans William P. Avery et David P. Rapkin (éditeurs), "World Agriculture and the GATT", International Political Economy Yearbook 7, 1993, p. 17-38.

COLEMAN, John J. et David B. YOFFIE, "Institutional Incentives for Protection : The American Use of Voluntary Export Restraints", Proceedings of The Academy of Political Sciences, New York, 37 (4), 1990, p. 137-150.

COLL, Alberto R., "America as the Grand Facilitator", Foreign Policy, 87, Summer, 1992, p. 47-66.

- COOK, Peter. "Mickey's Marrakesh Mirage", Globe and Mail, April 13, 1994.
- COONEY, S.. "Europe 1992 : The Opportunity and the Challenge for U.S. Economic Interests", SAIS Review, vol. 10, n. 1, 1990, p. 73-85.
- COOPER, Charles et James STEINBERG, "The Evolution of The European Economy : Implications for Trans-Atlantic Relations", The International Spectator, XXVI, 2, April-june 1991, p. 35-52.
- COWHEY, Peter F. et Jonathan D. ARONSON. "A New Trade Order", Foreign Affairs, vol. 72, n. 1, 1993, p. 183-195.
- CULBERTSON, Jhon M.. "Workable Trade Policy for Today's Economic and Political World", Proceedings of The Academy of Political Science, New York, 37 (4), 1990, p. 151-164.
- CYNCYNATUS, Michel et Jean-Michel FLOCH, "La Communauté européenne est devenue une grande puissance exportatrice de produits agro-alimentaires", Économie et statistique, 245-255, mai-juin, 1992, p. 7-18.
- DEARDORFF, Alan V. et Robert M. STERIL, "Options for Trade Liberalization in the Uruguay Round Negotiations", Proceedings of The Academy of Political Sciences, New York, 37, (4), 1990, p. 17-27.
- DEHONNEUIL, Michel, "Le libre échange a-t-il un sens?", Politique étrangère, 58 (2), été 1993, p. 295-308.
- DELORS, Jacques, "Union européenne : Jacques Delors répond à la NRS", NRS, Nouvelle revue socialiste, 17, juin 92, p. 11-26.
- DE MONTBRIAL, Thierry et Jacques EDIN (sous la direction), "Europe 1993: l'échéance et le processus", RAMSES, 1990, p. 279-296.
- DEVUYST, Y., "European Community Integration and the United States : Toward a New Transatlantic Relationship?", Journal of European Integration, vol. XIV, n. 1, Fall 1990, p. 5-30.
- DEVUYST, Y., "The United States and Europe 1992", World Competition, Law and Economics Review, vol. 13, n. 1, September 1989, p. 29-42.
- DIAMOND, Larry, "Promoting Democracy", Foreign Policy, 87, Summer, 1992, p. 25-46.
- DIEBOLD, W., "The changed economic position of Western Europe : some implications for US policy and international organization", International Organization, vol. 14, n. 1, 1960.

DISCHAMPS, Jean-Claude, "The European Community, International trade and World Unity", California Management Review, 35 (2), hiver, 1993, p. 104-117.

ECKES, Alfred E., "Trading American Interests", Foreign Affairs, Fall 1992, p. 135-154.

"Europe : l'après-référendum", Événement européen, 20, nov. 1992, p. 11-80.

"Fortress Europe", International Management, déc. 1988.

GARMINATTI, Géraldine et Sylvie JAVELOT, "L'affrontement agricole au sein du Gatt", Regards sur l'actualité, (185), nov. 1992, p. 27-40.

GILL, Stephen et D. LAW, "Global Hegemony and the Structural Power of Capital", International Studies Quarterly, December, 1989.

GREENHOUSE, S., "The Growing Fears of Fortress Europe", The New York Times, October 23, 1988.

GROSS, T. F., "Europe 1992 : American Firms Blaze the Hottest Frontier", Management Review, September 1989, p. 24-29.

GUYOMARD, Hervé et al., "L'agriculture au GATT : la proposition américaine d'octobre 1989", Economie prospective internationale, n. 45, 1er trimestre 1991, p. 27-46.

HOFFMANN, Stanley, "Le monde nouveau et ses problèmes", Commentaire, 14 (53), print. 1991, p. 5-16.

HYLANO, William G., "America's New Course", Foreign Affairs, 68 (2), print. 1990, p. 1-12.

INMAN, B. R. et Daniel F. Jr. BURTON, "Technology and Competitiveness : the New Policy Frontier", Foreign Affairs, 69 (2), print. 1990, p. 116-134.

JACQUEMIN, Alexis Jacquemin et André SAPIR, "La perspective 1992 et l'après-Uruguay Roun : Une réflexion stratégique", Economie prospective internationale, 44, (4), 1990, p. 47-67.

Journal de l'année : du 1er janvier au 31 décembre 1992, Larousse, Paris, 1993, p. 61.

KURODA, Makoto, "Le triangle nippo-américano-européen", Politique internationale, 46, hiver., 1990, Dossier spécial, p. 49-57.

KENNEDY, Paul, "Le déclin (relatif) de l'Amérique", dans Politique Étrangère, Paris, 4/1987, P. 865-881.

KIRKPATRICK, Jeane J., "Beyond the Cold War", Foreign Affairs, 69, (1), 1990, p. 1-16.

LAFAY, Gérard et Deniz UNAL-KESENCI, "Les trois pôles géographiques des échanges internationaux : la structuration régionale des relations commerciales", Economie prospective internationale, 45, (1), 1991, p. 47-74.

LAYNE, Christopher et Benjamin SCHWARZ, "American Hegemony...Without an Enemy", Foreign Policy, 92, Fall, 1993, p. 5-23.

Le monde, Paris.

LEOPOLD, Marion, "L'économie mondiale fin de siècle", dans "L'économie mondiale en mutation", Cahiers de recherche sociologique, vol. 6, no. 1 (printemps 1988).

LUIF, Paul, "L'élargissement de la Communauté aux pays de l'AELE", Politique étrangère, 1, Print. 1993, p. 63-77.

MACCHIAROLA, Frank J., "Mexico as a Trading Partner", Proceedings of The Academy of Political Sciences, New York, 37 (4), 1990, p. 90-109.

MAGEE, J. F., "1992: Moves Americans Must Make", Harvard Business Review, May-June 1989, p. 78-84.

MAKRIDAKIS, Spyros et Michelle BAINBRIDGE, "L'ouverture européenne : vers la création du marché unique" dans Spyros Makridakis et al., Le défi européen, Paris, les éditions d'organisation, 1991, p. 36-40.

MALLET, Jacques, "Europe - États-Unis : la nouvelle donne" (Colloque organisé par France-forum et Europe 2000), France forum, 254-255, sept. 1989, p. 39-83.

MCCULLOCH, Rachel, "The United States-Canada Free Trade Agreement", Proceedings of The Academy of Political Sciences, New York, 37 (4), 1990, p. 79-89.

MORAVCSIK, Andrew, "Negotiating the Single European Act : National Interests and Conventional Statecraft in the European Community", International Organization, 45, 1, (Winter), 1991, p. 19-56.

MOYER, Wayne, "The European Community and the GATT Uruguay Round : preserving the Common Agriculture Policy at all costs", International Political Economy Yearbook 7, 1993, p. 95-119.

NYE, Joseph S. Jr., "Soft Power", Foreign Policy, 80, Fall 1990, p. 153-171.

OMESTAD, Thomas, "Selling off America", Foreign Policy, 76, Fall 1989, p. 119-140.

OUDENREN, John Van, "L'intégration européenne vue des États-Unis", Revue internationale des sciences sociales, Paris, v. 44, n. 1, février 1992, p. 99-111.

PFAFF, William, "Redefining World Power", Foreign Affairs, New York, 70, (1), 1991, p. 34-48.

QUERMONNE, Jean-Louis, "Trois lectures du traité de Maastricht : essai d'analyse comparative", Revue française de science politique, 42 (5), Oct. 1992, p. 802-818.

RIEMER, B., "Laying the Foundation of a Great Wall of Europe", Business Week, August 1, 1988.

SAPIR, André, "Le régionalisme et la nouvelle théorie du commerce international sonnent-ils le glas du GATT?", Politique étrangère, 58 (2), été 1993, p. 277-294.

SIROEN, Jean-Marc, "Le nationalisme dans les relations économiques internationales", Revue française d'économie, VII, 1, hiver 1992, p. 3-34.

SJOLANDER, Claire Turenne, "Unilateralism and multilateralism : the United States and the negotiation of the GATS", International Journal, v. XLVIII, n. 1, Winter 1992-93, p. 52-79.

SMITH, Michael, "US-EC perceptions, The devil you know : the United States and a changing European community", International Affairs, vol. 68, n. 1, January 1992, p. 103-120.

STRANGE, Susan, "The persistent Myth of Lost Hegemony" dans International Organization, 41, 4 (automne 1987), P. 551-574.

"The shape of Europe's trade", The Economist, 3 sept. 1988.

"Who's Afraid of 1992?", Newsweek, 31 oct. 1988.

THUREAU-DANGIN, Philippe, "Europe : une forteresse sans remparts", Dynasteurs, avril 1989, p. 60-75.

TOURAINÉ, Marisol, "The United States and the Community : A French Perspective", French Politics and Society, 11, (2), print. 1993, p. 70-84.

VERNON, Raymond, "European Community 1992 : can the United States Negotiate for Trade Equality?", Proceedings of The Academy of Political Sciences, New York, 37 (4), 1990, p. 9-16.

WENDT, Timothy, "Strategic Trade : Protecting American Economic and Political Interests", Proceeding of The Academy of Political Science, New York, 37 (4), 1990, p. 165-180.

WILLIAMS, Phil, Paul HAMMOND et Michael BRENNER, "Atlantics Lost, Paradise Regained? : the United States and Western Europe After the Cold War", International Affairs, (London), 69, (1), January, 1993, p. 1-17.

WINTERS, L. Alain, "Les effets du grand marché de 1992", Economie prospective internationale, 40, 4^{em} trimestre, 1989, p. 7-18.

"World agriculture and the GATT", International Political Economy Yearbook 7, 1993, p. 1-243.

ZUPNICK, E., "EC-U.S. and 1992 : A Prelude to Trade Wars?", European Affairs, vol. 3, n. 2, 1989, p. 111-120.

LES DOCUMENTS OFFICIELS

Commission des Communautés européennes, Bulletin des Communautés européennes, 1985-1992, Bruxelles.

Commission des Communautés européennes, Bulletin des Communautés européennes, supplément 2, 1986 : Acte unique européen, Luxembourg, 1986.

Commission des Communautés européennes, Déclaration sur les orientations de la Commission des Communautés européennes faite devant le Parlement européen par le président Jacques Delors, Bulletin des Communautés européennes, Supplément 1-85, Luxembourg, 1985.

Commission des Communautés européennes, Déclaration sur les orientations de la Commission faite devant le Parlement européen par le président de la Commission, Jacques Delors, Bulletin des Communautés européennes, Supplément 1-89, Luxembourg, 1989.

Commission des Communautés européennes, Du marché unique à l'union Européenne, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1992.

Commission des Communautés européennes, Le citoyen dans le marché unique, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, no. de catalogue : CC-77-93-821-FR-C., 1993.

Commission des Communautés Européennes, Le livre blanc, Offices des publication des Communautés européennes, Luxembourg, 1985.

Commission des Communautés européennes, L'Europe, partenaire mondial : les relations extérieurs de la Communauté européenne, Offices des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, no. de catalogue: CC-60-91-781-FR-C, 1991.

Commission des Communautés Européennes, Renforcer la compétitivité industrielle, Offices des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, no. de catalogue : CC-73-92-934-FR-C.

Commission des Communautés européennes, Traité sur l'union européenne (le Traité de Maastricht), Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1992.

Commission des Communautés européennes, Une idée nouvelle pour l'Europe : la déclaration Schuman - 1950-1990, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, Périodique 3/1990.

Commission des Communautés européennes, Rapport général sur l'activité des Communautés européennes, 1985-1992, Offices des publications des Communautés européennes, Luxembourg.

General Secrétariat of the Council of the European Communities, Review of The Council's Work, 1985-1992, Luxembourg, Office for Official publications of the European Communities.

Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Public Papers of The Presidents of The United States : Ronald Reagan, 1985-1988, Washington, United States Government Printing Office.

Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Public Papers of The Presidents of The United States : George Bush, 1989-1992, Washington, United States Government Printing Office.

Office of the Federal Register National Archives and Records Administration, Weekly Compilation of Presidential Documents, 1985-1992.

Secrétariat général du Conseil des Communautés européennes, Aperçu des activités du Conseil, 1985-1992, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes.